

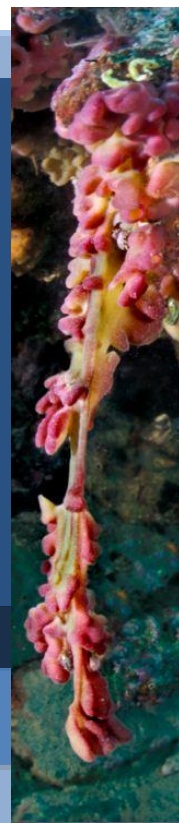


Document d'objectifs

# NATURA 2000

**SIC FR 9101413**

**Posidonies de la côte palavasienne**



**Annexes**

**Tomes 0 - I - II**



**Photographies de couverture** (de gauche à droite et de haut en bas) :

Eponge coulante *Oscarella lobularis* (© Andromède Océanologie)

Port de pêche de Palavas-les-Flots (© Marion Corre)

Herbier à posidonie Palavas-les-Flots (© Andromède Océanologie)

Faïlle rocheuse du plateau des Aresquiers (© Andromède Océanologie)

Départ pour une plongée, club Octopus (© Marion Corre)

Pêche de loisir sur la digue du port de La Grande-Motte (© Marion Corre)

Port de plaisance de La Grande-Motte (© Marion Corre)



## Table des annexes

|   |    |
|---|----|
| <b>Annexe 1</b> : Formulaire standard du site Natura 2000 « Posidonies de la côte palavasioise » .....  | 6  |
| <b>Annexe 2</b> : Arrêté préfectoral de constitution du comité de pilotage du site Natura 2000 « Posidonies de la côte palavasioise » .....   | 9  |
| <b>Annexe 3</b> : Localisation des stations d'échantillonnages réglementaires des émissaires en mer des stations d'épuration de Sète et de Montpellier (Maera) .....                                    | 16 |
| <b>Annexe 4</b> : Principaux résultats des analyses des peuplements benthiques de substrats meubles, suivi dans le cadre de la station d'épuration de Montpellier (Source : CREOCEAN, 2010).....        | 18 |
| <b>Annexe 5</b> : Descripteurs de l'état de conservation renseigné par le DOCOB sur les herbiers à Posidonies du site Natura 2000 (descripteurs établis par le Muséum National d'Histoire Naturelle)... | 19 |
| <b>Annexe 6</b> : Processus cartographique (sous Système d'Information Géographique) du suivi des contours d'herbiers à Posidonies .....  | 22 |
| <b>Annexe 7</b> : Résultats des campagnes 2007 & 2011 du suivi des herbiers à Posidonies : Station de suivi ARE.....  | 23 |
| <b>Annexe 8</b> : Résultats des campagnes 2007 & 2011 du suivi des herbiers à Posidonies : Station de suivi ROC.....  | 26 |
| <b>Annexe 9</b> : Résultats de la campagne 2007 du suivi des herbiers à Posidonies : Station de suivi PAL O (pas de suivi en 2011).....   | 29 |
| <b>Annexe 10</b> : Résultats des campagnes 2007 & 2011 du suivi des herbiers à Posidonies : Station de suivi PAL E.....   | 30 |
| <b>Annexe 11</b> : Exemple d'une grille d'entretien semi-directif .....   | 33 |
| <b>Annexe 12</b> : Liste des personnes rencontrées dans le cadre de l'élaboration du diagnostic socio-économique .....  | 36 |
| <b>Annexe 13</b> : Compte rendu de l'entretien avec la prud'homie de Palavas-Les-Flots.....   | 37 |
| <b>Annexe 14</b> : Compte rendu de l'entretien avec les pêcheurs du port de Frontignan .....  | 43 |
| <b>Annexe 15</b> : Compte rendu de l'entretien avec la prud'homie du Grau-Du-Roi, la SOCOMAP et le CLPMEM du Grau-Du-Roi.....   | 49 |
| <b>Annexe 16</b> : Compte rendu de l'entretien avec la prud'homie de Sète, l'AMOP et la criée de Sète-Port Sud de France.....   | 56 |
| <b>Annexe 17</b> : Compte rendu de l'entretien avec le président de l'ASA du groupement des conchyliculteurs à la mer .....   | 60 |
| <b>Annexe 18</b> : Compte rendu de l'entretien avec le président du Comité Départemental de Voile de l'Hérault.....   | 63 |
| <b>Annexe 19</b> : Compte rendu de l'entretien avec le secrétaire du Cercle Nautique de Palavas-Les-Flots   | 67 |
| <b>Annexe 20</b> : Compte rendu de l'entretien avec le Yacht Club Carnon-Mauguio .....  | 69 |
| <b>Annexe 21</b> : Compte rendu de l'entretien avec le Yacht Club de La Grande-Motte.....   | 71 |

|   |     |
|---|-----|
| <b>Annexe 22</b> : Compte rendu de l'entretien avec le président du Comité Départemental de Plongée sous-marine de l'Hérault.....           | 73  |
| <b>Annexe 23</b> : Compte rendu de l'entretien avec l'école de plongée « Blue Dolfin » à La Grande-Motte..                                  | 77  |
| <b>Annexe 24</b> : Compte rendu de l'entretien avec l'école de plongée « Ecosystem » à Palavas-Les-Flots .                                  | 80  |
| <b>Annexe 25</b> : Compte rendu de l'entretien avec l'école de plongée « Carnon Plongée » à Carnon.....                                     | 83  |
| <b>Annexe 26</b> : Compte rendu de l'entretien avec le club de plongée « Octopus » à Palavas-Les-Flots.....                                 | 85  |
| <b>Annexe 27</b> : Compte rendu de l'entretien avec le club de plongée « la Palanquée » à La Grande-Motte.....                              | 88  |
| <b>Annexe 28</b> : Compte rendu de l'entretien avec le président de la ligue FNPSA-LRMP .....   | 91  |
| <b>Annexe 29</b> : Compte rendu de l'entretien avec le président du Comité Départemental des Pêcheurs en Mer de l'Hérault.....              | 95  |
| <b>Annexe 30</b> : Compte rendu de l'entretien avec le président du Comité Départemental de pêche à la mouche et au lancé de l'Hérault..... | 100 |
| <b>Annexe 31</b> : Compte rendu de l'entretien avec le président du Comité Départemental de Vol Libre de l'Hérault.....                     | 101 |
| <b>Annexe 32</b> : Compte rendu de l'entretien avec le club Kite & Windsurf Maguelone.....  | 107 |
| <b>Annexe 33</b> : Compte rendu de l'entretien avec le président du Comité Départemental d'Aviron de l'Hérault.....                         | 109 |
| <b>Annexe 34</b> : Compte rendu de l'entretien avec le président du club d'aviron de La Grande-Motte.....                                   | 114 |
| <b>Annexe 35</b> : Compte rendu de l'entretien avec le président du Comité Départemental de Canoë Kayak de l'Hérault.....                   | 116 |
| <b>Annexe 36</b> : Compte rendu de l'entretien avec la présidente de la Ligue de Ski nautique et de Wakeboard.....                          | 120 |
| <b>Annexe 37</b> : Arrêté préfectoral concernant le lotissement conchylicole des Aresquiers .....   | 122 |
| <b>Annexe 38</b> : Diversité des pratiques de pêche au sein du segment des petits métiers .....   | 130 |
| <b>Annexe 39</b> : Méthodologie de hiérarchisation des enjeux écologiques Natura 2000 en Languedoc-Roussillon (CSRPN LR, 2010).....         | 132 |
| <b>Annexe 40</b> : Document de séance des 8 groupes de travail thématiques – Volet opérationnel.....  | 142 |
| <b>Annexe 41</b> : Tableau récapitulatif des actions non prioritaires .....   | 154 |



A noter : L'ensemble des diaporamas, documents de séance et comptes rendu de réunions (groupes de travail, ateliers thématiques, *etc.*), Comités de pilotage, et autres documents élaborés dans le cadre du Document d'objectifs du site Natura 2000 Posidonies de la côte palavasienne, sont disponibles en suivant le lien ci-après :

<http://cote-palavasienne.n2000.fr/votre-espace-d-echange/bibliotheque>

Et prochainement sur : <http://reseau-languedocmer.n2000.fr>.





# Annexe 1 : Formulaire standard du site Natura 2000 « Posidonies de la côte palavasienne »



Ce FSD est la version officielle transmise par la France à la commission européenne (mai 2011)

| Description  | Habitats                           | Espèces                                   | Protections                       | Activités   |
|--|------------------------------------|---|-----------------------------------|-------------|
| <b>Identification du site</b>  |                                    |   |                                   |             |
| <b>Type :</b><br>B (SIC sans relation avec un autre site Natura 2000.) | <b>Code du site :</b><br>FR9101413 | <b>Compilation :</b><br>janvier 1996      | <b>Mise à jour :</b><br>juin 2007 |             |
| <b>Responsable(s)</b><br>DIREN Languedoc-Roussillon / SPN-IEGB-MNHN    |                                    |   |                                   |             |
| <b>Appellation du site</b><br>POSIDONIES DE LA COTE PALAVASIENNE       |                                    |   |                                   |             |
| <b>Indication du site et dates de désignation/classement</b>           |                                    |   |                                   |             |
| Date site proposé éligible comme SIC : février 2001                    |                                    | Date site enregistré comme SIC : -        |                                   |             |
| Date de classement comme ZPS : -                                       |                                    | Date de désignation du site comme ZSC : - |                                   |             |
| <b>Texte(s) de référence</b>   |                                    |   |                                   |             |
| <b>Localisation du site</b>  |                                    |   |                                   |             |
| <b>Coordonnées du centre :</b>   |                                    |   |                                   |             |
| <b>Longitude :</b> 3°54'3"E  |                                    | <b>Latitude :</b> 43°29'21"N              |                                   |             |
| <b>Superficie (ha) :</b> 10830   |                                    | <b>Périmètre (km) :</b> 0                 |                                   |             |
| <b>Altitude (m) :</b>  |                                    |   |                                   |             |
| Min : -20  |                                    | Max : 5                                   |                                   | Moyenne : 0 |
| <b>Région administrative :</b>   |                                    |   |                                   |             |
| <b>Code NUTS</b>   | <b>Nom de la région</b>            | <b>Pourcent. de couverture</b>            |                                   |             |
| 0  | Marine area not covered by a NUTS  | 100                                       |                                   |             |
| <b>Régions biogéographiques :</b> Méditerranéenne                      |                                    | <b>Carte de localisation :</b>            |                                   |             |

- Alpine
- Atlantique
- Boréale
- Continentale
- Macaronésienne
- Méditerranéenne



## Relation avec d'autres sites Natura 2000

| Code - Nom du site   | Type de relation |
|--|------------------|
| Description du site  |                  |
| <b>Caractère général du site</b>   |                  |
| Classe d'habitats  | % couvert        |
| Mer, Bras de Mer   | 99               |
| Autres terres (incluant les Zones urbanisées et industrielles, Routes, Décharges, Mines)   | 1                |
| TOTAL  | 100              |
| <b>Autres caractéristiques du site</b>   |                  |
| <p>Il s'agit d'une grande étendue marine bordant une intéressante zone de lagunes, où l'on observe des touffes discontinues de Posidonies, ainsi que des secteurs relativement riches en espèces marines dont l'inventaire est en cours. Cette côte pourrait être visitée par le Grand Dauphin (<i>Tursiops truncatus</i>), qui fréquente les eaux peu profondes du plateau continental et du talus ainsi que par la Tortue caouanne (<i>Caretta caretta</i>) dont c'est l'un des rares sites marins régionaux, les autres étant le site " Posidonies de la Côte des Albères " et le site " Posidonies du Cap d'Agde "</p> |                  |
| <b>Qualité et importance</b>   |                  |
| <p>Il s'agit de l'un des trois sites à herbiers de Posidonies (<i>Posidonia oceanica</i>) du Languedoc. Ce site est très vulnérable mais en assez bon état de conservation. Avec les étangs de Mauguio et de Palavas, cette unité forme un ensemble sans équivalent dans le domaine méditerranéen.</p>   |                  |
| <b>Vulnérabilité</b>   |                  |
| <p>Le site est sous l'influence directe de grandes stations littorales comme La Grande Motte ou Palavas et, de façon plus indirecte, de l'agglomération de Montpellier.</p>  |                  |
| <b>Désignation</b>   |                  |
|  |                  |
| <b>Régime de propriété</b>   |                  |
| Domaine public maritime  |                  |

| Description  | Habitats | Espèces | Protections | Activités |            |             |  |
|--|----------|---------|-------------|-----------|------------|-------------|--|
| CODE   |          | % COUV. | REPRÉSENT.  | SUP. REL. | STAT. CONS | ÉVAL. GLOB. |  |
| <b>1110-Bancs de sable à faible couverture permanente d'eau marine</b> |          | 25      | B           | C         | C          | C           |  |
| <b>1120-Herbiers de posidonies (Posidonion oceanicae)</b>              |          | 25      | C           | B         | B          | B           |  |
| <b>1210-Végétation annuelle des laissés de mer</b>                     |          | 1       | C           | C         | C          | C           |  |

**ESPÈCES MENTIONNÉES À L'ARTICLE 4 DE LA DIRECTIVE 79/409/CEE ET FIGURANT À L'ANNEXE II DE LA DIRECTIVE 92/43/CEE ET ÉVALUATION DU SITE POUR CELLES-CI**

**MAMMIFÈRES** visés à l'Annexe II de la directive 92/43/CEE du Conseil

| CODE | NOM                       | POPULATION |                |               |             | ÉVALUATION DU SITE |              |               |         |
|------|---------------------------|------------|----------------|---------------|-------------|--------------------|--------------|---------------|---------|
|      |                           | Résidente  | Migr. Nidific. | Migr. Hivern. | Migr. Etape | Population         | Conservation | Isolement     | Globale |
| 1349 | <i>Tursiops truncatus</i> |            |                |               | Présente    | D                  | Non          | significative |         |

**AMPHIBIENS et REPTILES** visés à l'Annexe II de la directive 92/43/CEE du Conseil

| CODE | NOM | POPULATION |                |               |             | ÉVALUATION DU SITE |              |           |         |
|------|-----|------------|----------------|---------------|-------------|--------------------|--------------|-----------|---------|
|      |     | Résidente  | Migr. Nidific. | Migr. Hivern. | Migr. Etape | Population         | Conservation | Isolement | Globale |

**Impacts et activités généraux et proportion de la superficie du site affecté**

**IMPACTS ET ACTIVITÉS SUR LE SITE**

| CODE | LIBELLÉ                                 | INTENSITÉ | % DU SITE | INFLUENCE |
|------|---|-----------|-----------|-----------|
| 200  | Pêche, pisciculture, aquaculture        | Moyenne   | 80        | Neutre    |
| 210  | Pêche professionnelle                   | Elevée    | 80        | Négative  |
| 504  | zones portuaires                        | Moyenne   | 10        | Négative  |
| 520  | Navigation                              | Moyenne   | 30        | Neutre    |
| 621  | sports nautiques                        | Moyenne   | 100       | Négative  |
| 690  | autres loisirs et activités de tourisme | Elevée    | 75        | Négative  |

**IMPACTS ET ACTIVITÉS AUX ALENTOURS DU SITE**

| CODE | LIBELLÉ   | INTENSITÉ | % DU SITE | INFLUENCE |
|------|---|-----------|-----------|-----------|
| 400  | Urbanisation, industrialisation et activités similaires | Elevée    | 0         | Négative  |
| 700  | Pollutions  | Elevée    | 0         | Négative  |
| 870  | Endigages, remblais, plages artificielles               | Elevée    | 0         | Négative  |

**Gestion du site**

**ORGANISME RESPONSABLE DE LA GESTION DU SITE**

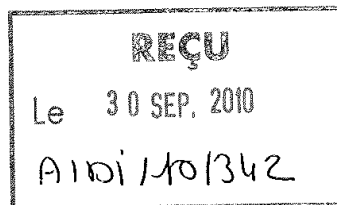
-

**GESTION DU SITE ET PLANS**

-



## Annexe 2 : Arrêté préfectoral de constitution du comité de pilotage du site Natura 2000 « Posidonies de la côte palavasienne »



DIVISION « ACTION DE L'ETAT EN MER »

Toulon, le 23 septembre 2010

### ARRETE PREFECTORAL N° 164 / 2010

#### PORTANT CONSTITUTION DU COMITE DE PILOTAGE POUR LA MISE EN ŒUVRE DU DOCUMENT D'OBJECTIFS DU SITE NATURA 2000

« Posidonies de la côte palavasienne » (FR 9101413))

Le préfet maritime  
de la Méditerranée,

Le préfet de l'Hérault,

VU la directive CEE 92-43 du Conseil des communautés européennes du 21 mai 1992 modifiée concernant la conservation des habitats naturels ainsi que la faune et la flore sauvage ;

VU le code de l'environnement et notamment ses articles L.110-1 et 2 ;

VU le code de l'environnement et notamment ses articles L.414-1 à L.414-6 et R.414-9-1 à R.414-9-7 ;

VU la loi n°95-101 du 2 février 1995 relative au renforcement de la protection de l'environnement ;

VU le décret n°2004-112 du 6 février 2004 relatif à l'organisation de l'action de l'Etat en mer ;

VU la proposition de site d'importance communautaire FR 9101413 transmise par le ministère de l'aménagement du territoire et de l'environnement à la commission européenne en décembre 1998;

## ARRETE

### ARTICLE 1

Il est créé un comité de pilotage en vue de l'élaboration du document d'objectifs du site Natura 2000 FR 9101413 « Posidonies de la côte palavasienne ».

### ARTICLE 2

Le comité est présidé par le préfet maritime de la Méditerranée et par le préfet du département de l'Hérault, ou par leur représentant.

Ils peuvent confier cette présidence à l'un des membres représentant d'une collectivité territoriale ou d'un groupement de collectivités territoriales.

La composition du comité de pilotage du site Natura 2000 FR 9101413 est fixée comme suit, chacun des membres ci-dessous pouvant se faire représenter :

#### Collège de l'Etat et de ses établissements :

Monsieur ou Madame

- le préfet maritime de la Méditerranée,
- le préfet de l'Hérault,
- le commandant de la Zone Maritime Méditerranée,
- le sous-préfet chargé du littoral auprès du préfet de région du Languedoc-Roussillon,
- le directeur régional de l'environnement, de l'aménagement et du logement du Languedoc-Roussillon,
- le directeur interrégional de la mer Méditerranée,
- le directeur départemental des territoires et de la mer de l'Hérault,
- le directeur de l'architecture et du patrimoine, sous-direction de l'archéologie, département des recherches archéologiques subaquatiques et sous-marines,
- le directeur départemental de la cohésion sociale de l'Hérault,
- le directeur départemental de la protection des populations de l'Hérault,
- le commandant du groupement de gendarmerie de l'Hérault,
- l'inspecteur d'académie de l'Hérault,
- le directeur de l'Agence des aires marines protégées,
- le délégué régional de l'agence de l'eau Rhône - Méditerranée -- Corse,
- le délégué régional de l'Institut français de recherche pour l'exploitation de la mer de Méditerranée,
- le délégué régional du Conservatoire du littoral et des espaces lacustres du Languedoc-Roussillon,
- le délégué régional de l'Office national de la chasse et de la faune sauvage,

2/7

- le Président de l'Université de Montpellier 2 Sciences et Techniques du Languedoc-Roussillon,

ou leurs représentants respectifs.

▪ **Collège des élus**

Monsieur ou Madame

- le président du conseil régional Languedoc-Roussillon,
- le président du conseil général de l'Hérault,
- le président de la communauté d'agglomération de Montpellier,
- le président de la communauté d'agglomération du Bassin de Thau,
- le président de la communauté de communes du Pays de l'Or,
- le maire de Frontignan,
- le maire de Villeneuve-lès-Maguelone,
- le maire de Palavas-les-flots,
- le maire de Mauguio,
  - le maire de la Grande-Motte,
  - le président du syndicat mixte de la baie d'Aigues Mortes,
  - le président du syndicat intercommunal à vocation multiple des communes littorales de la baie d'Aigues Mortes,
  - le président du syndicat mixte du bassin du Lez,
  - le président de syndicat interdépartemental d'aménagement du Vidourle,
  - le président de syndicat intercommunal des étangs littoraux,
  - le président du syndicat mixte du bassin de l'Or,
  - le président du syndicat mixte du bassin de Thau,

ou leurs représentants respectifs.

▪ **Collège des institutions, organismes et professions liées à la mer :**

Monsieur ou Madame

- le président du comité régional des pêches maritimes et des élevages marins du Languedoc-Roussillon,
- le président du comité local des pêches maritimes et des élevages marins du Grau du Roi,
- le président du comité local des pêches maritimes et des élevages marins de Sète,
- le premier prud'homme des pêcheurs Palavas-les-Flots,
- le premier prud'homme des pêcheurs de Sète-môle,
- le premier prud'homme des pêcheurs du Grau-du-Roi,
- le président de l'Association Méditerranéenne des Organisations de Producteurs,
- le président du centre d'études et de promotion des activités lagunaires et maritimes (CEPRALMAR),

3/7



- le président de la section régionale de conchyliculture en Méditerranée,
- le président de l'Association Syndicale Autorisée des cultures marines en mer ouverte,
- le président du comité départemental du Tourisme,
- le rapporteur du Conseil scientifique régional du patrimoine naturel de la région Languedoc-Roussillon,
- le président de l'établissement public régional port de Sète Sud de France,
- le directeur de la régie autonome de port de plaisance de port Camargue,

ou leurs représentants respectifs.

▪ **Collège des associations et organismes œuvrant dans le domaine maritime culturel ou environnemental**

Monsieur ou Madame

- le président du comité départemental de voile,
- le président du comité départemental de vol libre,
- le président du comité départemental de canoë-kayak,
- le président du comité départemental de plongée sous marine ;
- le président de la fédération française motonautique,
- le président du comité départemental des pêcheurs en mer,
- le président de la fédération nationale des pêcheurs plaisanciers et sportifs,
- le président de la ligue Languedoc-Roussillon - Midi-Pyrénées de la fédération nautique de pêche sportive en apnée,
- le président de l'association du Voile de Neptune,
- le président de l'association de l'Œil d'Andromède,
- le président du Collectif de Protection de la Nature et des Usagers de la Baie d'Aigues Mortes,

ou leurs représentants respectifs.

▪ **Experts**

Le comité de pilotage peut décider d'entendre toute personne ou tout organisme dont les connaissances et l'expérience sont de nature à éclairer ses travaux.

**ARTICLE 3**

**Fonctionnement du comité de pilotage :**

- Le(s) président(s) désigne(nt) le ou les organismes qui suivent la mise en œuvre du document d'objectifs sur proposition des membres du comité de pilotage ;
- Le comité de pilotage se réunit au moins une fois par an et en tant que de besoin, sur convocation de son(ses) président(s), sur la base d'un ordre du jour proposé par les organismes qui suivent la mise en œuvre du document d'objectifs ;

4/7

- Chaque réunion du comité de pilotage doit donner lieu à un relevé de décisions rédigé par les organismes qui suivent la mise en œuvre du document d'objectifs. Celui-ci indique notamment le nom et la qualité des membres présents ou représentés, les questions traitées au cours de la séance et le sens des décisions du comité ainsi que la mention des options divergentes lorsque la demande en est faite.

- Aux fins de guider et suivre le travail de l'opérateur, un bureau, émanation du COPIL, peut être constitué d'un ou deux représentants de chacun des collèges. Il peut se réunir au moins deux fois par an et en tant que de besoin sur demande de l'opérateur.

#### ARTICLE 4

La présente décision peut être déférée au tribunal administratif de Montpellier dans les conditions prévues par l'article R. 421-1 du code de justice administrative, dans le délai de deux mois à partir de sa notification.

#### ARTICLE 5

Le secrétaire général de la préfecture de l'Hérault, la directrice régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement du Languedoc-Roussillon sont chargés, chacun en ce qui le concerne de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de l'Hérault et dont une copie sera notifiée à chaque membre du comité de pilotage.

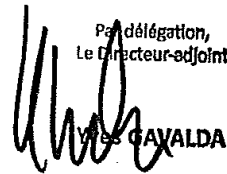
Le préfet maritime de la Méditerranée  
et par délégation,

Le commissaire général de la marine Jean-Loup Velut  
adjoint au préfet maritime de la Méditerranée



Le préfet de l'Hérault  
et par délégation,

Par délégation,  
Le Directeur-adjoint



YVES GAVALDA

DESTINATAIRES :

Madame ou monsieur

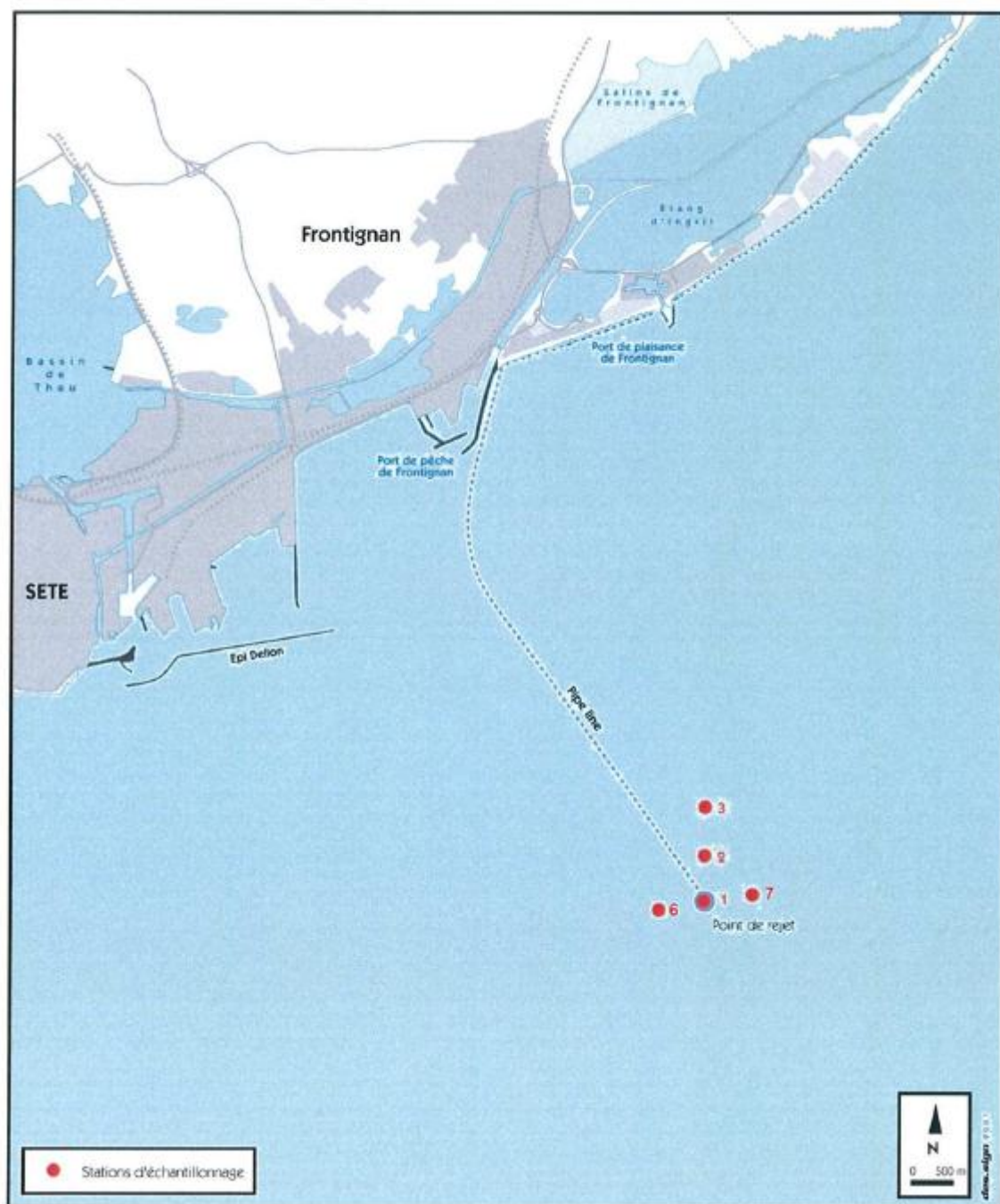
- le préfet maritime de la Méditerranée,
- le préfet de l'Hérault,
  - le commandant de la Zone Maritime Méditerranée,
  - le sous-préfet chargé du littoral auprès du préfet de région du Languedoc-Roussillon,
- le directeur régional de l'environnement, de l'aménagement et du logement du Languedoc-Roussillon,
  - le directeur interrégional de la mer Méditerranée,
  - le directeur départemental des territoires et de la mer de l'Hérault,
  - le directeur de l'architecture et du patrimoine, sous-direction de l'archéologie, département des recherches archéologiques subaquatiques et sous-marines,
  - le directeur départemental de la cohésion sociale de l'Hérault,
  - le directeur départemental de la protection des populations de l'Hérault,
  - le commandant du groupement de gendarmerie de l'Hérault,
  - l'inspecteur d'académie de l'Hérault,
  - le directeur de l'Agence des aires marines protégées,
  - le délégué régional de l'agence de l'eau Rhône - Méditerranée - Corse,
  - le délégué régional de l'Institut français de recherche pour l'exploitation de la mer de Méditerranée,
- le délégué régional du Conservatoire du littoral et des espaces lacustres du Languedoc-Roussillon,
  - le délégué régional de l'Office national de la chasse et de la faune sauvage,
  - le Président de l'Université de Montpellier 2 Sciences et Techniques du Languedoc-Roussillon,
    - le président du conseil régional Languedoc-Roussillon,
    - le président du conseil général de l'Hérault,
    - le président de la communauté d'agglomération de Montpellier,
    - le président de la communauté d'agglomération du bassin de Thau,
    - le président de la communauté de communes du Pays de l'Or,
    - le maire de Frontignan,
    - le maire de Villeneuve-lès-Maguelone,
    - le maire de Palavas-les-Flots,
    - le maire de Mauguio,
      - le maire de la Grande-Motte,
      - le président du syndicat mixte de la baie d'Aigues Mortes,
      - le président du syndicat intercommunal à vocation multiple des communes littorales de la baie d'Aigues Mortes,
      - le président du syndicat mixte du bassin du Lez,
      - le président de syndicat interdépartemental d'aménagement du Vidourle,
      - le président de syndicat intercommunal des étangs littoraux,
      - le président du syndicat mixte du bassin de l'Or,
      - le président du syndicat mixte du bassin de Thau,
  - le président du comité régional des pêches maritimes et des élevages marins du Languedoc-Roussillon,
    - le président du comité local des pêches maritimes et des élevages marins du Grau du Roi,
      - le président du comité local des pêches maritimes et des élevages marins de Sète,
      - le premier prud'homme des pêcheurs Palavas-les-Flots,

6/7

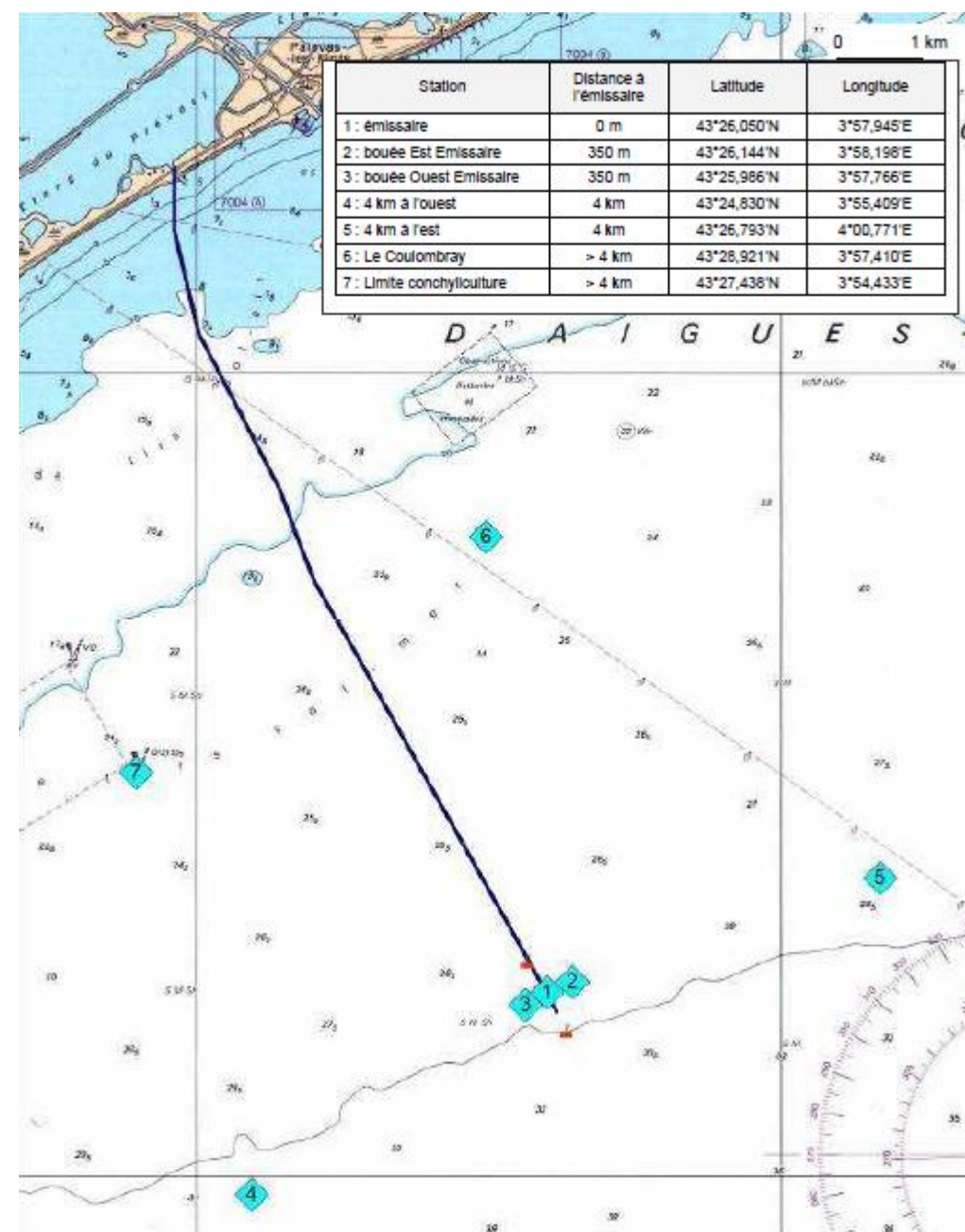


- le premier prud'homme des pêcheurs de Sète-môle,
- le premier prud'homme des pêcheurs du Grau-du-Roi,
- le président de l'Association Méditerranéenne des Organisations de Producteurs,
- le président du centre d'études et de promotion des activités lagunaires et maritimes (CEPRALMAR),
- le président de la section régionale de conchyliculture en Méditerranée,
- le président de l'Association Syndicale Autorisée des cultures marines en mer ouverte,
- le président du comité départemental du Tourisme,
- le rapporteur du Conseil scientifique régional du patrimoine naturel de la région Languedoc-Roussillon,
- le président de l'établissement public régional port de Sète Sud de France,
- le directeur de la régie autonome de port de plaisance de port Camargue,
- le président du comité départemental de voile,
- le président du comité départemental de vol libre,
- le président du comité départemental de canoë-kayak,
- le président du comité départemental de plongée sous marine ;
- le président de la fédération française motonautique,
- le président du comité départemental des pêcheurs en mer,
- le président de la fédération nationale des pêcheurs plaisanciers et sportifs,
- le président de la ligue Languedoc-Roussillon – Midi-Pyrénées de la fédération nautique de pêche sportive en apnée,
- le président de l'association du Voile de Neptune,
- le président de l'association de l'Œil d'Andromède,
- le président du Collectif de Protection de la Nature et des Usagers de la Baie d'Aigues Mortes,
- le président du centre d'étude et de sauvegarde des tortues marines de Méditerranée.

### Annexe 3 : Localisation des stations d'échantillonnages réglementaires des émissaires en mer des stations d'épuration de Sète et de Montpellier (Maera)

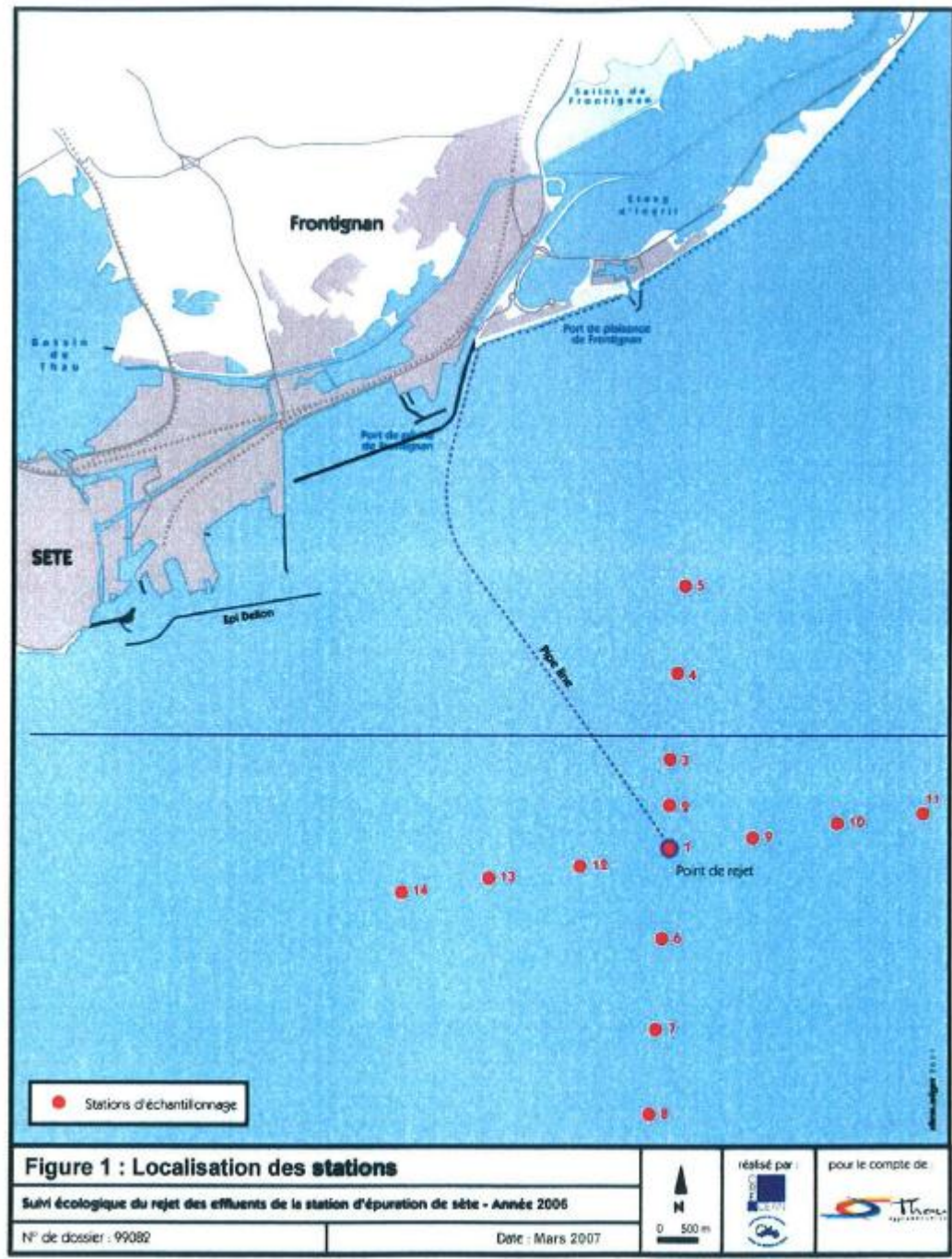


Stations de suivi du rejet en mer de la station d'épuration de Sète ; tache 5 qualité de l'eau (Source : CREOCEAN, 2010)

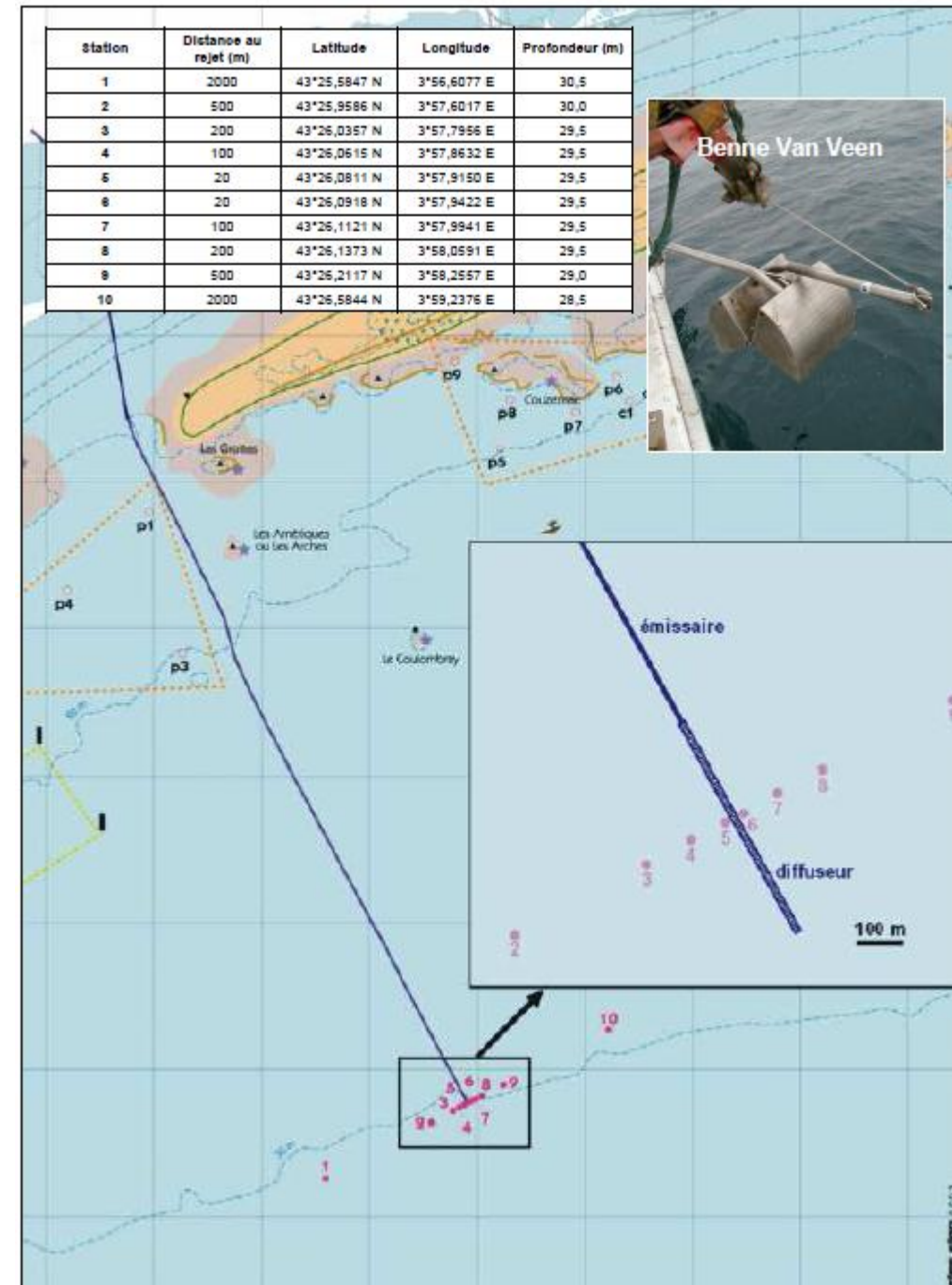


Stations de suivi de la turbidité, de la température et de la salinité dans le cadre du suivi de la station d'épuration de Montpellier (Source : CREOCEAN, 2009).





Stations de suivi de la qualité des sédiments dans le cadre du suivi du rejet en mer de la station d'épuration de Sète (Source : CREOCEAN, 2007).



Stations de suivi de la qualité des sédiments dans le cadre du suivi du rejet en mer de la station d'épuration de Montpellier (Source : CREOCEAN, 2010).

**Annexe 4 : Principaux résultats des analyses des peuplements benthiques de substrats meubles, suivi dans le cadre de la station d'épuration de Montpellier (Source : CREOCEAN, 2010)**

| Paramètres            | Valeur moyenne 2003       | Valeur moyenne 2006      | Valeur moyenne 2007       | Valeur moyenne 2009       | Bilan 2009           |
|-----------------------|---------------------------|--------------------------|---------------------------|---------------------------|----------------------|
| Richesse spécifique   | 59 espèces                | 77 espèces               | 50 espèces                | 47 espèces                | Richesse moyenne     |
| Densité totale        | 2 028 ind./m <sup>2</sup> | 3477 ind./m <sup>2</sup> | 2 059 ind./m <sup>2</sup> | 2 740 ind./m <sup>2</sup> | Densité moyenne      |
| Biomasse totale       | 11,4 g/m <sup>2</sup>     | 15,9 g/m <sup>2</sup>    | 8,4 g/m <sup>2</sup>      | 7,2 g/m <sup>2</sup>      | Biomasse faible      |
| Indice de Shannon     | 4,7                       | 5,2                      | 4,6                       | 4,3                       | Peuplement équilibré |
| Indice d'équitabilité | 80,6 %                    | 83,0 %                   | 82,7 %                    | 78,0 %                    | Peuplement équilibré |
| Indice trophique      | 71,1 %                    | 68,4 %                   | 66,6 %                    | 69,3 %                    | Non perturbé         |
| AMBI                  | 0,7                       | 0,9                      | 1,2                       | 1,1                       | Non pollué           |

**Annexe 5 : Descripteurs de l'état de conservation renseigné par le DOCOB sur les herbiers à Posidonies du site Natura 2000 (descripteurs établis par le Muséum National d'Histoire Naturelle)**

| Paramètres                               | Critères                                     | Descripteurs                                   | Métriques à renseigner  | Méthodes de collecte   | Echelle de collecte                                | Les descripteurs ont-ils été relevés sur le site ?  | Une grille de lecture / d'interprétation, permettant de caractériser l'état des descripteurs, a-t-elle été utilisée ?  |
|--|--|--|---|--|--|---|--|
| Structure et fonctionnalité de l'habitat | Structure générale de l'herbier (population) | 1 - Substrat                                   | Herbier sur roche, sur matte ou sur sable   | Plongée  | herbier (population)                               | Oui, visuellement sur 3 stations de suivi (Voile de Neptune, 2011) et 4 autres stations de suivi (Andromède Océanologie, 2007 & 2011)   | Non  |
|  |  | 2 - Structures érosives et mattes mortes       | Présence d'intermattes, "marmites", tombants de matte, ...+ évaluation superficie de ces structures (%) | Imagerie acoustique et satellitaire + plongée  | herbier (population)                               | Oui, visuellement sur 3 stations de suivi (Voile de Neptune, 2011) et 4 autres stations de suivi (Andromède Océanologie, 2007 & 2011)   | Non  |
|  |  | 3 - Limite inférieure de l'herbier             | Profondeur  | Plongée avec profondimètre électronique  | herbier (population)                               | Descripteur non pertinent en Languedoc-Roussillon, étude des limites de contour des herbiers ; suivis par carré permanent sur 3 stations de suivi (Voile de Neptune, 2011) et en télémétrie acoustique sur 4 stations de suivi (Andromède Océanologie, 2007 & 2011) | Non  |
|  |  |  |   | Type de limite (progressive/franche à fort recouvrement/franche à faible recouvrement/clairsemée/régressive)     | Plongée et méthode pour déterminer le recouvrement | herbier (population)  | Travail sur les limites de contour des herbiers ; suivis par carré permanent sur 3 stations de suivi (Voile de Neptune, 2011) et en télémétrie acoustique sur 4 stations de suivi (Andromède Océanologie, 2007 & 2011) |
|  |  | 4 - Densité de l'herbier à - 15 m              | Nombre de faisceaux/m <sup>2</sup>  | Plongée avec quadrats (40x40 cm) à - 15m de profondeur   | quadrat  | Oui, sur les 7 stations de suivi (Voile de Neptune, 2011 et Andromède Océanologie, 2007 & 2011)   | Oui, classification de Pergent-Martini.,1994 et Pergent et al., 1995   |
|  |  | 5 - Recouvrement foliaire en limite inférieure | Taux de recouvrement [% faisceaux / zone non couverte (sédiment, roche ou matte morte)]                 | Plongée avec quadrats (quadrat de 1 m <sup>2</sup> avec des photographies verticales pour l'interprétation fine) | quadrat  | Oui, sur les 7 stations de suivi (Voile de Neptune, 2011 et Andromède Océanologie, 2007 & 2011)   | Oui, Andromède Océanologie d'après le RSP Charbonnel et al., 2000 / Voile de Neptune estimation visuelle d'après Gravez et al., 1995   |
|  |  | 6 - Rhizomes plagiotropes en limite inférieure | % de rhizomes plagiotropes  | Plongée au niveau de la limite inférieure dans quadrats utilisés pour recouvrement                               | bande ou quadrat                                   | Oui, sur les 7 stations de suivi (Voile de Neptune, 2011 et Andromède Océanologie, 2007 & 2011)   | Non  |

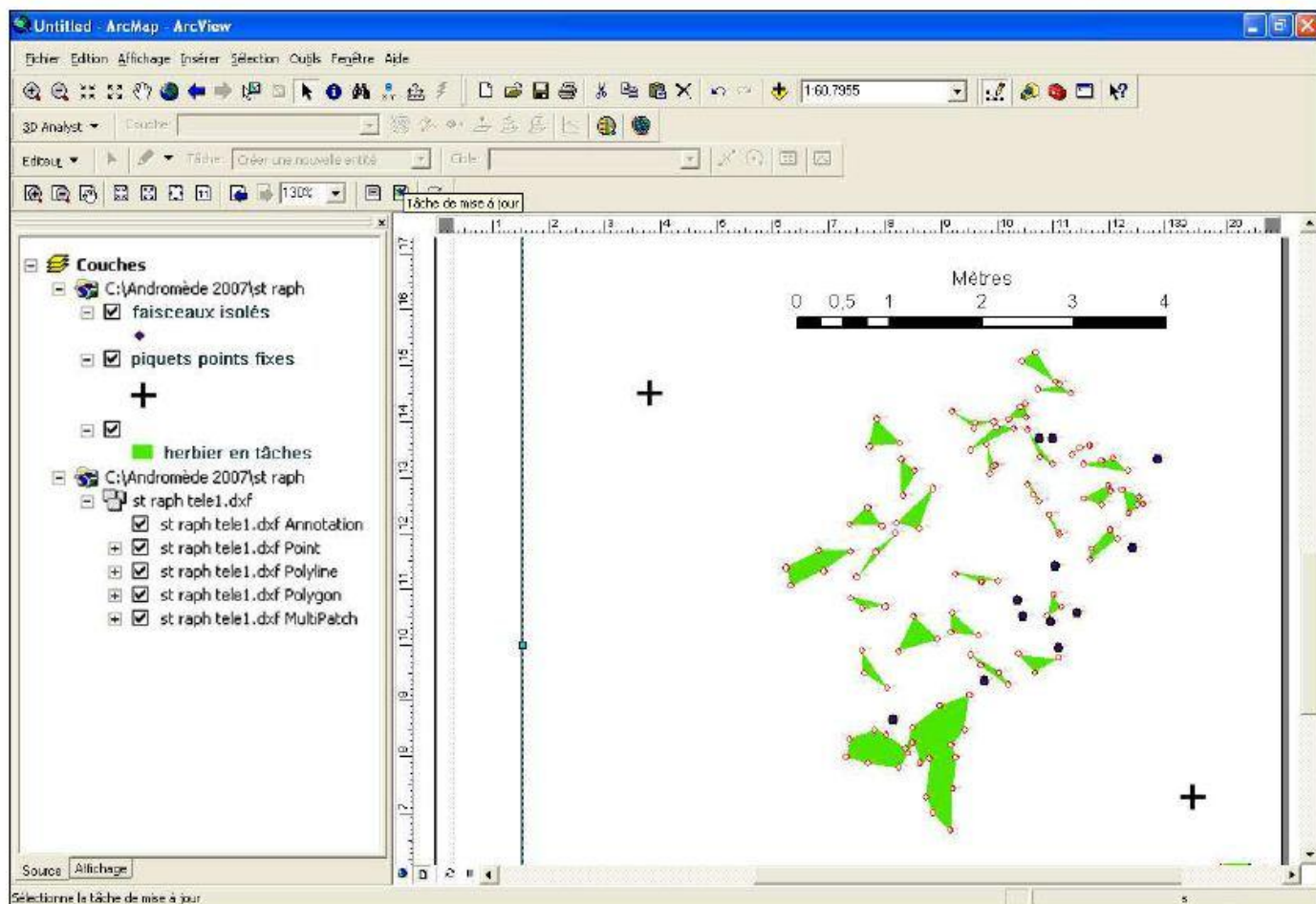


|                               |   |   |   |                      |   |  |
|-------------------------------|---|---|---|----------------------|---|--|
| Caractérisation de la matre   | 7 - Déchaussement   | Déchaussement (distance entre sédiment et partie inférieure des rhizomes)   | Plongée avec quadrats utilisés pour détermination densité (40x40 cm) ou carottier (12X15cm)                             | quadrat ou carotte   | Oui, sur les 7 stations de suivi (Voile de Neptune, 2011 et Andromède Océanologie, 2007 & 2011) | Oui, d'après le RSP Charbonnel et al., 2000 et Boudouresque et al., 1980 |
|                               | 8 - Compacité de la matre   | Distance de pénétration   | Plongée avec pénétromètre   | mesure par zones     | Non renseigné   | Non renseigné  |
|                               | 9 - Structures de la matre  | Volume de sédiment, granulométrie du sédiment, taux de MO   | Carottier (12X15cm)   | carotte              | Non renseigné   | Non renseigné  |
| Etat de vitalité de la plante | 10 - Densité foliaire   | Nombre de feuilles/faisceaux (Analyse phénologique)   | Comptage feuilles adultes et intermédiaires en plongée + prélèvement d'au moins 15 faisceaux lorsque problème identifié | faisceaux            | Non renseigné   | Non renseigné  |
|                               | 11 - Longueur moyenne des faisceaux   | feuille la plus longue par faisceaux  | Plongée, mesure in situ / 30 faisceaux  | faisceaux            | Oui, sur 3 stations de suivi (Voile de Neptune, 2011)   | Non  |
|                               | 12 - Surface foliaire par faisceau SF   | Paramètres biométriques (Analyse phénologique)  | Uniquement pour le premier Docob et lorsque déséquilibre identifié: plongée + prélèvement d'au moins 15 faisceaux       | faisceaux            | Non renseigné   | Non renseigné  |
|                               | 13 - Production de feuilles   | Nombres de feuilles produites annuellement (lépidochronologie)  | Uniquement pour le premier Docob et lorsque déséquilibre identifié: plongée + prélèvement d'au moins 15 faisceaux       | faisceaux            | Non renseigné   | Non renseigné  |
|                               | 14 - Croissance des rhizomes  | Vitesse de croissance des rhizomes (lépidochronologie)  | Uniquement pour le premier Docob et lorsque déséquilibre identifié: plongée + prélèvement d'au moins 15 faisceaux       | faisceaux            | Non renseigné   | Non renseigné  |
|                               | 15 - Epiphytes  | Biomasse  | Plongée, estimation visuelle + prélèvement d'au moins 15 faisceaux si prolifération apparente                           | faisceaux            | Oui, sur 7 stations (Voile de Neptune, 2011 et Andromède Océanologie, 2007 & 2011)              | Non  |
| Flore et faune associées      | 16 - Populations d'herbivores   | Densité des principaux macroherbivores (le poisson <i>Sarpa salpa</i> et l'oursin <i>Paracentrotus lividus</i> ) (Nombre/m <sup>2</sup> ) | Plongée avec quadrats pour les oursin (1 m <sup>2</sup> ), transect pour les poissons                                   | quadrat / transect   | Oui, sur 3 stations (Voile de Neptune, 2011)  | Non  |
|                               |   | Coefficient A (% de feuilles ayant perdu leur apex)   | Plongée, estimation visuelle + prélèvement d'au moins 15 faisceaux si surpâturage                                       | faisceaux            | Non renseigné   | Non renseigné  |
|                               | 17 - Espèces "patrimoniales", protégées ou menacées sédentaires ou territoriales comme <i>Pinna nobilis</i> (voir listes) | Densité, taille, substrat, profondeur   | Plongée   | herbier (population) | Oui, sur les 7 stations de suivi (Voile de Neptune, 2011 et Andromède Océanologie, 2007 & 2011) | Non  |

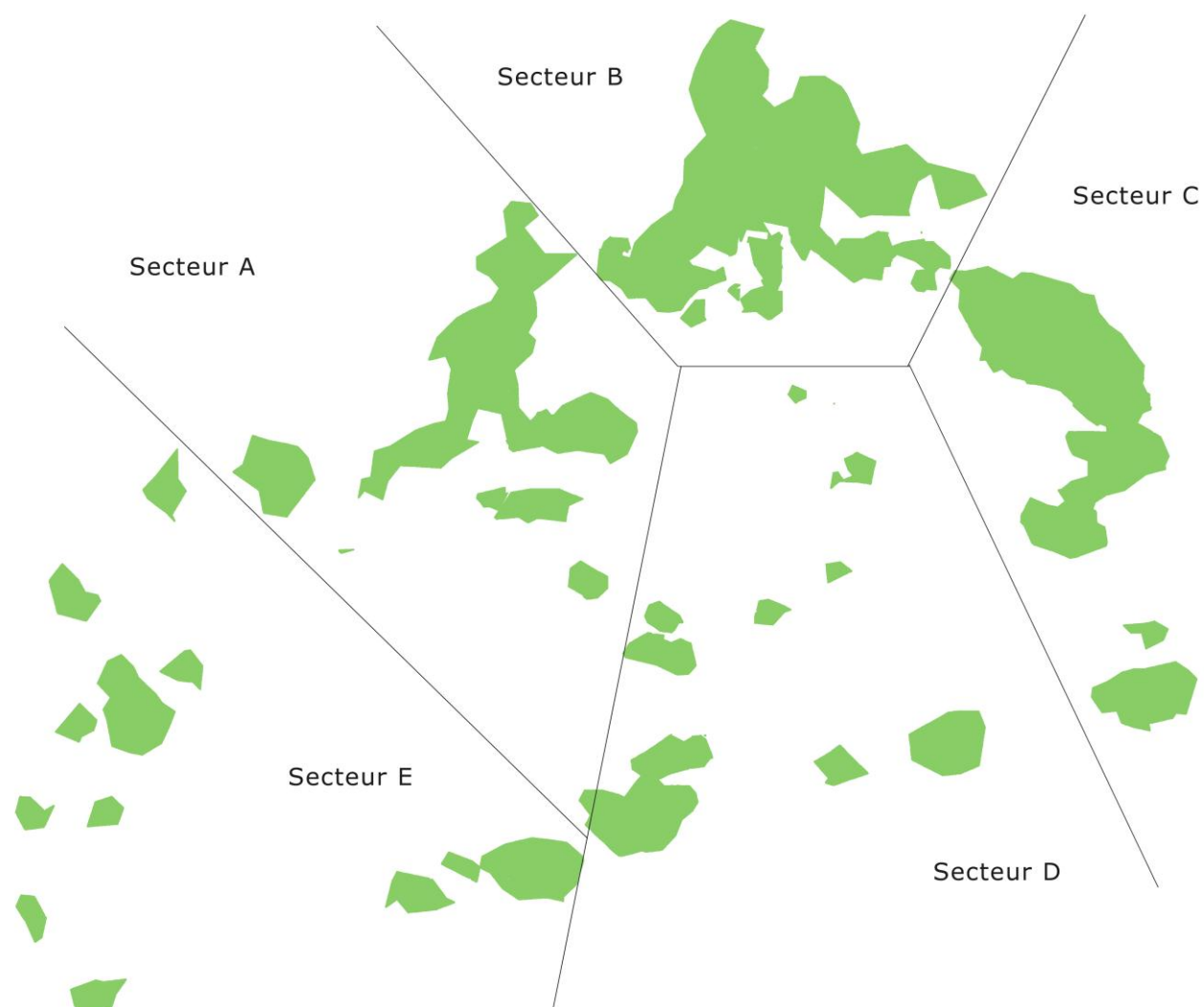
|                      |                           |  |   |   |                      |  |               |
|----------------------|---------------------------|--|---|---|----------------------|--|---------------|
| Menaces et pressions | Perturbations physiques   | 18 - Degré d'artificialisation   | Présence/absence de structures artificialisées (endiguements, enrochements, bétonnages, épis, canalisations, passages de câbles, installations portuaires, récifs artificiels, éoliennes ...) | Imagerie satellitaire, acoustique et/ou observation directe, cartographie | habitat              | Oui, sur les 7 stations de suivi (Voile de Neptune, 2011 et Andromède Océanologie, 2007 & 2011)        | Non           |
|                      |                           |  | Evaluation pourcentage de superficies artificialisées   | Imagerie satellitaire, acoustique et/ou observation directe               | habitat              | Oui, sur les 7 stations de suivi (Voile de Neptune, 2011 et Andromède Océanologie, 2007 & 2011)        | Non           |
|                      |                           | 19 - Remaniement sédiments par pêche aux arts trainants, extraction de sables, dragage et rejets de dragage... | Evaluation pourcentage superficie sédiments remaniés  | Imagerie acoustique + observations  | habitat              | Non renseigné  | Non renseigné |
|                      |                           | 20 - Blocs de matre arrachés, traces/sillons dûs à l'action des chaluts et des ancras, trous                   | Nombre sur le site, pourcentage de surface détruite   | Imagerie acoustique ou satellitaire + plongée                             | herbier (population) | Oui, sur les 7 stations de suivi (Voile de Neptune, 2011 et Andromède Océanologie, 2007 & 2011)        | Non           |
|                      | Perturbations biologiques | 21 - Caulerpes ( <i>Caulerpa taxifolia</i> et <i>C. racemosa</i> var. <i>cylindracea</i> )                     | Superficie couverte par ces espèces, colonie isolée ou en tâche, profondeur   | Observation en plongée (présence et estimation % de recouvrement)         | herbier (population) | Oui, veille sur les 7 stations de suivi (Voile de Neptune, 2011 et Andromède Océanologie, 2007 & 2011) | Non           |
|                      |                           | 22 - Rhodobiontes ( <i>Acrothamnion preissii</i> , <i>Womersleyella setacea</i> ...)                           | Superficie couverte par ces espèces, profondeur   | Observation en plongée (présence et estimation % de recouvrement)         | herbier (population) | Oui, veille sur les 7 stations de suivi (Voile de Neptune, 2011 et Andromède Océanologie, 2007 & 2011) | Non           |
|                      | Pollutions                | 23 - Sources potentielles de nuisance proches  | Urbanisme, cours d'eau, émissaires, ports, enrochement, engraissement de plages, rejets de dragages   | Imagerie satellitaire, aéroportée et/ou observation directe, cartographie | habitat              | Analyse écologique du DOCOB  | Non           |
|                      |                           | 24 - Couche oxydée pour certains sédiments (vases), proliférations d'épiphytes, films bactériennes             | Epaisseur de la couche oxydée, couleur, odeur   | Benne   | benne                | Non renseigné  | Non renseigné |
|                      |                           | 25 - Macrodéchets, filets et autres engins de pêche, mouillages perdus, corps morts                            | Evaluation volume, dangerosité  | Observation directe   | Point vérité terrain | Oui, sur les 7 stations de suivi (Voile de Neptune, 2011 et Andromède Océanologie, 2007 & 2011)        | Non           |
|                      |                           | 26 - Traces d'hydrocarbures, ...   | Evaluation pourcentage superficie polluée   | Observation directe   | habitat              | Oui, sur les 7 stations de suivi (Voile de Neptune, 2011 et Andromède Océanologie, 2007 & 2011)        | Non           |



## Annexe 6 : Processus cartographique (sous Système d'Information Géographique) du suivi des contours d'herbiers à Posidonies



## Annexe 7 : Résultats des campagnes 2007 & 2011 du suivi des herbiers à Posidonies : Station de suivi ARE



Sous-secteurs de la station de suivi ARE

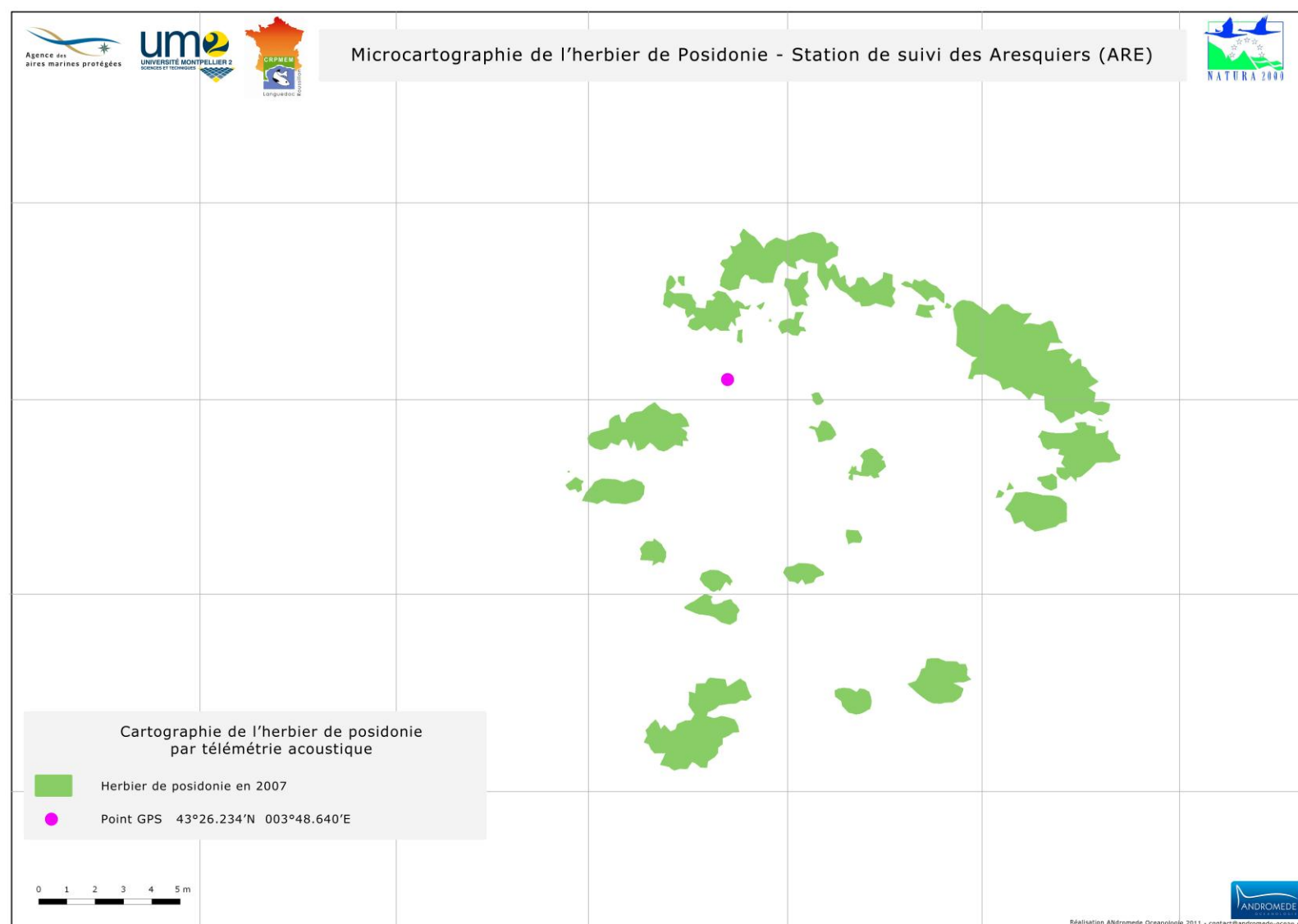
### II.3.6.3. LES ARESQUIERS (ARE)

Localisation :  
43°26.234' N  
003°48.640' E

|   | secteur A | secteur B | secteur C | Secteur D |
|---|-----------|-----------|-----------|-----------|
| Nombre de faisceaux / 20cm <sup>2</sup> | 25 / 2    | 19 / -2   | 13 / -1   | 13 / 2    |
|   | 8 / 0     | 20 / -2   | 22 / -2   | 14 / 1    |
|   | 17 / 1    | 18 / 0    | 16 / 0    | 12 / 1    |
|   | 11 / 0    | 11 / -1   | 18 / 2    | 16 / 1    |
|   | 7 / -2    | 8 / -2    | 16 / 1    | 13 / 2    |
| Déchaussement en cm                     | 19 / -1   | 9 / -2    | 15 / 0    |           |
|   | 18 / 0    | 16 / -2   | 12 / 0    |           |
|   | 10 / -2   | 15 / -3   | 25 / -2   |           |
|   | 15 / -2   | 8 / -1    | 14 / -2   |           |
|   | 13 / -1   | 13 / -1   | 14 / 0    |           |
| Nombre de faisceaux / m <sup>2</sup>    | 625       | 475       | 325       | 325       |
|   | 200       | 500       | 550       | 350       |
|   | 425       | 450       | 400       | 300       |
|   | 275       | 275       | 450       | 400       |
|   | 175       | 200       | 400       | 325       |
|   | 475       | 225       | 375       |           |
|   | 450       | 400       | 300       |           |
|   | 250       | 375       | 625       |           |
|   | 375       | 200       | 350       |           |
|   | 325       | 325       | 350       |           |
| max                                     | 625       | 500       | 625       | 400       |
| min                                     | 175       | 225       | 325       | 325       |
| moyenne                                 | 357,5     | 342,5     | 412,5     | 340       |
| Prof                                    | 6,9       | 6,7 - 6,9 | 7,1 - 7,3 | 7,2       |
| Catégorie de densité                    | DA        | DA        | DSI       | DSI       |
| Catégorie de recouvrement               | 2         | 4         | 4         | 2         |
| Indice de vitalité                      | Dégradé   | Moyenne   | Bonne     | Dégradé   |

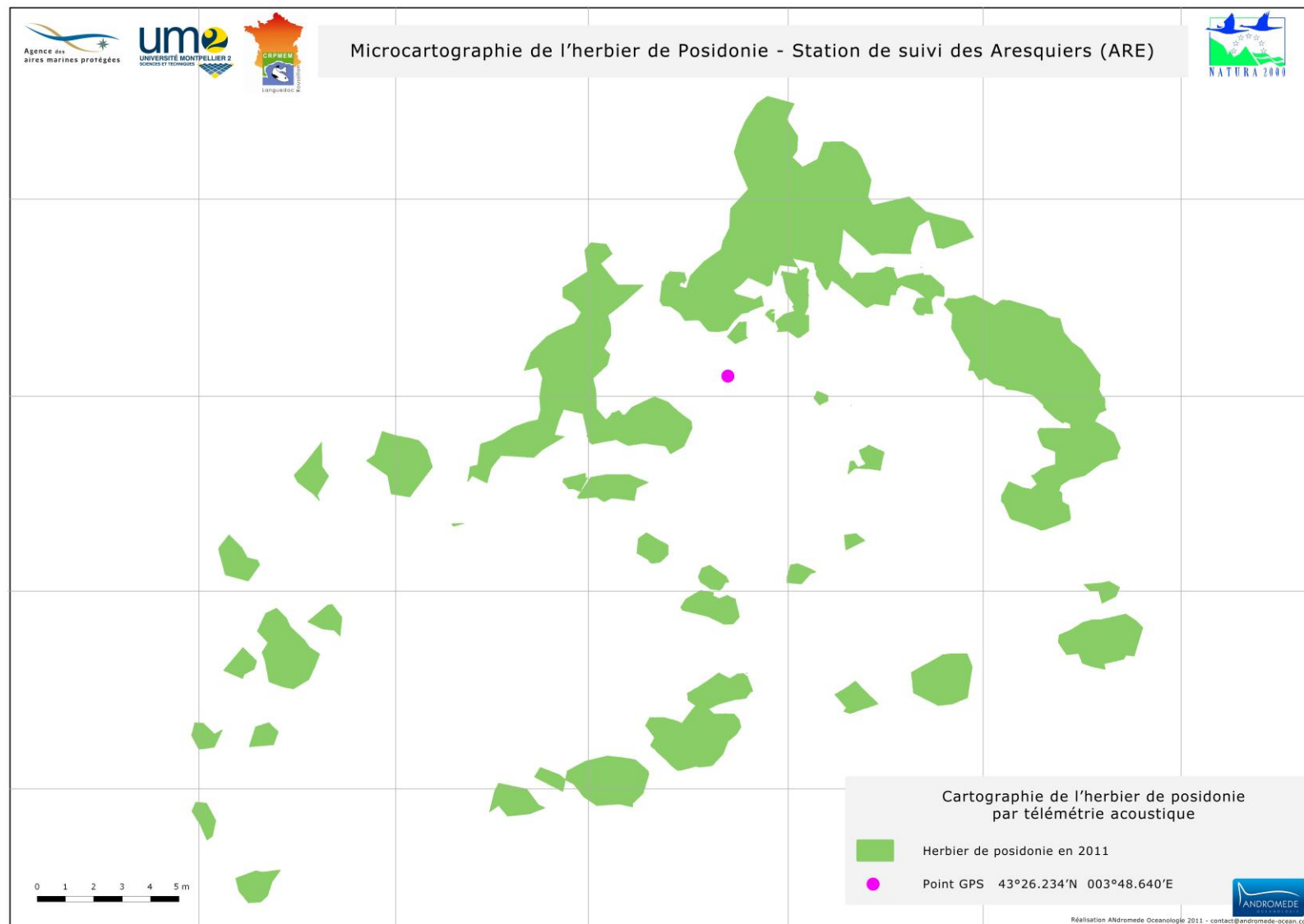
Résultats de la campagne de suivi 2007

|  | secteur A | secteur B | secteur C | Secteur D | Secteur E |
|--|-----------|-----------|-----------|-----------|-----------|
| 2007<br>Nombre de<br>faisceaux /<br>20cm <sup>2</sup><br>/<br>Déchaussement<br>en cm | 25 / 2    | 19 / -2   | 13 / -1   | 13 / 2    |           |
|  | 8 / 0     | 20 / -2   | 22 / -2   | 14 / 1    |           |
|  | 17 / 1    | 18 / 0    | 16 / 0    | 12 / 1    |           |
|  | 11 / 0    | 11 / -1   | 18 / 2    | 16 / 1    |           |
|  | 7 / -2    | 8 / -2    | 16 / 1    | 13 / 2    |           |
|  | 19 / -1   | 9 / -2    | 15 / 0    |           |           |
|  | 18 / 0    | 16 / -2   | 12 / 0    |           |           |
|  | 10 / -2   | 15 / -3   | 25 / -2   |           |           |
| 2011<br>Nombre de<br>faisceaux /<br>20cm <sup>2</sup><br>/<br>Déchaussement<br>en cm | 15 / -2   | 8 / -1    | 14 / -2   |           |           |
|  | 13 / -1   | 13 / -1   | 14 / 0    |           |           |
|  | 20 / 2    | 22 / -2   | 25 / -1   | 12 / -1   | 14 / 0    |
|  | 18 / -5   | 18 / -2   | 23 / -1   | 12 / -1   | 11 / 0    |
|  | 16 / 4    | 18 / -2   | 15 / 0    | 15 / 2    | 11 / 0    |
|  | 16 / -6   | 10 / -2   | 15 / 0    | 14 / 2    | 13 / 0    |
|  | 10 / -3   | 13 / -2   | 16 / 0    | 16 / 5    | 16 / -2   |
|  | 11 / -3   | 13 / -2   | 16 / 0    | 12 / 5    | 14 / -2   |
| Moyenne 2007<br>en m <sup>2</sup>  | 11 / -2   | 14 / -2   | 12 / 0    | 6 / 3     | 14 / 0    |
|  | 16 / -2   | 13 / -1   | 12 / 0    | 8 / 3     | 10 / 0    |
|  | 16 / -1   | 11 / -1   | 15 / 0    | 11 / 3    | 10 / 4    |
|  | 15 / -1   | 15 / 0    | 14 / 0    | 11 / 0    | 11 / -2   |
| Moyenne 2011<br>en m <sup>2</sup>  | 357,5     | 342,5     | 412,5     | 340       |           |
| Prof   | 372,5     | 367,5     | 382,5     | 292,5     | 310       |
|  | 6,9       | 6,7 - 6,9 | 7,1 - 7,3 | 7,2       | 7,5       |
| Catégorie de<br>densité 2007   | DA        | DA        | DSI       | DSI       |           |
| Catégorie de<br>densité 2011   | DSI       | DSI       | DSI       | DA        | DA        |
| vitalité   | Progresse | Progresse | Stable    | Régresse  |           |



Microcartographie de la station ARE en 2007

Tableau comparatif des résultats des campagnes de suivi 2007 et 2011



Microcartographie de la station ARE en 2011



## Annexe 8 : Résultats des campagnes 2007 & 2011 du suivi des herbiers à Posidonies : Station de suivi ROC



Sous-secteurs de la station de suivi ROC

### II.3.6.4. ROC ST MARTIN (ROC)

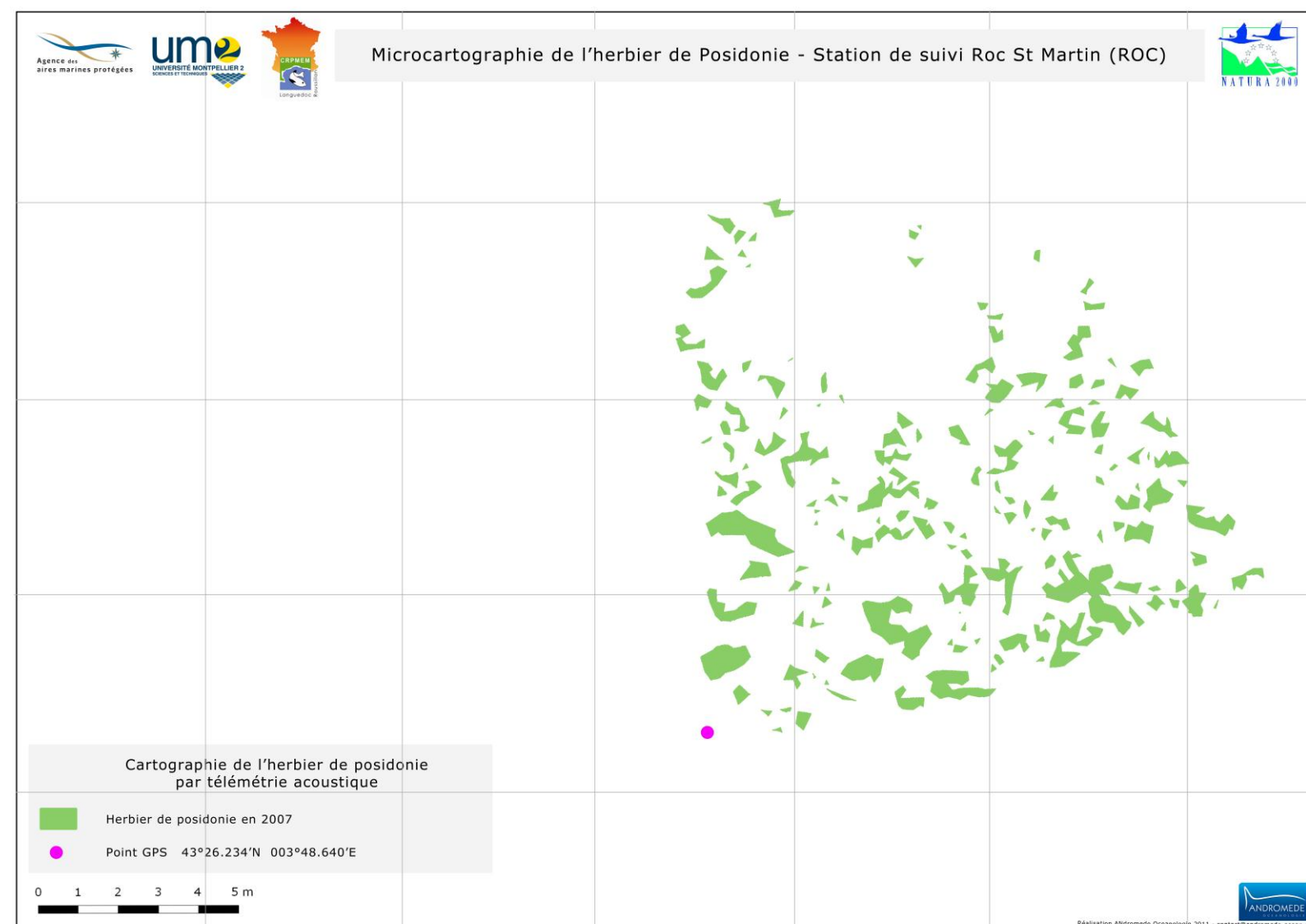
43°25.026' N  
003°46.007' E

|   | secteur A | secteur B | secteur C | secteur D | secteur E | secteur F |
|---|-----------|-----------|-----------|-----------|-----------|-----------|
| Nombre de faisceaux / 20cm <sup>2</sup> | 9 / -3    | 9 / 0     | 11 / -1   | 8 / -1    | 9 / 0     | 5 / 0     |
|   | 11 / 0    | 5 / 1     | 12 / -1   | 8 / -1    | 8 / -2    | 9 / -1    |
|   | 12 / -2   | 13        | 13 / -1   | 9 / 1     | 5 / 2     | 8 / 1     |
|   | 10 / 1    | 13 / -1   | 8 / 0     | 9 / 0     | 7 / 1     | 12 / -2   |
|   | 8 / -1    | 8 / 0     | 15 / 0    | 6 / 2     | 6 / -1    | 7 / -2    |
| Nombre de faisceaux / m <sup>2</sup>    | 225       | 225       | 275       | 200       | 225       | 125       |
|   | 275       | 125       | 300       | 200       | 200       | 225       |
|   | 300       | 325       | 325       | 225       | 125       | 200       |
|   | 250       | 325       | 200       | 225       | 175       | 300       |
|   | 200       | 200       | 375       | 150       | 150       | 175       |
| max                                     | 300       | 325       | 375       | 225       | 225       | 300       |
| min                                     | 225       | 125       | 200       | 150       | 125       | 125       |
| moyenne                                 | 250       | 240       | 295       | 200       | 175       | 205       |
| Prof                                    | 8,6       | 8,7       | 8,7       | 8,5       | 8,7       | 8,5       |
| Catégorie de densité                    | DA        | DA        | DSI       | DA        | DA        | DA        |
| Catégorie de recouvrement               | 2         | 3         | 3         | 1         | 1         | 2         |
| Indice de vitalité                      | Dégradé   | Dégradé   | Moyenne   | Dégradé   | Dégradé   | Dégradé   |

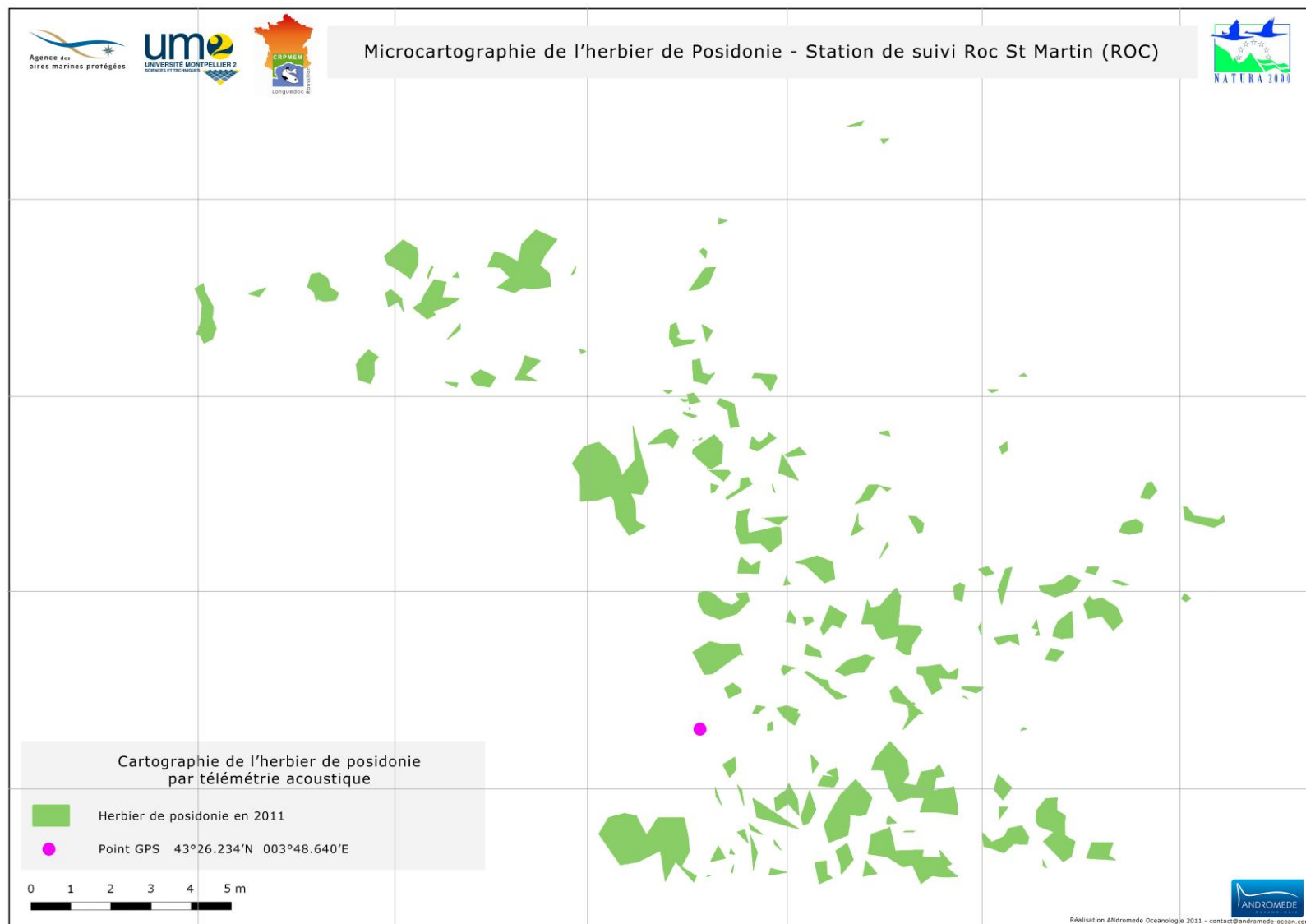
Résultats de la campagne de suivi 2007

|  | secteur A | secteur B | secteur C | Secteur D | Secteur E | Secteur F |
|--|-----------|-----------|-----------|-----------|-----------|-----------|
| 2007<br>Nombre de<br>faisceaux /<br>20cm <sup>2</sup><br>/<br>Déchaussement<br>en cm | 9 / -3    | 11 / -1   |           | 8 / -1    | 9 / 0     |           |
|  | 11 / 0    | 12 / -1   |           | 8 / -1    | 8 / -2    |           |
|  | 12 / -2   | 13 / -1   |           | 9 / 1     | 5 / 2     |           |
|  | 10 / 1    | 8 / 0     |           | 9 / 0     | 7 / 1     |           |
|  | 8 / -1    | 15 / 0    |           | 6 / 2     | 6 / -1    |           |
|  | 9 / 0     |           |           |           | 5 / 0     |           |
|  | 5 / 1     |           |           |           | 9 / -1    |           |
|  | 13 / 0    |           |           |           | 8 / 1     |           |
|  | 13 / -1   |           |           |           | 12 / -2   |           |
| 2011<br>Nombre de<br>faisceaux /<br>20cm <sup>2</sup><br>/<br>Déchaussement<br>en cm | 8 / 2     | 11 / -2   | 14 / 0    | 5 / -1    | 9 / 0     | 11 / 0    |
|  | 8 / -2    | 11 / -1   | 16 / -1   | 4 / -1    | 4 / -2    | 14 / 0    |
|  | 6 / 0     | 9 / -1    | 12 / 0    | 6 / -1    | 4 / 0     | 14 / 0    |
|  | 11 / 0    | 10 / -1   | 14 / 0    | 4 / -1    | 6 / 0     | 13 / 0    |
|  | 10 / 0    | 14 / -1   | 11 / 0    | 4 / -1    | 6 / -1    | 12 / -1   |
|  | 9 / 0     | 13 / -2   |           |           | 7 / -2    | 12 / 0    |
|  | 5 / 0     | 9 / -3    |           |           | 10 / 0    | 13 / 0    |
|  | 7 / 0     | 9 / 0     |           |           | 9 / 0     | 14 / 0    |
|  | 7 / 0     | 12 / -1   |           |           | 9 / 0     | 9 / 0     |
| Moyenne 2007<br>en m <sup>2</sup>  | 245       | 295       |           | 200       | 190       |           |
| Moyenne 2011<br>en m <sup>2</sup>  | 195       | 282,5     | 335       | 115       | 180       | 310       |
| Prof   | 8,5       | 8,5       | 8,5       | 8,5       | 8,5       | 8,5       |
| Catégorie de<br>densité 2007   | DA        | DSI       |           | DA        | DA        |           |
| Catégorie de<br>densité 2011   | DA        | DA        | DSI       | DA        | DA        | DSI       |
| vitalité   | Stable    | Régresse  |           | Stable    | Stable    |           |

Tableau comparatif des résultats des campagnes de suivi 2007 et 2011



Microcartographie de la station ROC en 2007



Microcartographie de la station ROC en 2011



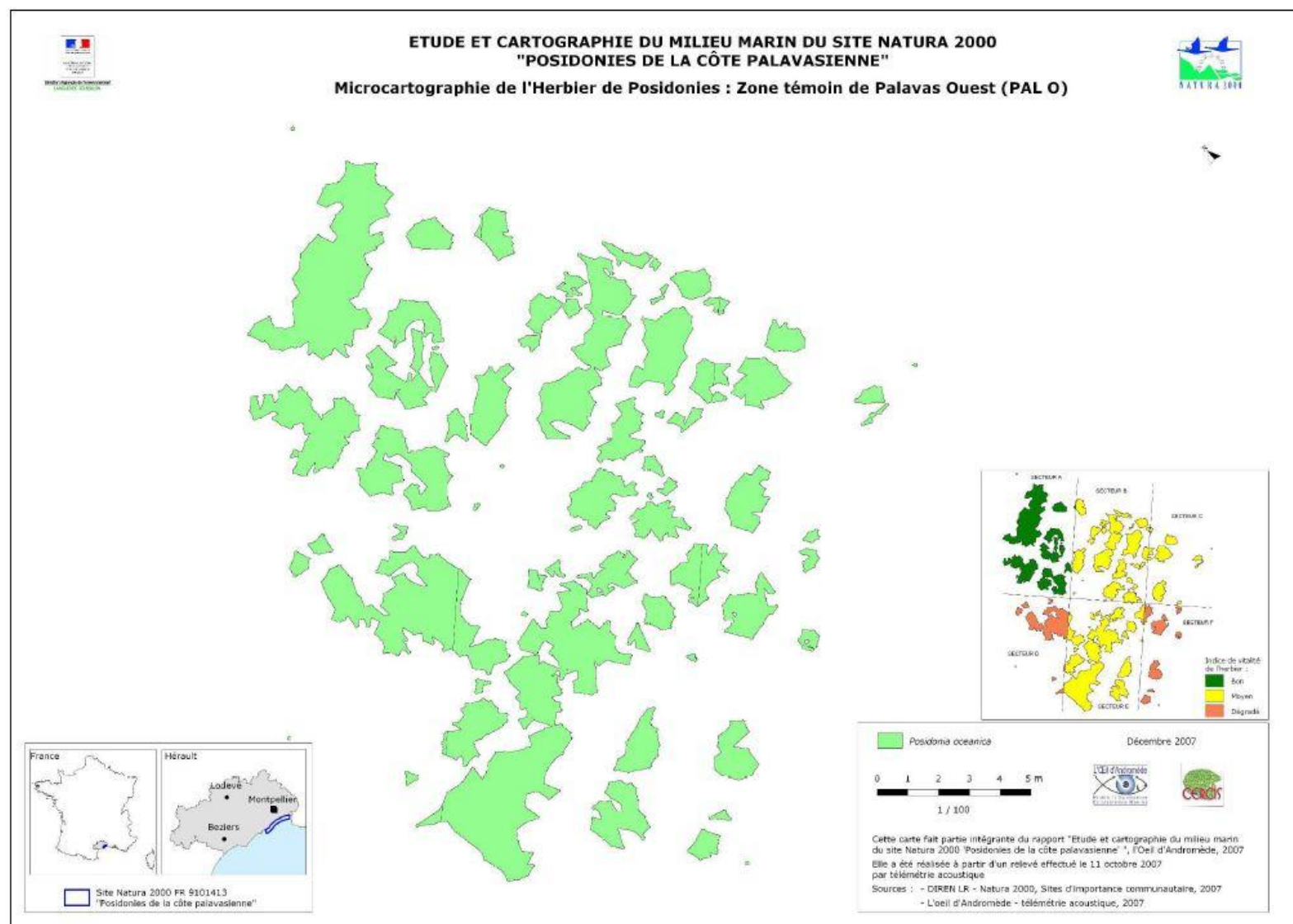
## Annexe 9 : Résultats de la campagne 2007 du suivi des herbiers à Posidonies : Station de suivi PAL O (pas de suivi en 2011)

### II.3.6.2. PALAVAS OUEST (PAL O)

Localisation :  
43°31.101' N  
003°57.843' E

|   | secteur A | secteur B | secteur C | secteur D | secteur E | secteur F |
|---|-----------|-----------|-----------|-----------|-----------|-----------|
| Nombre de faisceaux / 20cm <sup>2</sup> / Déchaussement en cm | 16 / -1   | 16 / -2   | 20 / 0    | 10 / 0    | 19 / 0    | 19 / 2    |
|   | 23 / 2    | 20 / 0    | 13 / 0    | 15 / -2   | 23 / 0    | 7 / -2    |
|   | 26 / 2    | 17 / -1   | 17 / 1    | 16 / 0    | 18 / 0    | 15 / -1   |
|   | 19 / -2   | 10 / -2   | 10 / -1   | 15 / -1   | 15 / 1    | 10 / -3   |
|   | 23 / 0    | 22 / 2    | 22 / 0    | 10 / 0    | 13 / 0    | 10 / -1   |
| Nombre de faisceaux / m <sup>2</sup>                          | 400       | 400       | 500       | 250       | 475       | 475       |
|   | 575       | 500       | 325       | 375       | 575       | 175       |
|   | 650       | 425       | 425       | 400       | 450       | 375       |
|   | 475       | 250       | 250       | 375       | 375       | 250       |
|   | 575       | 550       | 550       | 250       | 325       | 250       |
| Max   | 650       | 550       | 550       | 400       | 575       | 475       |
| Min   | 475       | 250       | 250       | 250       | 325       | 175       |
| Moyenne   | 535       | 425       | 410       | 330       | 440       | 305       |
| Profondeur  | 8,3       | 8,2       | 8         | 8,4       | 8,2       | 8,2       |
| Catégorie de densité  | DN        | DN        | DN        | DSI       | DN        | DSI       |
| Catégorie de recouvrement                                     | 3         | 2         | 1         | 2         | 2         | 1         |
| Indice de vitalité  | Bonne     | Moyenne   | Moyenne   | Dégradé   | Moyenne   | Dégradé   |

Résultats de la campagne de suivi 2007



Microcartographie de la station PAL O en 2007

## Annexe 10 : Résultats des campagnes 2007 & 2011 du suivi des herbiers à Posidonies : Station de suivi PAL E

### II.3.6.1. PALAVAS EST (PAL E)

Localisation :  
43°32.111' N  
004°01.477' E



Sous-secteurs de la station de suivi PAL E

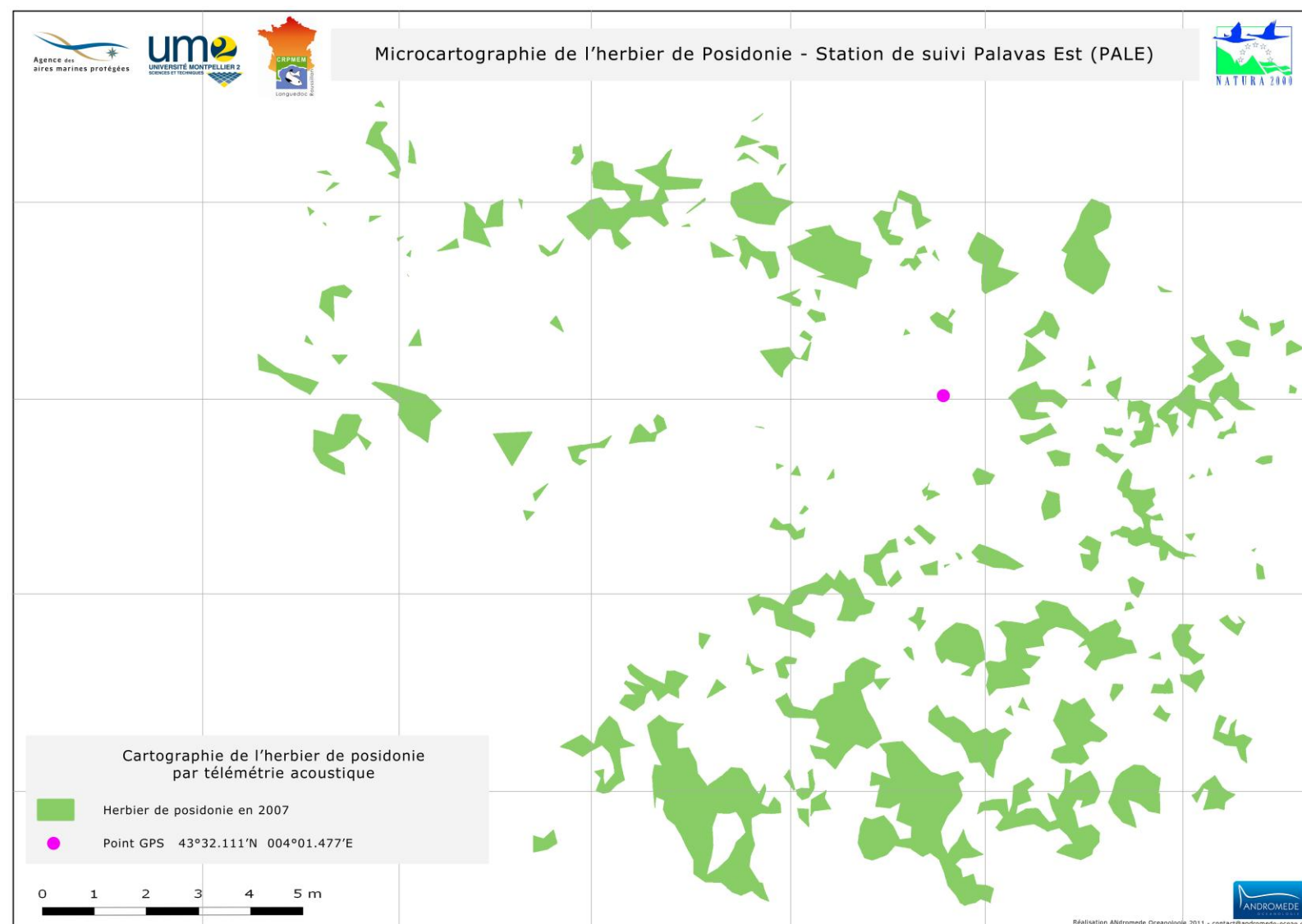
|   | secteur A | secteur B | secteur C | secteur D | secteur E | secteur F |
|---|-----------|-----------|-----------|-----------|-----------|-----------|
| Nombre de faisceaux / 20cm <sup>2</sup> | 10 / 0    | 9 / -1    | 5 / -1    | 14 / -1   | 6 / 1     | 15 / 0    |
| /                                       | 10 / -1   | 8 / -1    | 9 / 0     | 16 / 0    | 10 / 0    | 11 / 0    |
| /                                       | 9 / 1     | 6 / 0     | 10 / 0    | 13 / 0    | 13 / 0    | 13 / 0    |
| Déchaussement en cm                     | 9 / 0     | 12 / -1   | 15 / 0    | 16 / 0    | 16 / 0    | 14 / 1    |
|   | 10 / 0    | 13 / 1    | 10 / 0    | 11 / 2    | 11 / 0    | 10 / 1    |
| Nombre de faisceaux / m <sup>2</sup>    | 250       | 225       | 125       | 350       | 150       | 375       |
|   | 250       | 200       | 225       | 400       | 250       | 275       |
|   | 225       | 150       | 250       | 325       | 325       | 325       |
|   | 225       | 300       | 375       | 400       | 400       | 350       |
|   | 250       | 325       | 250       | 275       | 275       | 250       |
| Max                                     | 250       | 300       | 375       | 400       | 400       | 375       |
| Min                                     | 225       | 150       | 125       | 275       | 150       | 250       |
| Moyenne                                 | 240       | 240       | 245       | 350       | 280       | 315       |
| Profondeur                              | 9,9       | 9,9       | 9,9       | 9,9       | 9,9       | 10        |
| Catégorie de densité                    | DA        | DA        | DA        | DSI       | DSI       | DSI       |
| Catégorie de recouvrement               | 2         | 1         | 2         | 2         | 3         | 3         |
| Indice de vitalité                      | Dégradé   | Dégradé   | Dégradé   | Dégradé   | Moyen     | Moyen     |

Résultats de la campagne de suivi 2007

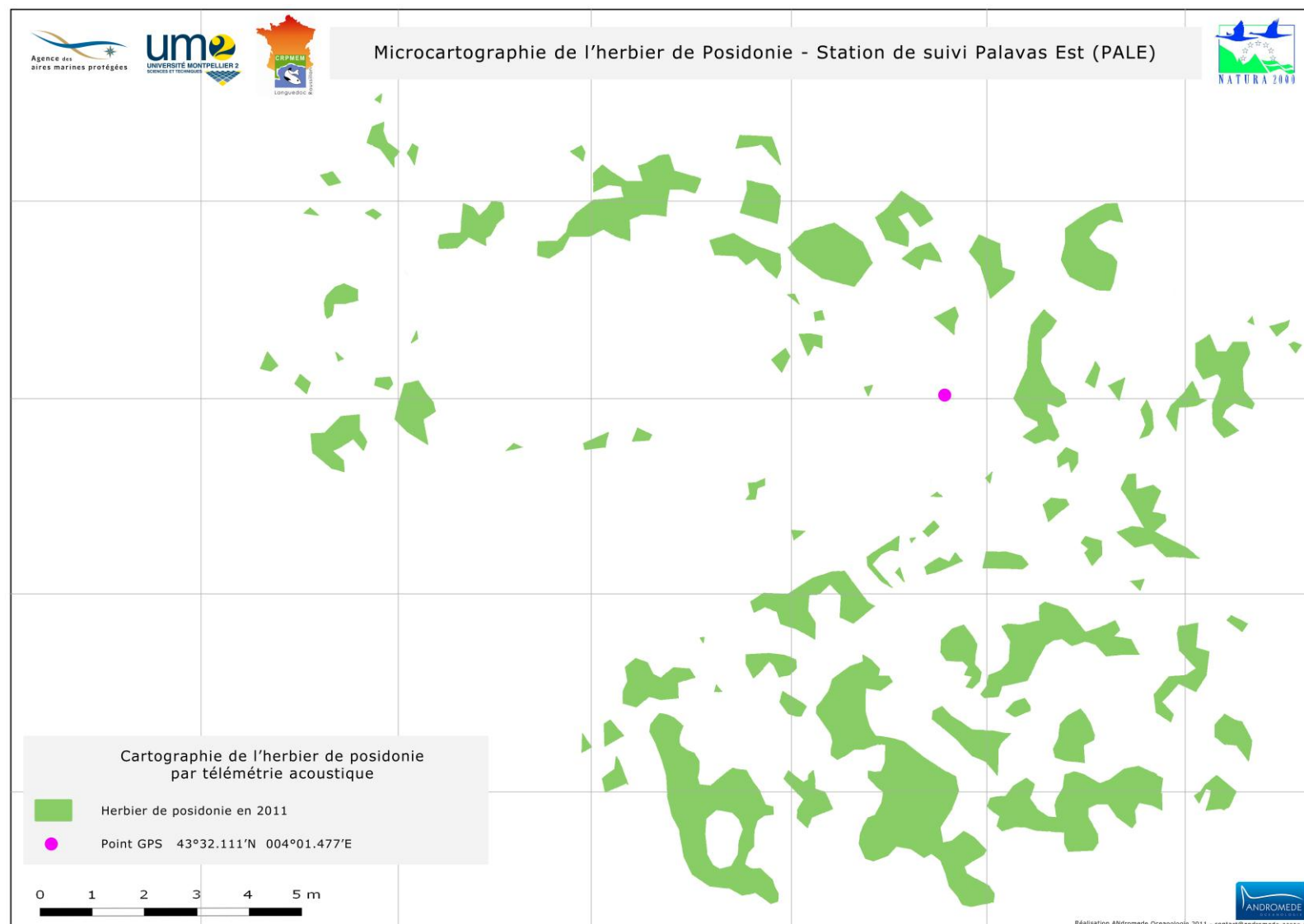


|   | secteur A | secteur B | secteur C | secteur D | secteur E | secteur F |
|---|-----------|-----------|-----------|-----------|-----------|-----------|
| 2007                                    | 10 / 0    | 9 / -1    | 5 / -1    | 14 / -1   | 6 / 1     | 15 / 0    |
| Nombre de faisceaux / 20cm <sup>2</sup> | 10 / -1   | 8 / -1    | 9 / 0     | 16 / 0    | 10 / 0    | 11 / 0    |
| /                                       | 9 / 1     | 6 / 0     | 10 / 0    | 13 / 0    | 13 / 0    | 13 / 0    |
| Déchaussement en cm                     | 9 / 0     | 12 / -1   | 15 / 0    | 16 / 0    | 16 / 0    | 14 / 1    |
|   | 10 / 0    | 13 / 1    | 10 / 0    | 11 / 2    | 11 / 0    | 10 / 1    |
| 2010                                    | 8 / 0     | 11 / -1   | 10 / 0    | 14 / 0    | 12 / 2    | 12 / -2   |
| Nombre de faisceaux / 20cm <sup>2</sup> | 7 / -1    | 11 / -1   | 8 / 0     | 11 / 0    | 11 / -1   | 12 / 0    |
| /                                       | 10 / 2    | 11 / -1   | 6 / 0     | 11 / 0    | 11 / -1   | 9 / 0     |
| Déchaussement en cm                     | 9 / 2     | 6 / -1    | 6 / 0     | 13 / 0    | 13 / -1   | 12 / 1    |
|   | 9 / 2     | 6 / -1    | 8 / 0     | 13 / 1    | 15 / -1   | 11 / 0    |
| Moyenne 2007 en m <sup>2</sup>          | 240       | 240       | 245       | 350       | 280       | 315       |
| Moyenne 2011 en m <sup>2</sup>          | 215       | 225       | 190       | 310       | 310       | 280       |
| Profondeur                              | 10        | 10        | 10        | 10        | 10        | 10        |
| Catégorie de densité 2007               | DSI       | DSI       | DSI       | DN        | DSI       | DSI       |
| Catégorie de densité 2011               | DA        | DA        | DA        | DSI       | DSI       | DSI       |
| Vitalité                                | Régresse  | Régresse  | Régresse  | Régresse  | Stable    | Stable    |

Tableau comparatif des résultats des campagnes de suivi 2007 et 2011



Microcartographie de la station PAL E en 2007



Microcartographie de la station PAL E en 2011



- **Caractérisation du poids économique des activités de pêche aux petits métiers :**

Nombre d'emplois directs (patrons pêcheurs / matelots) :

Emplois indirects et induits (criée, vente directe...) :

Quantité débarquée par an (lieu) / chiffre d'affaire :

Importance de la vente directe :

- **Relations avec les autres usagers du plan d'eau :**

Interaction avec d'autres activités (positive, négative, neutre) :

conchyliculteurs / plaisanciers / véliplanchistes – kitesurfeurs / canoës-kayaks – avirons / plongeurs / motonautisme / pêche récréative

*Perception de Natura 2000 en mer par la pêche professionnelle*

- **Craintes des acteurs vis-à-vis de Natura 2000 en mer :**

- Sentiment de se faire imposer un périmètre

oui  non  commentaires :

- Crainte des contraintes réglementaires

oui  non  commentaires :

- Crainte de frein de leur activité, voire interdiction

oui  non  commentaires :

- Crainte d'une augmentation de la fréquentation du site (touristique)

oui  non  commentaires :

- Autres craintes :

- **Attentes des acteurs vis-à-vis de Natura 2000 en mer :**

- **Vision du site (pressions/enjeux) :**

| Métiers de l'hameçon                                    | Techniques                             | Nombre d'unités de pêche | Nombre de marins pêcheurs | Caractéristique de l'engin de pêche | Espèces ciblées | Site de pêche les plus fréquentés (carte) | Fréquence d'occurrence sur le site | Période de pêche | Durée de l'activité / temps de calage | Si calage : quels types (poids, ancre, grappins...) | Si calage : profondeur de calage | Si traction : vitesse de traction et durée | Perte ou casse de matériel | Capture accidentelle: | Réglementation | Évolution du métier |
|---|--|--------------------------|---------------------------|-------------------------------------|-----------------|---|------------------------------------|------------------|---------------------------------------|---|----------------------------------|--|----------------------------|-----------------------|----------------|---------------------|
| Fileyeurs   | maillant                               |                          |                           |                                     |                 |   |                                    |                  |                                       |   |                                  |  |                            |                       |                |                     |
|   | trémil                                 |                          |                           |                                     |                 |   |                                    |                  |                                       |   |                                  |  |                            |                       |                |                     |
| Métiers de l'hameçon                                    | ligneurs                               |                          |                           |                                     |                 |   |                                    |                  |                                       |   |                                  |  |                            |                       |                |                     |
|   | palangre de surface (fixe - dérivante) |                          |                           |                                     |                 |   |                                    |                  |                                       |   |                                  |  |                            |                       |                |                     |
|   | palangre de fond                       |                          |                           |                                     |                 |   |                                    |                  |                                       |   |                                  |  |                            |                       |                |                     |
|   | palangrotte                            |                          |                           |                                     |                 |   |                                    |                  |                                       |   |                                  |  |                            |                       |                |                     |
| Caseyeurs (casiers / pots à poulpe)                     |  |                          |                           |                                     |                 |   |                                    |                  |                                       |   |                                  |  |                            |                       |                |                     |
| Plongeurs   |  |                          |                           |                                     |                 |   |                                    |                  |                                       |   |                                  |  |                            |                       |                |                     |
| Senneurs (senne côtières à sparidés, sardines, lançons) |  |                          |                           |                                     |                 |   |                                    |                  |                                       |   |                                  |  |                            |                       |                |                     |
| Dragues   | à dents                                |                          |                           |                                     |                 |   |                                    |                  |                                       |   |                                  |  |                            |                       |                |                     |
|   | à escargots (murex)                    |                          |                           |                                     |                 |   |                                    |                  |                                       |   |                                  |  |                            |                       |                |                     |
|   | à tellines (main)                      |                          |                           |                                     |                 |   |                                    |                  |                                       |   |                                  |  |                            |                       |                |                     |



## Annexe 12 : Liste des personnes rencontrées dans le cadre de l'élaboration du diagnostic socio-économique

| Noms                     | Fonction / activité  |
|--------------------------|--|
| M. LECOEUR               | Unité Cellule Qualité des Eaux Littorales DREAL LR                         |
| M. LAFAYE DE MICHEAUX    | Unité Eaux et Milieux Aquatique DREAL LR                                   |
| M. LECAT                 | Unité Eaux et Milieux Aquatique DREAL LR                                   |
| M. VANROYE               | Service Risques Naturels et Technologiques DREAL LR                        |
| M. DROSS                 | Service Aménagement Durable des Territoires, Logement DREAL LR             |
| M. LAVIT                 | Photographe DREAL LR   |
| Mme REY-VALETTE          | Chercheur en économie Université Montpellier 1                             |
| M. VALETTE               | Chercheur en économie Université Montpellier 1 laboratoire LAMETA          |
| Mme LE POMMELET          | Syndicat Mixte du Bassin de l'Or (SYMBO)                                   |
| Mme VACQUIER             | Syndicat du Bassin du Lez (SyBLE)  |
| Mme LAFOND               | Syndicat Mixte des Étangs Littoraux (SIEL)                                 |
| M. NARDIN                | Conseil Général de l'Hérault   |
| M. AMOUROUX et M. ROMIEU | Direction Régionale de la Jeunesse et des Sports et de la Cohésion Sociale |
| M. DALMON                | Président du Comité Départemental d'Avrion                                 |
| M. GRIMAUD               | Président du Comité Départemental des Pêcheurs en Mer                      |

|               |  |
|---------------|--|
| M. POMIES     | Président du Comité Départemental de Voile   |
| M. PUJOL      | Président du Comité Départemental de Vol Libre   |
| M. PITMAN     | Président du Comité Départemental de Canoë-Kayak et Président du groupement des activités de pleine nature |
| M. SERVAL     | Président du Comité Départemental de Plongée   |
| M. RAY        | Président de la Ligue Languedoc Roussillon - Midi Pyrénées FNPSA   |
| Mme SERVOLLE  | Président de la Ligue de Ski nautique et wake board  |
| M. RICHARD    | Président de « l'Aviron Club » de La Grande-Motte  |
| M. LOUIS      | Association Kite and Windsurf Maguelone  |
| M. BRETON     | Gérant de l'école et magasin de kitesurf AXEL'AIR  |
| M. CAMBOULIVE | Yacht Club La Grande-Motte   |
| M. KARL       | Cercle Nautique de Palavas   |
| M. CAVAILLES  | Directeur de Port-Camargue   |
| Mme GONSOLIN  | Carnon Yacht Club  |
| M. ITIER      | Club de plongée "Octopus"  |
| M. PIERROT    | Club de plongée "La Palanquée"   |
| Mme ROYO      | École de plongée "Ecosystem"   |

|   |  |
|---|--|
| M. THORVAL  | École de plongée « Plongée Passion »   |
| Mme CAMOIN  | École de plongée "Blue Dolfin"   |
| M. MAXANT   | École de plongée "Carnon Plongée"  |
| M. MORVAN   | Président du Comité de Pêche Sportive  |
| M. RODRIGUEZ  | Comité Régional de Pêches en Mer et des Élevages Marins                                    |
| Prud'homme de pêche de Palavas les Flots                          | Activité de pêche  |
| Prud'homme du Grau-Du-Roi, la SOCOMAP et le CLPMEM du Grau-Du-Roi | Activité de pêche  |
| M. COUSSIGNE  | Président de ASA des cultures en mer   |
| M. RUCHON   | Groupe EI  |
|   | Sémaphore de l'Espiguette  |
| Mme L'ENFANT  | Observatoire Touristique LaGrande-Motte  |
| M. DUPUY DE LA GRANDRIVE  | Association ADENA (Opérateur du site Natura 2000 FR 910 1414 « Posidonies du Cap d'Agde ») |
| M. AUBERT   | Association CAPNUBAM   |

## Annexe 13 : Compte rendu de l'entretien avec la prud'homie de Palavas-Les-Flots



### **Compte rendu : entretien avec la Prud'homie de Palavas-les-Flots**

#### Contacts :

- Philippe TIMOTHÉE (1<sup>er</sup> prud'homme Palavas-les-Flots)
- Franck SALVADOR (2<sup>e</sup> prud'homme Palavas-les-Flots – pêcheur en étangs)
- Didier DAYNAC (3<sup>e</sup> prud'homme Palavas-les-Flots)
- Thierry CARDAIRE (4<sup>e</sup> prud'homme Palavas-les-Flots)

Date de l'entretien : jeudi 27 mai 2010

Réalisation et rédaction de l'entretien : Marion CORRE ; en partenariat avec Thibaut RODRIGUEZ du CRPMEM LR (Comité Régional des Pêches Maritimes et des Élevages Marins du Languedoc-Roussillon)

#### **Historique de l'activité de pêche professionnelle sur le site Natura 2000 « Posidonies de la côte palavasienne » :**

Historiquement, la pêche professionnelle sur le site était installée sur les étangs palavasiens et très peu de pêcheurs sortaient en mer. Or, depuis les années 80, on observe un développement de l'activité de pêche en mer. Actuellement, de plus en plus de pêcheurs professionnels se tournent vers la mer, tandis que sur les étangs leur nombre a tendance à diminuer.

Globalement, le nombre de pêcheurs ainsi que les unités de pêche tendent à se réduire et ce, depuis un certain nombre d'années. Cependant, parallèlement à cette diminution des effectifs, l'activité s'est amplifiée et diversifiée. À titre d'exemple, au sein de la prud'homie de Palavas-les-Flots, le nombre d'unités de pêche est passé de 76 unités de pêche en mer et étangs en 2001<sup>1</sup> à 64 en 2008<sup>2</sup>, soit une diminution de près de 16 % du nombre d'unités de pêche en moins de dix ans. Parallèlement à cela, la longueur totale de filets calés par unité de pêche est devenue plus importante qu'il y a vingt ans.

1 GUILLOU A., LESPAGNOL P., RUCHON F., 2002 : *La pêche aux petits métiers en Languedoc Roussillon en 2000-2001*.

2 Données de l'Observatoire halieutique régional du Languedoc-Roussillon 2010, sur la base de données issues du Fichier flotte 2008.

## La prud'homie de Palavas-les-Flots :

Les prud'homies sont de très anciennes institutions existant depuis le XV<sup>e</sup> siècle et instituées au droit français en 1859. Placées sous la tutelle administrative des Affaires Maritimes, les prud'homies font partie des spécificités du littoral méditerranéen. Ces structures regroupent les pêcheurs professionnels d'un ou plusieurs ports, en l'occurrence celle de Palavas-les-Flots se compose des pêcheurs des ports de Carnon, Palavas-les-Flots, Frontignan — seulement les pêcheurs en mer, ceux travaillant sur les étangs font partie de la prud'homie de Thau-Ingril, ainsi que les pêcheurs des étangs voisins (étang de l'Or, de l'Arnel, de Vic et du Prévost). Au total, la prud'homie compte 64 unités de pêche<sup>3</sup>.

Il est important de souligner le caractère communautaire formé par les prud'homies ; communauté au sein de laquelle les pêcheurs s'engagent à respecter les règles édictées par cette dernière ainsi que les réglementations en vigueur aux niveaux national et européen. Enfin, ces institutions se révèlent particulièrement efficaces pour démêler les conflits entre pêcheurs.

Tous les trois ans, plusieurs prud'hommes sont élus afin de représenter l'ensemble de la profession et d'assurer les missions et le fonctionnement de la prud'homie, via les différentes compétences qui lui sont attribuées :

- le pouvoir réglementaire ;
- le pouvoir de police judiciaire ;
- le pouvoir juridictionnel ;
- le pouvoir disciplinaire ;
- le rôle social.

### Caractérisation de la flottille de la prud'homie de Palavas-les-Flots :

La prud'homie de Palavas-les-Flots est caractérisée par de la petite pêche et de la pêche côtière, autrement appelée « pêche aux petits métiers ». En effet, les navires sont de taille intermédiaire, allant de 5,5 à 11,8 m, et sont dotés en moyenne d'une puissance de 87 kilowatts.

L'une des caractéristiques du Languedoc-Roussillon est la présence d'étangs, historiquement occupés par les pêcheurs professionnels. En fonction de la saison, de la qualité de la pêche sur les étangs ou en mer, certains pêcheurs pratiquent une activité de pêche mixte et partagent leurs temps de pêche entre les étangs et la mer, ce qui représente au sein des ports de pêche de Carnon et de Palavas-Les-Flots environ 25 unités de pêche. Le reste des pêcheurs travaillent exclusivement en mer, ce qui représente 16 navires (Cf. tableau 1).

Tableau 1 : Caractérisation des métiers de pêche de la prud'homie de Palavas-Les-Flots (pour les ports de Palavas-Les-Flots et de Caron)

| Rayon d'action                                       | Nombres d'unités de pêche |
|--|---------------------------|
| Mer  | 16                        |
| Polyvalents (étangs – mer )                          | 25                        |
| <b>Total prud'homie (sans le port de Frontignan)</b> | <b>41</b>                 |

### Caractérisation des métiers de pêche au sein de la prud'homie de Palavas-les-Flots :

L'une des spécificités de la pêche aux petits métiers est d'offrir une large diversité de métiers et de techniques. En effet, ce segment de la pêche est le plus polyvalent et, de ce fait, le plus difficile à appréhender. Les métiers pratiqués par les pêcheurs des ports de Caron et de Palavas-les-Flots sont caractéristiques de la pêche aux petits métiers, de par leur polyvalence et leur variabilité. En effet, on y trouve des fileyeurs (en grande majorité), les métiers de l'hameçon, avec l'utilisation de la palangre de fond, les caseyeurs... puis, en termes de lieux de pêche, certains pêcheurs vont travailler en mer, d'autres en étangs et certains ont une activité mixte (mer et étangs).

### Les métiers de la mer :

#### **Les fileyeurs :**

Ce métier semble être celui le plus représenté au sein de la prud'homie de Palavas-les-Flots. Deux types de filets sont utilisés par les pêcheurs :

- le filet maillant,
- le filet trémail.

Il est important de souligner qu'une seule technique de calage est autorisée : celle du filet de fond ; les filets de surface et dérivants autrefois utilisés ont été interdits par l'Union européenne et relayés à l'échelle nationale.

### Les caractéristiques techniques des filets :

Les filets utilisés mesurent généralement — selon les techniques utilisées — entre 1 et 15 mètres de hauteurs, et se composent d'un maillage différent selon l'espèce ciblée. Leur longueur varie suivant le

type de filets. En effet, un filet maillant va être calé sur une distance de 400 à 500 mètres, alors qu'un filet trémail est le plus souvent calé sur 1 000 mètres.

- Le filet maillant est principalement utilisé pour les dorades, les bars (loups), les sars etc.
- Le filet trémail quant à lui piège des espèces benthiques telles que : les seiches, les soles et autres poissons plats, les poissons de roche ou encore les escargots de mer (qui sont généralement pêchés en utilisant de vieux filets laissés dans le fond pendant 2 ou 3 jours, voire plus).

En moyenne, chaque fileyeur cale 2 kilomètres de filets par jour. Les filets sont calés en général une heure avant le coucher du soleil (vers 20 h 30-21 heures), à l'aide de grappins ou d'ancres permettant de maintenir le filet sur le fond, et sont remontés le matin, avant le lever du jour.

Les profondeurs de calage varient entre 3 et 20 mètres, et les filets sont en grande majorité calés parallèlement à la ligne de rivage. Les filets calés sont en action de pêche durant environ dix à douze heures ; cette durée est plus courte durant la période estivale et peut être plus longue suivant le type de pêche (par exemple : la pêche aux escargots).

Cette activité de pêche se pratique toute l'année, avec une diminution de l'activité entre janvier et février et une nette augmentation de la fréquence de pêche entre avril et octobre.

#### **Les métiers de l'hameçon :**

Les métiers de l'hameçon concernent 3 bateaux sur Carnon et Palavas, qui pratiquent la palangre de fond (en plus du filet), notamment pour la pêche aux congres, mais pas seulement. Les palangres mesurent environ 500 mètres et sont composées généralement de 300 hameçons. Les autres espèces ciblées sont principalement le bar (loup), la dorade et le sar.

Les palangres travaillent de jour (sauf pour la pêche aux congres), contrairement aux filets. Elles sont calées le matin et récupérées en soirée à des profondeurs allant de 7 à 25 mètres.

Cette technique de pêche tend à se développer au sein de la prud'homie.

#### **Les autres métiers :**

Dans l'enceinte de la prud'homie de Palavas-les-Flots, d'autres métiers sont actuellement pratiqués ou l'ont été :

- les caseyeurs (casiers, pots à poulpe et paniers à « vers de chalut » vendus comme appâts) sont des pêcheurs venant principalement du port de Frontignan. Cette activité s'est fortement développée dans les années 2000. En moyenne, une ligne de 500 mètres compte environ 70 pots,



- les plongeurs (pêche aux violets) : cette pêche n'existe plus au sein de la prud'homie du fait de la forte diminution de la ressource.

Au sein du site Natura 2000 « Posidonies de la côte palavasiennne », d'autres métiers sont fréquemment observés mais ces derniers concernent souvent des pêcheurs d'autres prud'homies :

- pêche à pied (récolte de tellines),
- les senneurs (« allatchare » ou « tchare » ou encore « petite senne coulissante »), pêcheurs qui proviennent des ports du Grau-du-Roi et de Sète,
- les dragues à escargot (murex).

#### **L'impact des métiers sur les habitats et espèces du site :**

Les prud'hommes de Palavas-les-Flots considèrent comme négligeable l'impact de leurs métiers de pêche, ne remontant que très rarement des bribes de posidonies ou de coralligènes dans les mailles de leurs filets. Ces derniers étant lesté sur le fond par deux poids (de type grappins ou ancrs). La perte et la casse de matériel, tout comme les captures accidentelles, sont considérées par les prud'hommes comme anecdotiques.

#### **Spatialisation de l'activité sur le site Natura 2000 « Posidonies de la côte palavasiennne » :**

L'activité de pêche au sein de la prud'homie se pratique potentiellement sur toute la zone Natura 2000 « Posidonies de la côte palavasiennne », avec cependant des zones privilégiées en fonction des ports d'attache. En effet, on remarque assez clairement que chaque port de pêche possède des zones de pêche, même si elles ne sont pas toujours officielles (cf. carte de localisation de zone de pêche).

### **Caractérisation du poids économique et social de la pêche aux petits métiers au sein de la prud'homie de Palavas-les-Flots :**

L'importance économique et sociale de la pêche aux petits métiers est loin d'être négligeable : cette activité concerne plus d'une soixantaine de pêcheurs au sein de la prud'homie de Palavas-les-Flots, dont les activités engendrent des bénéfices économiques dans d'autres secteurs (filères de com-

mercialisation et de distribution, tourisme, entreprise de maintenance et réparation navale...), ceci au travers de nombreux emplois indirectement liés à l'activité de pêche professionnelle.

Concernant les quantités débarquées par les pêcheurs des ports de Carnon et de Palavas-les-Flots, elles sont, dans 80 % des cas, vendues en criée ; le reste de la pêche est écoulé en vente directe sur les quais. L'ensemble des pêcheurs de la prud'homie pratiquent la vente directe via des stores de vente (16 à Palavas-les-Flots ; ceux de Carnon devraient bientôt être mis en place, projet porté par la prud'homie). Il est à noter que suivant la saison la vente directe est plus importante, pouvant aller jusqu'à 50 % de la quantité débarquée, notamment durant la période estivale, où les touristes viennent acheter directement sur les quais.

Sur une journée type et une moyenne de 4 filets calés (soit environ 500 mètres), un bateau débarque entre 20 et 30 kilos de poisson par jour.

Concernant les aspects purement économique de la pêche aux petits métiers au sein de la prud'homie de Palavas-les-Flots (comprenant les ports de Carnon, Palavas-les-Flots et les pêcheurs en mer de Frontignan), le Cépralmar, lors de son suivi en 2006 de la pêche aux petits métiers, estime à 2 218 550 euros le chiffre d'affaire de l'ensemble de la prud'homie, et une production annuelle de 810,3 tonnes.

Outre le caractère économique et social de cette activité professionnelle, la pêche aux petits métiers possède aussi une forte identité culturelle et représente un vecteur d'image touristique pour les communes à travers son attractivité. Enfin cette profession permet d'entretenir un lien social fort avec les populations locales, notamment par la vente directe des produits.

### **Perception de Natura 2000 en mer :**

La crainte majeure de la prud'homie de Palavas-les-Flots vis-à-vis de Natura 2000 est la mise en place de zones d'interdiction de pêche ou de réglementation sur les hauteurs ou les mailles des filets, venant s'ajouter à la Politique Commune des Pêches (PCP), ainsi que les réglementations ou gestions en vigueur.

Néanmoins, la prud'homie n'est pas opposée à la mise en place du site « Posidonies de la côte palavasienne », bien au contraire, elle souhaite faire partie intégrante du processus de concertation de la démarche Natura 2000. Enfin, la prud'homie attend de la démarche Natura 2000 en mer qu'elle porte une attention particulière aux rejets en mer de la station d'épuration Maera, qui semble être pour la profession une source de dégradation du milieu marin.



## Annexe 14 : Compte rendu de l'entretien avec les pêcheurs du port de Frontignan



### ✳️ **Compte rendu : entretien des pêcheurs aux petits métiers du port de Frontignan**

#### Contacts :

- M. Christian ARCE
- M. Thierry HENRI
- M. Éric BELLONE
- M. Paul DUHEM

#### Autre contact :

- M. Marc BAUX

Date de l'entretien : mercredi 24 juin 2010

Date de l'entretien : mercredi 19 juin 2010

Réalisation et rédaction de l'entretien : Marion CORRE ; en partenariat avec Thibaut RODRIGUEZ du CRPMEM LR (Comité Régional des Pêches Maritimes et des Élevages Marins du Languedoc-Roussillon)

### **Historique de l'activité de pêche professionnelle sur le site Natura 2000 « Posidonies de la côte palavasienne » :**

Dans les années 75, les différentes flottilles situées sur le site et dans sa proximité se développent sous l'impulsion des progrès techniques, notamment des engins de pêche. Mais l'activité de pêche professionnelle reste encore majoritairement localisée sur les étangs, avant de se tourner vers la mer dans les années 80, où dès lors plusieurs flottilles se spécialisent et s'arment pour la pêche en mer.

Concernant le port de Frontignan, l'activité de pêche a toujours été très côtière, contrairement à celle de ses voisins, où l'activité de thonaille était relativement importante. En effet, le port de Frontignan n'a pas connu le phénomène de report de la pêche à la thonaille sur les petits métiers, cette activité n'ayant jamais été pratiquée au sein du port. Néanmoins, le port a vu disparaître l'activité de pêche en plongée (pêche aux violets), nécessitant la reconversion de certains pêcheurs pratiquant cette activité. Plus récemment, on observe que de nombreux matelots des thoniers senneurs s'équipent pour la pêche aux petits métiers et pratiquent cette activité sur la zone durant les mois où ils ne sont pas embarqués.

## Caractérisation de la flottille du port de Frontignan :

Au sein du port de Frontignan, on dénombre un total d'environ 23 pêcheurs aux petits métiers parmi lesquels :

- environ 10 unités de pêche en mer, travaillant en grande majorité les filets et les pièges (nasses et pots à poulpes),
- environ 9 unités de pêche en étangs,
- environ 4 unités de pêche mixte (étangs et mer).

Au sein du port, on dénombre 11 unités de pêche, le reste de la flottille étant répartie dans les divers canaux ou encore au niveau des quais de la zone technique encore appelée « tunnel de congélation ».

La taille moyenne des unités est de 8 mètres, le plus petit navire mesurant 6,50 m et le plus grand 9,50 m. La zone de pêche se situe globalement entre Sète-Frontignan et Villeneuve-lès-Maguelone.

## Caractérisation des métiers de pêche au sein du port de Frontignan :

Les métiers en mer pratiqués par les pêcheurs du port de Frontignan sont relativement diversifiés. En effet, les métiers de la petite pêche permettent une grande polyvalence à la fois par les techniques de pêche employées, par la saisonnalité, engendrant ainsi des rotations tout au long de l'année, mais aussi au niveau des lieux de pêche relativement diversifiés (mer/étangs/polyvalent). L'activité de pêche du port regroupe des :

- fileyeurs,
- métiers de l'hameçon (palangre de fond et de surface),
- caseyeurs (pots à poulpe, nasses),
- senneurs (allatchare),
- plongeurs.

### **Les fileyeurs :**

L'ensemble des unités de pêche en mer pratiquent cette activité, deux types de filets sont utilisés :

- le filet maillant,

- le filet trémail.

Les filets mesurent entre 1,50 m et 11 mètres de hauteur. Ils sont calés quotidiennement à des profondeurs oscillant entre 4 et 25 mètres. En moyenne, un pêcheur cale 2 à 3 kilomètres de filets par jour.

#### **Les métiers de l'hameçon :**

Même constat, l'ensemble des pêcheurs en mer pratiquent cette technique de pêche, cependant cette activité semble être plus périodique que la pose de filets. Deux types de palangres sont utilisées :

- la palangre de surface (entre deux eaux),
- la palangre de fond.

Les palangres mesurent environ 500 mètres et sont composées de 40 à 100 hameçons. Les espèces ciblées sont principalement le bar (loup), la dorade et le sar. Pour ces espèces, les palangres travaillent de jour contrairement aux filets : elles sont calées le matin et récupérées en soirée à des profondeurs allant de 7 à 25 mètres.

#### **Les caseyeurs :**

##### *Les pots à poulpe :*

Sept à huit unités de pêche sur dix (activité en mer) utilisent les pots à poulpe. Cette technique s'est fortement développée dans le port de Frontignan depuis une dizaine d'année. Les lignes de pot à poulpe d'une longueur de 500 mètres se composent d'environ 70 pots. Il existe des lignes dites « individuelles » qui ne possèdent qu'un seul casier.

Les pots ou casiers sont calés près des rochers, sur des gisements coquilliers, ou encore des zones de sable ou de vase plus éloignées des rochers. Ils sont relevés de manière journalière ou à la semaine suivant la qualité de la pêche.

Cette activité est limitée plus au large par la pratique des arts traïnants, comme le chalutage ou la drague, un autre segment de la pêche, celui des chalutiers.

##### *Les nasses :*

Deux bateaux sur le port de Frontignan pêchent à la nasse, à des profondeurs allant de 15 à 18 mètres, à proximité des bancs rocheux.

Les plongeurs :

Il y a cinq ans, le port de Frontignan comptait 4 plongeurs aux violets. Actuellement, la pêche en plongée n'est pratiquée qu'occasionnellement du fait de la raréfaction de la ressource. Parallèlement à cela, une pêche à la graine de moule se pratique sur la zone, notamment sur le site des Aresquiers, du Taurus ou encore de la Voie romaine, ainsi que le long des canaux et des digues.

**Les senneurs (allatchare) :**

Cette technique de pêche n'est pas pratiquée régulièrement, mais de façon occasionnelle, sous la technique dite de « la battue », utilisant un filet maillant.

Il est important de noter que, sur la zone, en plus des pêcheurs de la prud'homme de Palavas-les-Flots, quelques petits métiers de Sète et du Grau-du-Roi pratiquent également ces différentes techniques, ainsi que la drague à escargot (ou barre à escargot).

**Caractérisation du poids économique et social de la pêche au sein du port de Frontignan :**

Le port de Frontignan compte approximativement 23 patrons pêcheurs, qui pour la plupart travaillent seuls. Les emplois indirects sur le port et ses environs concernent l'entretien et la réparation des navires, l'achat de matériel de pêche ainsi que les diverses filières de commercialisation.

Concernant la vente des produits de la pêche, elle se fait quasi exclusivement via la criée de Sète, qui a vu le nombre de petits métiers y débarquant fortement augmenter ces dernières années. Économiquement, le poulpe vendu en criée possède une grande valeur économique, tout comme les poissons nobles tels que la daurade ou le sar, qui sont très recherchés par les pêcheurs. Enfin, il est important de souligner que les petits métiers du port de Frontignan travaillent de moins en moins avec les mareyeurs de la région, dont les prix d'achat sont souvent plus bas que ceux proposés par les criées.

Concernant la vente directe, il est à noter que le port de Frontignan n'est pas équipé pour assurer ce type de vente. Des interrogations et réflexions émergent pour savoir si ce mode de commercialisation est réellement adapté au port de Frontignan au vu de la faible fréquentation de ce dernier, et afin d'envisager un aménagement approprié.

## Observations et perceptions du milieu marin situé sur le site Natura 2000 :

Les professionnels sont une source importante de connaissance de terrain sur le milieu qu'ils exploitent et permettent également d'avoir une vision sur un pas de temps important des grandes évolutions de ce dernier. Dès lors, il apparaît que :

- la courantologie joue un rôle important sur la zone (par exemple, les filières ne présentent pas d'accumulation de coquilles sur le fond, alors que c'est le cas pour celles de Marseillan) ; il était autrefois couramment dit que les herbiers ralentissaient le courant,
- la qualité des eaux semble s'être dégradée ; certains signaux sont observables : développement d'algues frisées marrons (appelées « tabacs » par les pêcheurs), notamment au niveau des trous de sable, problèmes de captage de moules ou d'huîtres plates, problème de la non-réapparition de violets malgré la cessation de la pêche, etc,
- les professionnels s'interrogent sur les rejets de matières draguées des canaux dans les eaux côtières au large du « tunnel de congélation »,
- les lagunes et les zones rocheuses (comme celles de la côte autour de Marseille) sont les lieux les plus propices à la reproduction des espèces pêchées, ce sont de véritables nurseries.

En ce qui concerne les espèces et habitats d'intérêts communautaires, il semblerait n'exister aucune interaction entre les activités de pêche et les oiseaux ou encore la tortue caouane (jamais observée). En ce qui concerne le grand dauphin, il s'observe occasionnellement plus au large, rarement dans la bande des 3 milles nautiques. Selon les pêcheurs, les herbiers ne sont pas impactés par les métiers de pêche présents, du fait de la faible répartition de ces herbiers et du faible effort de pêche induit sur la zone, mais également au vu de la technique employée (les filets droits lestés ne s'accrochent pas et n'arrachent donc pas de substrat ; de plus la prud'homie ne pratique pas les arts traïnants).

## Perception de Natura 2000 en mer :

Pour les pêcheurs du port de Frontignan, Natura 2000 reste un outil de gestion du milieu marin relativement flou, vecteur de nombreuses interrogations et de craintes : Quelles réglementations seront appliquées au site ? Comment le site évoluera-t-il ? Quel risque de se voir imposer des contraintes après coup ?

Une de leurs inquiétudes majeures est que Natura 2000 restreigne leurs zones de travail en mettant en place des secteurs interdisant toute activité de pêche. Ce type de mesure serait pour eux très difficile à accepter. En effet, la profession connaît déjà de nombreuses pressions, à la fois réglementaires et sociales, avec notamment une augmentation du nombre de petits métiers sur le site. Augmentation réellement perçue depuis deux ans, associée à la crise de la profession des thoniers, dont les matelots sont de plus en plus nombreux à investir le milieu de la pêche aux petits métiers.



Enfin, ils mettent en avant une très forte inquiétude quant à la stigmatisation de leurs activités au regard d'autres usages qui sont, selon eux, bien plus impactants pour les habitats d'intérêts communautaires du site.

Concernant leurs attentes, ils espèrent que la démarche Natura 2000 prendra en compte la problématique de la qualité des eaux, en soulignant le rejet en mer de la station d'épuration de Montpellier Agglomération (Maera), qui représente pour eux un facteur de perturbation ayant un impact non négligeable sur le site. De plus les pêcheurs de Frontignan mettent en avant la nécessité de tenir compte de l'ensemble des activités concernées par le site dans le processus d'évaluation d'incidences.

Enfin, pour les pêcheurs du port de Frontignan, une des solutions afin d'augmenter la biodiversité du site serait de mettre en place un programme d'immersion de récifs artificiels, démarche qu'ils ont engagée depuis de nombreuses années sans qu'elle n'aboutisse.



## Annexe 15 : Compte rendu de l'entretien avec la prud'homie du Grau-Du-Roi, la SOCOMAP et le CLPMEM du Grau-Du-Roi



### **Compte rendu : entretien avec la prud'homie du Grau-du-Roi, le Comité Local des Pêches Maritimes et des Élevages Marins du Grau-du-Roi, et le directeur de l'Organisation des Producteurs SO.CO.MAP**

#### Contacts :

- M. MASTRANGELO (3<sup>e</sup> prud'homme du Grau-du-Roi)
- M. COMBET (président du Comité Local des Pêches Maritimes et des Élevages Marins du Grau-du-Roi)
- M. HOUNY (directeur de la SO.CO.MAP)
- M. DIDIER (pêcheur petits métiers au Grau-du-Roi)

Date de l'entretien : jeudi 17 juin 2010

Réalisation et rédaction de l'entretien : Marion CORRE ; en partenariat avec Thibaut RODRIGUEZ du CRPMEM LR (Comité Régional des Pêches Maritimes et des Élevages Marins du Languedoc-Roussillon)

#### **Historique de l'activité de pêche professionnelle aux petits métiers dans le port du Grau-du-Roi :**

Contrairement aux ports de Palavas-les-Flots ou de Carnon, l'activité en mer au sein des petits métiers du Grau-du-Roi est relativement ancienne. Comme le souligne M. MASTRANGELO : « Au Grau-du-Roi, la flottille a toujours été tournée vers la mer. » Cependant la pêche côtière s'est fortement développée depuis les années 2000 avec la venue de la pêche aux pots à poulpe, attirant de nombreux pêcheurs et permettant de diversifier l'activité.

Autre fait marquant au sein de la pêche aux petits métiers du port du Grau-du-Roi, mais aussi sur l'ensemble des ports de la région ; le report de la pêche à la thonaille sur des techniques plus côtières. En effet, avant l'interdiction de la pêche à la thonaille en 2007, le port du Grau-du-Roi comptait jusqu'à 7 bateaux armés pour cette pêche qui s'effectuait plus au large et embarquait en moyenne 2 matelots par navires. Avec l'interdiction de cette technique, les thonailleurs se sont reportés sur la petite pêche, augmentant ainsi le nombre de pêcheurs sur la côte. À noter qu'en 2010 seuls 3 navires du Grau-du-Roi possèdent un Permis de Pêche Spécial (PPS) Thon Rouge et peuvent ainsi continuer à cibler cette espèce en utilisant des palangres, des cannes ou des lignes.

Enfin, il est important de souligner la récente diminution sur la zone de la pêche à la telline (dont beaucoup de pêcheurs viennent du Grau-du-Roi). Effectivement, depuis quelques années, le nombre de licences accordées aux telliniers a fortement diminué, passant de 90 en 2005 à 58 licences accordées en 2010.

## La prud'homie du Grau-du-Roi :

### Caractérisation de la flottille de la prud'homie du Grau-du-Roi :

La prud'homie du Grau-du-Roi compte environ 68 unités de pêche aux petits métiers d'une taille principalement comprise entre 6 et 10 mètres. Parmi ces 68 navires, 19 unités travaillent exclusivement en mer, les 49 autres embarcations sont polyvalentes, travaillant à la fois en mer et en étangs (étang des Salins, du Ponant, du Médard et de la Marette).

Tableau 1 : Caractérisation de la flottille et du rayon d'action des unités de pêche de la prud'homie du Grau-du-Roi (source : entretien prud'homie et étude de l'IFREMER « La pêche aux petits métiers en Languedoc Roussillon en 2000-2001 » <sup>1</sup>)

| Rayon d'action            | Nombres d'unités de pêche |
|---------------------------|---------------------------|
| Mer                       | 19                        |
| Polyvalents (étangs/mer ) | 49                        |
| <b>Total prud'homie</b>   | <b>68</b>                 |

### Caractérisation des métiers de pêche en mer au sein de la prud'homie du Grau-du-Roi :

Le petit métier le plus représenté au sein du port du Grau-du-Roi est celui de fileyeur, l'ensemble des pêcheurs en mer pratiquent cette activité quasi quotidiennement. Mais, comme dans toutes les autres prud'homies, la pêche aux petits métiers se caractérise par une très grande diversité de métiers et de pratiques (Cf. tableau 2).

<sup>1</sup> Guillou A., Lespagnol P., Ruchon F., 2002 : La pêche aux petits métiers en Languedoc Roussillon en 2000-2001. Convention de participation au programme PESCA (PIC) DIRAM-IFREMER n°00/3210040/YF, Convention de recherche Région Languedoc-Roussillon – IFREMER n° 00/1210041/YF, 108 p.

Tableau 2 : Caractérisation des principaux métiers de pêche en mer de la Prud'homie du Grau-du-Roi (source : prud'homie du Grau-du-Roi)

| Métiers                                   | Nombres d'unités de pêche (pratiquant le métier quotidiennement) |
|---|--|
| Fileyeurs                                 | 19   |
| Caseyeurs :                               |  |
| • Casiers à congre                        | 3  |
| • Pots à poulpe                           | 10   |
| Métiers de l'hameçon (palangre)           | 2 (toute l'année) et quelques navires ponctuellement             |
| Dragues à escargot (murex)                | 4-5 (10 unités de pêche armées pour cette pêche)                 |
| Senneurs (sennes côtières ou allatchares) | 5-6  |
| Telliniers                                | 58 licences en 2010  |

#### **Les métiers en mer :**

Les métiers de la petite pêche sont caractérisés par une grande polyvalence à la fois par les techniques de pêche employées, par la saisonnalité, engendrant ainsi des rotations tout au long de l'année, mais aussi au niveau des lieux de pêche. Il est important de noter qu'il n'y a pas de conflits d'usage entre les petits métiers, notamment dû au fait de cette forte polyvalence.

Le choix des techniques et les stratégies de pêche sont définies en fonction de la saison, des conditions météorologiques, des prises des journées précédentes, etc.

#### **Les fileyeurs :**

Ce métier est pratiqué par l'ensemble des unités de pêche aux petits métiers. Deux types de filets sont utilisés par les pêcheurs :

- le filet maillant,
- le filet trémail.

En règle générale, jusqu'à 30 à 40 pièces de filets sont calées par jour sur différents substrats : la roche (notamment sur et autour du « roc », banc de roche entre Palavas-les-Flots et Carnon), au niveau des récifs artificiels et sur les sédiments meubles (en bord de plage ou plus au large). Les espèces visées sont principalement les espèces nobles : daurade, sar, pageot, loup, marbré, etc.).

#### **Les métiers de l'hameçon :**

Les métiers de l'hameçon concernent plusieurs bateaux, mais seul deux navires pratiquent cette activité quotidiennement, les autres ne travaillent que ponctuellement ce métier. Deux types de palangres sont utilisées au sein des petits métiers :

- la palangre de fond, notamment pour le congre,
- la palangre de surface.

#### **Les caseyeurs :**

Trois navires posent des casiers à congres, sur les bordures externes des roches. Concernant la pêche aux pots à poulpe, 10 unités de pêche pratiquent régulièrement cette activité, notamment sur le site de l'Espiguette et sur la zone des récifs artificiels, au niveau de la côte palavasienne.

#### **La barre (ou drague) à escargot :**

Quatre à cinq petits métiers pêchent quotidiennement l'escargot à la barre (ou drague), et une dizaine de navires dans le port sont armés pour cette pêche.

#### **Les telliniers :**

La pêche à la telline concerne 58 pêcheurs, cependant bon nombre de pêcheurs possèdent une licence mais ne pratiquent cette activité qu'occasionnellement, considérant cela comme une pêche d'appoint. Cette activité se localise plus particulièrement au niveau des bancs de sable de l'Espiguette et quelques telliniers fréquentent le lido du Petit et Grand Travers, cette pratique sur la zone est relativement faible (voire anecdotique), et a faibli depuis le ré-ensablement de la plage en 2008, qui semblerait selon les pêcheurs avoir fortement modifié le milieu.

Enfin, une forte diminution du nombre de pêcheurs de tellines est à noter du fait de la raréfaction de la ressource et de la réduction des licences accordées en 2010.

#### **Les senneurs (petite senne côtière ou allatchare) :**

Entre 5 et 6 unités de pêche aux petits métiers pratiquent cette activité. Ils ciblent principalement les espèces nobles telles que les bars, les daurades et quelque fois les sardines. L'allatchare ou petite senne côtière se pratique sur les fonds meubles comme le sable ou la vase.



### Spatialisation de l'activité sur le site Natura 2000 « Posidonies de la côte palavasienne » :

L'activité de pêche au sein de la prud'homie se limite essentiellement au secteur Est du site Natura 2000 « Posidonies de la côte palavasienne ». La zone de pêche trouve sa limite au niveau du tuyau de l'émissaire en mer de la station d'épuration de l'agglomération de Montpellier : Maera (au niveau du grau du Prévost). En définitive, les pêcheurs vont rarement plus loin que Villeneuve-lès-Maguelone, sauf lorsqu'ils se rendent près des filières conchylicoles des Aresquiers, mais cela reste occasionnel.

### **Caractérisation du poids économique et social de la pêche aux petits métiers au sein de la prud'homie du Grau-du-Roi :**

L'importance économique et sociale de la pêche aux petits métiers est loin d'être négligeable. En effet, sur le Grau-du-Roi, la pêche professionnelle représente le deuxième pôle économique derrière le tourisme.

Cette activité concerne près de 70 patrons pêcheurs et environ une soixantaine de matelots au sein de la prud'homie du Grau-du-Roi. De cette activité découlent des bénéfices économiques dans divers secteurs tels que les filières de commercialisation et de distribution, le tourisme, les entreprises de maintenance et réparation navale... et ceci à travers de nombreux emplois indirectement liés à l'activité de pêche professionnelle. Dans ce sens, il est important de souligner que l'activité de pêche au Grau-du-Roi fait vivre directement plus d'une cinquantaine de personnes entre les trois établissements de commercialisation du port : SO.CO.MAP (organisation de producteurs), la Graulenne (coopérative maritime), la Marée (mareyeur).

Concernant les quantités débarquées par les petits métiers à la SO.CO.MAP (la Graulenne ne travaille pas avec les petits métiers du Grau-du-Roi), cela représentait en 2009 420 tonnes (comprenant une grande diversité d'espèces), et un chiffre d'affaire de 2,5 millions d'euros. Au sein de cette organisation de producteurs, on compte 45 membres du segment des petits métiers, dont 6 des ports de Palavas-les-Flots et de Carnon. Il est important de noter que ces quantités débarquées à la SO.CO.MAP ne prennent pas en compte les prises écoulées en vente directe, ce qui représente pour les pêcheurs du Grau-du-Roi environ 10 % de leurs prises de pêche. Contrairement aux ports de pêche de Palavas-les-Flots et de Carnon, la vente directe au Grau-du-Roi n'est pas si importante (ceci est certainement dû au fait qu'il y ait à proximité des filières de commercialisation), sauf durant la saison estivale, où de nombreux touristes achètent leurs poissons directement aux pêcheurs. De ce fait, une bonne articulation existe entre ces deux modes de commercialisation.

Outre le caractère économique et social de cette activité professionnelle, la pêche aux petits métiers possède aussi une forte identité culturelle et patrimoniale et représente un vecteur d'image touristique.

que très attractif pour les communes (tradition, image portuaire et du métier, fête des pêcheurs, défi des ports de pêche, etc.).

Enfin, il est important de souligner l'importance de la pêche « au large » (chalutiers, thoniers-senneurs) dans la vie du port de pêche du Grau-du-Roi, à la fois en termes de structuration de l'activité, d'aménagement du port, mais aussi concernant la vie des coopératives à travers le maintien de leurs activités.

### **Observations et perceptions du milieu marin situé sur le site Natura 2000 :**

Les personnes présentes notent une régression de l'herbier, qui selon elles serait due à la dégradation de la qualité des eaux, et mettent en cause l'émissaire de la station d'épuration de l'agglomération montpelliéraine. De plus en plus sont observés sur le site : des algues, des phénomènes d'envasement (remontée de plus en plus fréquente de filets souillés de vase), une augmentation de la turbidité...

Concernant leur activité de pêche, ils considèrent comme négligeable l'impact de leur activité sur les différents habitats communautaires du fait qu'ils n'utilisent que des arts dormants. À propos de la casse ou de la perte de matériel, cela semble rester anecdotique, tout comme la capture accidentelle d'oiseaux, de tortues ou de mammifères marins, tel le grand dauphin.

### **Perception de Natura 2000 en mer :**

La crainte principale du secteur petits métiers du Grau-du-Roi est que Natura 2000 interdise la pêche dans certains secteurs. Les pêcheurs se trouvent déjà assez réglementés et ne souhaitent pas voir venir de nouvelles contraintes qui s'ajouteraient à celles existantes. Ils mettent en avant la difficulté pour les jeunes de reprendre le métier et craignent pour la pérennité de la profession. Sur un autre volet, ils sont très soucieux du devenir et de la reconversion des pêcheurs aux thons et redoutent un report de certains professionnels sur la pêche aux petits métiers. Ils s'interrogent alors sur la pression que cela pourrait occasionner sur le milieu mais aussi sur la concurrence qui s'installerait entre pêcheurs.

Une autre de leurs craintes vis-à-vis de Natura 2000 est de ne pas être entendus lors des futurs échanges et de ne pas « peser lourd » face à d'autres secteurs économiques tels que le tourisme ou encore les activités de loisirs. Ils souhaitent donc être fortement intégrés dans cette démarche, notamment au travers du processus de concertation, en faisant valoir leur expérience de terrain, mais aussi leurs nombreuses collaborations avec le monde scientifique (ex : avec l'IFREMER concernant la telline).

Malgré cela, ils mettent en évidence une diminution notable de la ressource et espèrent que Natura 2000 s'attachera à certaines problématiques comme la qualité de l'eau, l'impact du tourisme, les activités récréatives (les pêcheurs plaisanciers) ou les moyens de lutte contre l'érosion (notamment le rechargement en sable des plages ayant « entraîné une augmentation de près d'un mètre de la partie immergée de la plage et la disparition de certains tombants et des abris »), et ne stigmatisera pas la pêche comme simple responsable de cette diminution/dégradation du milieu.

Enfin, ils mettent en avant une réelle volonté de trouver des modalités de cohabitation et de maintien à la fois des activités de pêche et des habitats et espèces communautaires.



## Annexe 16 : Compte rendu de l'entretien avec la prud'homie de Sète, l'AMOP et la criée de Sète-Port Sud de France



### ✳ Compte rendu : entretien avec la prud'homie de Sète-Môle, l'AMOP (Association méditerranéenne des organisations de producteurs) et la criée de Sète-Port Sud de France.

#### Personnes rencontrées :

- M. Diego GARCIA (3<sup>e</sup> prud'homme de Sète-Môle)
- Mlle Aurélie DESSIN (AMOP)
- M. José LLINARES (Directeur, criée de Sète-Port Sud de France)

#### Personnes excusées :

- M. Raphael SCANNAPIECO (1<sup>er</sup> prud'homme de Sète-Môle)
- M. Denis MORENO (1<sup>er</sup> prud'homme des étangs de Thau et Ingril ; Président du CLPMEM de Sète)
- M. Bertrand WENDLING (Directeur de l'organisation de Producteurs (OP) : SA.TH0.AN)

Date de l'entretien : mardi 27 juillet 2010

Réalisation et rédaction de l'entretien : Marion CORRE ; en partenariat avec Thibaut RODRIGUEZ du CRPMEM-LR (Comité Régional des Pêches Maritimes et des Élevages Marins du Languedoc-Roussillon)

### Historique de l'activité de pêche professionnelle aux petits métiers dans le port de Sète :

1<sup>er</sup> port de pêche français de Méditerranée, le port de Sète accueille l'ensemble des segments de la pêche (thoniers-senneurs, chalutiers et petits métiers mer et étangs). Concernant l'activité des petits métiers côtiers, le nombre de navires est en constante augmentation du fait, dans un premier temps, du report de la pêche à la thonaille en 2007, puis plus récemment des difficultés rencontrées par les chalutiers et par les thoniers-senneurs, dont les matelots se reconvertissent en armant des navires à la pêche aux petits métiers.

### La prud'homie de Sète-Môle :

#### Caractérisation de la flotte et structuration de la filière sur le port de Sète :

La prud'homie de Sète-Môle compte environ une vingtaine d'unités de pêche aux « petits métiers », travaillant exclusivement en mer sur des navires mesurant entre 7 et 12 mètres et comprend également 27 chalutiers polyvalents (de 18 à 25 mètres) et 11 thoniers-senneurs (de 25 à 45 mètres).

À ceux-ci s'ajoute un certain nombre de pêcheurs de la prud'homie de Sète étangs de Thau-Ingril, dont certains ont une activité polyvalente (mer-étangs), ce qui représente environ 40 unités de pêche, ainsi que d'autres pêcheurs, qui exercent une double activité (pêche et conchyliculture).

#### Caractérisation des métiers de pêche en mer au sein de la prud'homie de Sète-Môle :

Il y a une dizaine d'années, le métier côtier le plus pratiqué dans le port de Sète était la senne tournante côtière (ou allatchare), qui comptait une douzaine d'unités ne travaillant que cette technique. Aujourd'hui, les pêcheurs se sont diversifiés et travaillent aussi le filet, la palangre, les nasses ou encore la barre à escargot.

Actuellement, il ne reste plus que deux bateaux pratiquant l'allatchare sur le port, mais il apparaît qu'avec le report des autres segments de la pêche d'autres bateaux s'arment pour cette technique de pêche (sur Sète, 4 nouveaux bateaux devraient être armés sous peu).

Comme toutes les autres prud'homies du site, la pêche aux petits métiers se caractérise par une très grande diversité de métier et de pratique (Cf. Tableau 1).

Tableau 1 : Caractérisation des principaux métiers de pêche en mer de la prud'homie de Sète-Môle (source : prud'homie de Sète-Môle).

| <b>Métiers</b>   | <b>Nombres d'unités de pêche (pratiquant le métier quotidiennement)</b> |
|--|---|
| Fileyeurs + battue   | 10-15   |
| Caseyeurs : <ul style="list-style-type: none"> <li>• Pots à poulpe et nasses</li> </ul>  | 5   |
| Métier de l'hameçon <ul style="list-style-type: none"> <li>• Palangres (principalement pour le thon, mais aussi pour le congre en hiver)</li> <li>• Lignes à appâts</li> </ul> | 4-5   |
| Dragues à escargot ( <i>Murex</i> )  | 4-5   |
| Senneurs (sennes côtières ou allatchares)  | 2 (+ près de 4 à venir)   |
| Plongeurs (pour bijoux et oursins + graines de moules)   | Pas de données  |



### Spatialisation de l'activité sur le site Natura 2000 « Posidonies de la côte palavasienne » :

L'activité de pêche au sein de la prud'homie se limite essentiellement au secteur ouest du site Natura 2000 entre Sète et Villeneuve-Lès-Maguelone. Cependant, les senneurs peuvent aller plus vers l'est, recherchant principalement les fonds sableux, notamment ceux entre les Aresquiers et le rocher de Maguelone, et les bancs de roche de Palavas-Les-Flots et de Carnon. De manière générale, le site est surtout utilisé en hiver par les pêcheurs de Sète, qui disposent en mer d'une zone de pratique potentielle s'étendant vers l'ouest jusqu'à Agde. Le choix des techniques, des zones et des stratégies de pêche sont définies en fonction de la saison, du temps, des prises des journées précédentes, etc.

Les métiers de la petite pêche sont caractérisés par une grande polyvalence à la fois par les techniques de pêche employées, par la saisonnalité, engendrant ainsi des rotations tout au long de l'année, mais aussi par le choix des lieux de pêche. Il est à noter qu'il ne semble pas y avoir de conflits d'usage entre métiers, notamment du fait de la forte polyvalence ; néanmoins, des questions se posent quant à la capacité d'accueil de cet espace déjà très fréquenté. Par exemple, depuis le développement de la pratique du pot à poulpe, les senneurs rencontrent des difficultés sur le secteur est des Aresquiers au niveau des fonds sableux où de nombreux pots et nasses sont calés, empêchant la pratique de l'allatchare.

Une saisonnalité sur les pratiques, les zones et les espèces visées est appliquée tout au long de l'année. On observe cependant des années particulières ne répondant pas aux schémas habituels, comme par exemple 2010. Enfin, parallèlement aux autorisations et licences existantes, ainsi qu'à la réglementation nationale et européenne, il est à noter que la réglementation prud'homale porte sur les heures et durées de caler, les heures de sorties, ou les jours de pêche pour chalut et drague, par exemple.

### **Caractérisation du poids économique et social de la pêche aux petits métiers au sein de la prud'homie de Sète-Môle :**

Cette activité concerne près de 300 patrons-pêcheurs<sup>1</sup> aux petits métiers entre les deux prud'homies (Sète-Môle et Thau-Ingril), dont une trentaine de patrons-pêcheurs et des matelots<sup>2</sup> travaillant exclusivement en mer. La pêche aux petits métiers génère des bénéfices économiques dans divers secteurs tels que les filières de commercialisation et de distribution (criée de Sète, OP SA.THO.AN), le tourisme, les entreprises de maintenance et de réparation navale... et ce, au travers de nombreux emplois indirectement liés à l'activité de pêche professionnelle.

1. GUILLOU A., LESPAGNOL P., RUCHON F., 2002 : *La pêche aux petits métiers en Languedoc Roussillon en 2000-2001*.

2. Matelots présents sur les navires pratiquant l'allatchare, avec en moyenne un matelot par navire.

Concernant les quantités débarquées par les 80 petits métiers enregistrés à la criée de Sète<sup>3</sup>, elles représentent en 2009 près de 300 tonnes et un chiffre d'affaire d'environ 1,8 million d'euros (quantité globale de la criée tous segments confondus : 3 000 tonnes et un chiffre d'affaire de 18 millions d'euros). Il est important de souligner que l'année 2009 n'est pas réellement représentative ; généralement, les quantités débarquées par les petits métiers sont de l'ordre de 500 à 600 tonnes par an. En moyenne par jour, entre 10 et 15 petits métiers débarquent à la criée avec des stocks très variables.

Contrairement aux ports de pêche de Palavas-Les-Flots et de Carnon, la vente directe à Sète n'est réellement pratiquée que par un ou deux pêcheurs (ceci est certainement dû au fait qu'il y ait à proximité des filières de commercialisation). Outre le caractère économique et social de cette activité professionnelle, la pêche aux petits métiers possède aussi une forte identité culturelle et représente un vecteur d'image touristique très attractif pour la commune de Sète, dont le port de pêche est un des lieux très attractifs de la ville, notamment durant la période estivale.

### Perception de Natura 2000 en mer :

La crainte principale de la profession sur le port de Sète serait que Natura 2000 interdise la pêche dans certains secteurs. Les pêcheurs aux petits métiers se trouvent déjà acculés par le report des autres segments de la pêche sur la pêche côtière avec lesquels ils doivent partager les sites de pêche. Ils ne souhaitent donc pas que se surimpose sur ce climat déjà tendu la mise en place de zones d'interdiction de pêche. Ils émettent beaucoup d'inquiétudes quant au devenir de la pêche en ces temps relativement difficiles et d'incertitude générale.

Malgré cela, ils espèrent que Natura 2000 permettra le maintien et l'amélioration des ressources halieutique, mais aussi du milieu, qui, ils le rappellent, est leur support de travail. Notons que les professionnels relèvent des problématiques liées à la qualité des eaux et s'interrogent sur les effets des différents émissaires en mer (Sète et Montpellier Agglomération).

3. Venant de Sète, Palavas-Les-Flots, Carnon, etc.

## Annexe 17 : Compte rendu de l'entretien avec le président de l'ASA du groupement des conchyliculteurs à la mer



### ✳ Compte rendu : entretien du président de l'ASA du groupement des conchyliculteurs à la mer

Contact : M. COUSSIGNE (président de l'ASA du groupement des conchyliculteurs à la mer)

Date de l'entretien : jeudi 13 mai 2010

Réalisation et rédaction de l'entretien : Marion CORRE

#### Historique de l'activité conchylicole en mer dans le Golfe d'Aigues-Mortes :

La conchyliculture en mer est expérimentée sur le site des Aresquiers pour la première fois dans les années 1980. Elle est le fruit d'une étroite collaboration entre l'IFREMER, le CEPRALMAR et quelques conchyliculteurs de la région. Cette technique fut directement inspirée des cultures sur filières japonaises.

Avant cette phase de test en mer, la production conchylicole du département se faisait essentiellement à partir des étangs, et plus particulièrement sur celui de Thau.

Dès les années 1990, le processus était au point, faisant naître la zone conchylicole des Aresquiers en 1991. À partir de ce moment, il y eut un réel engouement de la profession pour la culture de moules et d'huîtres sur filières en mer. En effet, dans les années 1990, le site des Aresquiers comptait environ 40 concessionnaires, et la production s'envolait, atteignant environ 600 tonnes par concession.

Par la suite, les tempêtes de 1997 et 2003 causèrent de gros dégâts d'ordre matériels et financiers au sein de nombreuses concessions. À l'heure actuelle, les conchyliculteurs maîtrisent relativement bien ce genre d'événements météorologiques ; pour la plupart, ils ont remplacé leur corps-mort de 1 tonne par deux corps-mort de 2 tonnes chacun. Aujourd'hui ce n'est plus tant les tempêtes qui causent des dommages sur la production de moules et d'huîtres, mais plutôt les prédateurs, plus particulièrement les dorades, qui viennent se nourrir directement des naissains. Afin de limiter les impacts sur la production, les conchyliculteurs ont testé plusieurs techniques, les ultra-sons, les grillages en plastique, sans succès... Seule une technique semble fonctionner : celle qui consiste à disposer la filière dans une poche munie d'un maillage en plastique.

## Caractérisation du site conchylicole des Aresquiers :

### Caractérisation physique du site conchylicole des Aresquiers :

Surface : 540 hectares (la surface n'a pas changée depuis 1991)

Nombre de filières : 180 de 250 m de long chacune

Nombre de concessions : 115, dont 63 exploitées

Nombre de concessionnaires : 9 (40 concessionnaires dans les années 1990)

Type d'élevage : moules et huîtres

Type de fond sous les filières : sablo-vaseux

Réglementation au sein du site : interdiction à la navigation, pêche, mouillage. La zone est balisée par quatre bouées cardinales.

### Techniques d'élevage et commercialisation :

Sur le site des Aresquiers, les moules sont captées en pleine mer durant cinq mois (de mars à juillet) par des lignes de « coco » ; ensuite elles sont élevées sur des filières en grossissement durant trois à quatre mois, puis sont dégrappées et manipulées à terre pour la vente. Il faut en moyenne huit mois entre le captage et la commercialisation des moules (production 2009 : 250 tonnes). La production d'huîtres est moins importante sur le site (4 millions de prégrossis d'huîtres en 2009); l'élevage se fait à l'aide de la technique des lanternes chinoises.

Le travail en mer à l'aide de barges (de 12 m à 20 m de long) se répartit sur deux à trois journées par semaine en fonction des conditions météorologiques. À terre, les conchyliculteurs travaillent le produit à l'aide de machines permettant de nettoyer les moules avant leur mise en vente.

Les filières de commercialisations sont assez diversifiées. En effet, les conchyliculteurs vendent leurs productions à des grossistes, des supermarchés, des détaillants (restaurants) et par le biais de la vente directe. La grande majorité de la production du site est consommée dans la région et sur la Côte d'Azur.

### Projets et perspectives :

Dans un avenir proche, les producteurs du site des Aresquiers aimeraient diversifier le métier en proposant d'autres produits. Il est notamment question d'une production sur filières de palourdes, de pétoncles et voire de coquilles Saint-Jacques. Pour les conchyliculteurs, c'est un bon moyen de revaloriser le métier et d'en assurer la pérennité.



## Poids économique et social de l'activité :

La culture sur filières engendre des retombées économiques non négligeables.

### La production :

La production du site en 2009 à été de :

- 250 tonnes de moules
- 20 tonnes de graine de moules
- 4 millions de prégrossis d'huître (48 millions les années sans mortalité)

Les entreprises de conchyliculture comme les « Paysans de la mer » (M. COUSSIGNE) emploie en moyenne 15 personnes, dont des permanents ainsi que des intérimaires.

Le site des Aresquiers permet donc de faire vivre de nombreuses entreprises de façon directe mais aussi de manière indirecte par la restauration, les supermarchés, le tourisme etc.

### Les relations entre les usagers du plan d'eau :

D'une manière générale, les conchyliculteurs se retrouvent confrontés au non-respect de la réglementation au sein du site conchylicole en mer. Assez régulièrement, les filières sont coupées ou arrachées, ce qui tend à générer des conflits, notamment avec les pêcheurs.

## Perception de Natura 2000 en mer :

Le président de l'ASA du groupement des conchyliculteurs en mer émet quelques craintes quant à la gestion du site Natura 2000 « Posidonies de la côte palavasienne ». Cependant il met en avant la nécessité pour la profession de dialoguer et de faire partie de ce processus de concertation afin de trouver un juste équilibre entre leur métier et la protection des habitats d'intérêts communautaires du site.





## Annexe 18 : Compte rendu de l'entretien avec le président du Comité Départemental de Voile de l'Hérault



### **Compte rendu : entretien du président du Comité Départemental de Voile de l'Hérault (CDV 34)**

Contact : M. POMIES (Président du CDV 34 et de la Société Nautique du Bassin de Thau) SNBT

Date de l'entretien : lundi 26 avril 2010  
Réalisation et rédaction de l'entretien : Marion CORRE

#### **Présentation du Comité Départemental de Voile de l'Hérault :**

Le CD 34 est une structure dépendant directement de la Fédération française de voile (FFV). Il gère actuellement 29 établissements privés et publics :

- les clubs de voile associatifs, dont les financements sont privés,
- les écoles de voile ou centres nautiques municipaux, qui sont placés sous tutelle municipale.

#### **Historique de la plaisance dans le golfe d'Aigues-Mortes :**

Avant la Seconde Guerre mondiale, les quelques plaisanciers naviguant dans le secteur provenaient principalement des ports de pêche de Sète et de Palavas-les-Flots. La « Mission Racine » ainsi que le développement de la plaisance à l'échelle nationale ont permis l'explosion de cette activité dans les années 60-70 sur le littoral du golfe d'Aigues-Mortes.

Concernant la voile légère et plus particulièrement la pratique de la planche à voile ; son développement a été très important dans les années 70. Par la suite, cette activité a connu une période creuse mais vit un regain d'activité depuis quelques années.

#### **Description de l'activité « plaisance » :**

Les pratiques et les techniques au sein de l'activité « plaisance » sont très diversifiées. En effet, il existe de nombreux supports, de tailles et de technicités très variables, ce qui offre un panel d'activités relativement important aux usagers. Afin de faciliter la compréhension ces activités, le comité départemental de l'Hérault regroupe l'ensemble des pratiques au sein de deux catégories :

- la voile habitable,

- la voile légère (catégorie incluant la pratique de la planche à voile).

De plus au sein de ces deux catégories, il existe différentes formes de pratiques :

- la pratique sportive (régate, entraînement, formation etc.),
- la pratique de loisir (promenade, croisière etc.).

#### La voile habitable :

La voile habitable sportive se pratique durant toute l'année, alors que la voile habitable de loisir se pratique principalement en saison estivale. En moyenne, on peut estimer à 10-12 jours le nombre de sorties en mer par an pour la pratique de la voile habitable de loisir : ce chiffre augmente considérablement dans le cadre d'une pratique sportive.

#### La voile légère :

Concernant la voile légère, elle se pratique toute l'année exceptée durant les mois de janvier et février, période durant laquelle la plupart des clubs et écoles sont fermées.

#### Estimation de la fréquentation :

Le comité départemental estime à environ 10 000 le nombre de personnes pratiquant un sport de voile dans le département de l'Hérault (toutes activités de voile confondues : voile habitable et voile légère, incluant la planche à voile). À noter que sur les 10 000 pratiquants, environ 5 000 d'entre eux auraient une pratique libre de cette activité, c'est-à-dire en n'étant pas adhérent à une structure, ni licencié.

#### Poids économique de l'activité « plaisance » :

La saisonnalité des emplois liés à la plaisance est très importante. L'embauche des saisonniers dans les centres nautiques débute au mois de mai, lorsque les premiers stages de printemps commencent.

À titre d'exemple, l'école municipale de voile de la Grande-Motte fonctionne hors saison touristique avec une moyenne de 6 encadrants de voile, une secrétaire, un directeur et une femme de ménage. Son effectif est doublé durant la saison estivale.

Le tourisme possède donc une place très importante dans la vie de l'activité, il lui est même vital. Ainsi, le comité départemental de l'Hérault estime que 90 % de l'activité des écoles et des clubs de voile sont liés au tourisme.

De plus, les manifestations sportives organisées par les clubs engendrent des bénéfices économiques non négligeables et participent à l'animation des communes. À titre d'exemple, la finale du championnat départemental de voile légère, organisée par la Grande-Motte.

D'autre part, la pratique de sports de voile engendre des dépenses non négligeables pour les pratiquants qui possèdent leur propre matériel. En effet, l'armement, l'entretien ainsi que l'accastillage d'un navire coûte beaucoup, de même que l'achat et l'entretien d'un matériel de planche à voile. Ces activités de loisirs permettent de faire vivre bon nombre de structures privées telles que les shipchandlers, les constructeurs de bateaux, les entreprises de maintenance maritime etc.

En définitive, les sports de voile représentent un poids économique considérable pour les communes. En effet, ces activités induisent des emplois directs et indirects au sein des communes et dans leur périphérie.

Outre l'importance économique de cette activité, la plaisance induit une dynamique sociale importante pour les communes, au travers des manifestations, de la formation des jeunes, et elle véhicule une image attractive et dynamique pour les communes.

#### Spatialisation de l'activité sur le site Natura 2000 « Posidonies de la côte palavasienne » :

Le site Natura 2000 « Posidonie de la côte palavasienne » s'apparente plus à une zone de passage de par sa morphologie et sa localisation dans le Golfe du Lion. En effet, le plan d'eau est très exposé au régime des vents dominants et aux phénomènes de brise de mer et de terre. Sa morphologie et son exposition ne laissent que peu de zones abritées permettant un stationnement de longue durée au mouillage. Cependant quelques sites de mouillage y sont présents.

Concernant la voile habitable de loisir ou sportive, on observe des sorties à la journée, principalement le week-end, ou des sorties sur plusieurs jours (croisière) à destination de la Corse, de l'Espagne etc. Il est important de souligner que la grande majorité des plaisanciers pratiquent cette activité à la journée, profitant d'un week-end de beau temps pour sortir en mer.

Les zones de navigation à la journée sont bien évidemment fonction du port d'attache :

- au départ de la Grande-Motte : navigation entre Palavas-les-Flots et Port-Camargue,
- au départ de Frontignan : navigation entre Sète et Palavas-les-Flots.

Les zones de mouillage se situent principalement sur le banc des Aresquiers ainsi que devant les ports.

Concernant la voile légère, la navigation de nuit étant interdite, la pratique se déroule en journée. De plus, suivant l'embarcation utilisée (catamaran, optimiste, planche à voile etc.) des limitations de distances à la côte sont à prendre en compte (exemple en optimiste : navigation interdite à plus de 2 miles en mer, tout comme pour la planche à voile).

Enfin, pour les activités de voile légère, des zones de pratique réglementaires sont déterminées par les Affaires Maritimes.

#### Les écoles et clubs de voile au sein du site Natura 2000 « Posidonies de la côte palavasienne » :

##### Frontignan :

- un club de voile ;
- une école de voile municipale ;

#### Palavas-les-Flots :

- le centre nautique Pierre-Ligneuil,
- le cercle nautique de Palavas-les-Flots.

#### Carnon :

- un yacht-club,
- une école de voile



#### La Grande-Motte :

- un yacht-club,
- une école de voile municipale

Le nombre de licenciés au total sur les quatre communes serait d'environ 3 912, chiffre incluant les passeports : licences pour les scolaires (chiffre bilan FFV 2009).

#### Relations avec les autres usagers du site :

Globalement, les relations entre usagers du plan d'eau sont saines. On peut noter simplement d'anciennes rivalités entre les plaisanciers et les pêcheurs professionnels, mais elles tendent à se résorber.

### **Volet sensibilisation :**

Grâce à l'action de la Fédération française de voile relayée par le comité départemental, ou encore à des campagnes comme Éco-Geste ou les *Guides de Bonnes pratiques*, les usagers sont de plus en plus sensibilisés à l'environnement.

### **Perception de Natura 2000 en mer :**

Les craintes du comité départemental de l'Hérault vis-à-vis de Natura 2000 sont inexistantes, il souhaite simplement être mieux informé de ce qui se passe et être intégré au processus de concertation.

## Annexe 19 : Compte rendu de l'entretien avec le secrétaire du Cercle Nautique de Palavas-Les-Flots



### **Compte rendu : entretien du secrétaire du Cercle Nautique de Palavas-les-Flots**

---

Contact : M. Jean-Marc KARL (secrétaire du Cercle Nautique de Palavas-les-Flots)

Date de l'entretien : vendredi 14 mai 2010

Réalisation et rédaction de l'entretien : Marion CORRE

#### **Présentation du Cercle nautique de Palavas-les-Flots :**

L'association créée il y a 29 ans compte actuellement environ 300 adhérents pratiquant la voile et notamment la régate, principalement durant les week-ends. À noter que le Cercle nautique de Palavas-les-Flots fait partie des plus gros clubs de voile du site avec celui de la Grande-Motte (Yacht-club Grande-Motte).

Sur Palavas-les-Flots on recense :

- un centre nautique municipal : le centre Pierre-Ligneuil,
- un club : le Cercle nautique de Palavas-les-Flots.

La Maison de la mer de Palavas-les-Flots regroupe :

- Le club de plongée « Octopus » ;
- Le « Palavas Surf Club » ;
- Le club de pêche « Hameçon de la mer » ;
- Le club de sauvetage en mer de Palavas-les-Flots.

À savoir : il existe une association de plaisancier, l'Amicale des plaisanciers de Palavas-les-Flots.

#### **Description de l'activité du club :**

L'activité principale du club est la pratique de la régate en habitable et voile légère. Le club propose tout au long de l'année des entraînements et des régates régionales, nationales et internationales. En effet, il organise une quinzaine de manifestations sportives au cours de l'année.



L'activité du club sur le plan d'eau est principalement localisée entre Carnon et Villeneuve-Lès-Maguelone.

Le club emploie à l'année une personne : le secrétaire, M. KARL.

#### Relations avec les autres usagers du site :

Globalement, les relations entre les usagers du plan d'eau et les adhérents du club sont neutres : « indifférence générale ».

#### **Volet sensibilisation :**

Le club ainsi que l'Amicale des Plaisanciers de Palavas et les shipchandlers de la commune organisent régulièrement des réunions d'information et de sensibilisation à l'environnement, notamment par la diffusion d'informations sur de nouveaux produits ou de nouvelles techniques. À noter que la Ville organise en septembre un nettoyage du port, nettoyage auquel les associations participent activement.

#### **Perception de Natura 2000 en mer :**

Aucune crainte n'est émise par le club concernant la mise en place du site Natura 2000 « Posidonies de la côte palavasiennne ».



## Annexe 20 : Compte rendu de l'entretien avec le Yacht Club Carnon-Mauguio



### **Compte rendu : entretien du Yacht-Club Carnon Mauguio**

---

Contacts : Mme Katy GONSOLIN et informations complémentaire de M. Stéphane KYPRAIOS (directeur de la base nautique de Carnon-Mauguio)

Date de l'entretien : mercredi 12 mai 2010  
Réalisation et rédaction de l'entretien : Marion CORRE

#### **Présentation du yacht-club de Carnon-Mauguio:**

Le yacht-club a été créé en 1988, ayant pour vocation de favoriser le développement de l'activité de régates. Rapidement, une école de voile voit le jour au sein de la structure, accueillant des scolaires tout au long de l'année et des touristes durant la période estivale. Depuis 2004, les locaux du club comprennent un centre d'entraînement régional de voile.

Le club compte 230 adhérents, et l'école quant à elle accueille chaque année environ 1 000 stagiaires. Il est important de noter que l'activité au sein du club tend à augmenter d'année en année.

#### Activités proposées au sein de la base nautique de Carnon-Mauguio :

Le club est ouvert toute l'année et propose par le biais de son école de voile des stages d'initiation et de perfectionnement à la voile légère (planche à voile, optimiste, catamaran, laser...). De plus, tout au long de l'année, des régates sont organisées pour les adhérents du club ; ces derniers ont aussi la possibilité de stocker leurs embarcations dans deux parcs à bateaux appartenant au club.

Côté matériel, l'école dispose de :

- 5 catamarans ;
- 10 lasers pico ;
- 7 fun boats ;
- 27 optimistes ;
- 27 planches ;
- ainsi que des bateaux de sécurité.

Différentes formules sont proposées :

- le stage intensif semaine (5 x 3 heures), qui coûte entre 153 et 173 euros en fonction du support choisi ;
- la formule temps libre sur rendez-vous, qui coûte entre 55 et 70 euros pour 1 h 30 environ, en fonction du support choisi ;
- la séance découverte de 3 heures, qui coûte 40 euros.

#### Spatialisation de l'activité du club :

La zone de pratique de l'école est en partie localisée au niveau des rives gauche et droite de l'avant-port de Carnon, en dehors du chenal de navigation. Cette zone abritée permet d'assurer la sécurité des activités de voile des enfants et des débutants. Le reste de la pratique se déroule entre Palavas-les-Flots et la Grande-Motte. Le choix de la route de navigation se fait bien évidemment suivant le niveau des élèves, ainsi que selon l'orientation et l'intensité du vent.

Le club met en avant une très forte « explosion de la fréquentation » du plan d'eau à partir du mois de mai et ce, par de nombreux usagers, et sur de nombreux supports (voile, embarcation à moteur, jet-ski etc.)

#### Poids économique de l'activité du Yacht Club de Carnon-Mauguio :

Le yacht-club fonctionne avec un budget annuel d'environ 400 000 euros. Par ailleurs, il contribue à l'emploi de 4 permanents, ainsi que 7 à 9 emplois saisonniers, et accueille entre 2 et 3 stagiaires par an.

Outre le poids économique du club, celui-ci est aussi vecteur d'animation pour la commune de Carnon-Mauguio, notamment à travers l'organisation de manifestations sportives telles que les régates.

#### Les relations entre les différents usagers du plan d'eau :

Il ne semble exister aucune tension entre les pratiquants du clubs et les autres usagers du plan d'eau.

#### **Perception de Natura 2000 en mer :**

Aucune crainte n'est exprimée par le Yacht-Club vis-à-vis du site Natura 2000 « Posidonies de la côte palavasiennne » ; il souhaite simplement être à l'avenir mieux informé des démarches engagées sur le site.

## Annexe 21 : Compte rendu de l'entretien avec le Yacht Club de La Grande-Motte



### **Compte rendu : entretien du président du Yacht-Club de La Grande-Motte**

Contact : M. Michel CAMBOULIVE (président du Yacht-Club de La Grande-Motte)

Date de l'entretien : mercredi 12 mai 2010  
Réalisation et rédaction de l'entretien : Marion CORRE

#### **Présentation du Yacht-Club de La Grande-Motte :**

Ce club fut créé en 1975 afin de promouvoir l'activité de voile sportive, à travers notamment l'organisation de régates. Encore aujourd'hui, la pratique de la régata est l'activité dominante du club : elle s'organise tout au long l'année, sachant qu'en moyenne une course est organisée tous les 15 jours. À noter que pas moins de 17 régates sont organisées sur le plan d'eau du Golfe d'Aigues-Mortes en 2010. La zone de navigation du club se situe globalement entre Carnon et la pointe de l'Espiguette.

Le Yacht-Club de La Grande-Motte compte aujourd'hui 250 membres, pour la plupart propriétaire d'un bateau ou membre d'un équipage. La cotisation au club coûte à l'année 150 euros pour un propriétaire et 100 euros pour un membre d'équipage. En parallèle, le club a développé depuis plusieurs années, une école de voile habitable, composée de deux « quillards ». L'école propose des formations pour tous niveaux, à un public essentiellement composé d'adultes.

Concernant la pratique de la régata, on peut compter en moyenne entre 20 à 30 bateaux ayant une activité régulière durant la période estivale ; ils ne sont plus qu'une quinzaine à courir durant l'hiver (de septembre à mai). Le yacht-club de la Grande-Motte accueille aussi le Centre d'entraînement méditerranéen de la course au large, qui réunit des navigateurs de haut niveau.

Il est important de souligner que, selon le président du Yacht-Club de La Grande-Motte, la fréquentation sur plan d'eau du site Natura 2000 est multipliée par un facteur de 10 entre l'hiver et l'été, toutes activités nautiques confondues.

Côté association de plaisanciers, on compte sur La Grande-Motte deux structures :

- l'APPGM (Association des Plaisanciers du Port de la Grande-Motte) ;
- la SNGM (Société des Navigateurs Grand-Mottois).

La Grande-Motte possède aussi une école de voile municipale, qui propose des activités de voile légère (catamaran, optimiste, planche à voile etc.). L'école est ouverte toute l'année, mais on note une augmentation importante de l'activité durant la saison estivale.

### Poids économique de l'activité du Yacht-Club de La Grande-Motte :

Le club fonctionne avec un budget annuel d'environ 180 000 euros, comprenant les salaires, l'entretien des locaux et des bateaux-écoles, les repas du club, le « fonctionnement courant » (eau, électricité etc.). Il dispose pour ces recettes de diverses sources d'entrée d'argent : les cotisations des adhérents du club, des subventions de la Ville de La Grande-Motte, du mécénat, les inscriptions aux régates, du sponsoring etc.

Le Centre d'entraînement fonctionne quant à lui avec un budget d'environ 200 000 euros. Le club et le Centre d'entraînement réunissent 4 emplois permanents sur le site.

L'un des souhaits du club à l'avenir serait de développer l'activité de leur école de voile, par le biais de l'activité touristique de la commune, en créant notamment des packages « hébergement + stage de voile ».

### **Volet sensibilisation :**

Le club de La Grande-Motte participe à la sensibilisation de ses adhérents, notamment à travers des opérations comme « Méditerranée, mer propre mer vivante », en partenariat avec l'association Grande-Motte Environnement, ou encore via des expositions et des opérations de nettoyage.

### **Perception de Natura 2000 en mer :**

Le président du Yacht-Club de La Grande-Motte ne semble avoir aucune crainte vis-à-vis de la mise en place du site Natura 2000 « Posidonies de la côte palavasienne », caractérisant l'impact de l'activité sur les habitats du site comme négligeable.





## Annexe 22 : Compte rendu de l'entretien avec le président du Comité Départemental de Plongée sous-marine de l'Hérault



### **Compte rendu : entretien du président du Comité Départemental de plongée de l'Hérault**

---

Contact : M. SERVAL

Date de l'entretien : mardi 4 mai 2010

Réalisation et rédaction de l'entretien : Marion CORRE

#### **Historique de la pratique des sports sous-marins :**

Historiquement, la toute première plongée dans le département de l'Hérault date de 1950. Par la suite, dans les années 60-70, le développement de la plongée à vocation archéologique s'intensifie, notamment sur certains sites à proximités d'Agde (découverte en 1964 de *l'Éphèbe*, bronze grec datant du IV<sup>e</sup> siècle avant J-C).

Les sports sous-marins se structurent avec la mise en place en 1985 du comité départemental de plongée de l'Hérault. Établissement ayant un rôle charnière entre les clubs du département et la Fédération française d'études et des sports sous-marins (FFESSM). À sa création, le comité départemental fédérait une vingtaine de club, aujourd'hui il en compte une cinquantaine.

La forte médiatisation des sports sous-marins dans les années 90, ainsi que le développement de matériel de plus en plus simple et donc plus accessible au grand public ont fortement contribué à l'accroissement du nombre de pratiquants. En effet, à l'échelle du département de l'Hérault, on note une croissance de plus de 8 % des pratiquants par an et ce, depuis plusieurs années. De façon chiffrée, le comité départemental de plongée de l'Hérault compte en 2010 approximativement 10 000 pratiquants, dont 2 600 licenciés au sein des clubs affiliés FFESSM. De surcroît, il est important de noter que trois à quatre clubs sont créés chaque année dans le département.

#### **Caractérisation de l'activité « plongée » sur le site Natura 2000 en mer « Posidonies de la côte palavasienne » :**

La pratique des sports sous-marins au sein de la zone Natura 2000 est relativement diversifiée. Effectivement, elle comprend les activités de pêche sous-marine, de randonnée palmée, d'apnée, d'archéologie sous-marine ainsi que l'activité de plongée en scaphandre autonome ; cette dernière étant l'activité la plus importante sur le site.

Au sein de l'ensemble de ces activités sous-marines, deux types d'usagers peuvent être identifiés :

- les plongeurs réguliers, pratiquant l'activité tout au long de l'année, accompagnés ou non, plongeant sur des sites relativement variés,
- les plongeurs occasionnels et débutants, pratiquant l'activité principalement durant la saison estivale et sur des sites bien définis (exemple : sites de baptême de plongée).

Un plongeur moyen réalise une dizaine de plongées par an.

En termes de fréquentation sur l'ensemble du site Natura 2000 « Posidonies de la côte palavasiennne », cela représente approximativement un total de 40 000 plongées par an. Plus en détail, durant le pic de fréquentation (entre le 10 juillet et le 20 août), le comité départemental estime à 25 000 le nombre de plongées sur le site ; ce chiffre se réduit à 15 000 pour le reste de l'année.

La durée moyenne d'une plongée est estimée à une trentaine de minute, cela, évidemment, en fonction du niveau de plongée de l'usager, du site de plongée et des conditions météorologiques.

Au total, une vingtaine de clubs et écoles de plongée sont présentes sur le site et dans sa proximité directe dont les principaux sont :

#### **Les clubs :**

- « La palanquée » à La Grande-Motte,
- « CNRS Mauguio-Carnon »
- « Octopus » à Palavas-Les-Flots,
- « Aresquiers subaquatique » à Frontignan.

#### **Les écoles :**

- « Blue dolphin » à La Grande-Motte,
- « Carnon plongée »,
- « Ecosystem » à Palavas-Les-Flots,
- « Plongée Passion » à Frontignan.

À noter que certains clubs de Montpellier disposent de navires dans les différents ports cités ci-dessus (exemple à Palavas-les-Flots, deux clubs de Montpellier sur le port : le club ASPTT Plongée, ainsi que le Club IBM Montpellier). Les clubs ne disposant pas de moyen à la mer louent les navires des clubs ou écoles du littoral. Il est important de noter que Montpellier (10 clubs), Pérols (2 clubs), Lunel (2 clubs) totalisent 14 clubs de plongée susceptibles de venir plonger sur le site.

Concernant les relations entre les plongeurs et les différents usagers du plan d'eau, elles sont dans l'ensemble de bonne qualité. De petites tensions semblent cependant exister avec les pêcheurs plaisanciers.

### **Spatialisation de l'activité de plongée sur le site Natura 2000 en mer « Posidonies de la côte palavasienne » :**

Le site « Posidonies de la côte palavasienne » regroupe un certain nombre de sites de plongée très courus des pratiquants de cette activité. En effet, ce site se compose d'habitats offrant une diversité importante et surtout accessibles à un large public au de leurs faibles profondeurs. On peut ainsi avoir accès très facilement à des fonds sableux, des sites rocheux tels que les Aresquiers, ou encore à des herbiers de posidonies très appréciés des plongeurs. Il semble exister un peu moins d'une quarantaine de sites de plongée, certains sites étant bien plus fréquentés et appréciés que d'autres.

Il est important de noter que les clubs de plongée, qu'ils soient professionnels ou associatifs, prennent en considération la fragilité des habitats dans leurs critères de sélection d'un site de plongée, notamment suivant le niveau de pratique des plongeurs et en fonction de leurs expériences, ils peuvent engendrer des dégradations non négligeables sur les habitats (mauvaise stabilisation, coups de palme etc.).

### **Poids économique et social de l'activité :**

Les activités sous-marines contribuent de manière importante au développement économique des communes notamment à travers l'emploi direct des encadrants de plongée des clubs professionnels. Le comité départemental annonce 5 emplois temps plein sur l'ensemble des clubs du site, et jusqu'à 13 emplois durant la période estivale. Afin d'obtenir une estimation du poids économique de l'activité de plongée, un calcul simple peut être effectué : sachant que, en moyenne, une séance de plongée coûte 20 euros et que sur l'ensemble du site on compte approximativement 40 000 plongées par an, le chiffre d'affaire potentiel de l'activité plongée est estimée à environ 800 000 euros.

De plus, les sports sous-marins induisent de nombreux emplois indirects, particulièrement dans les magasins de vente de matériel, mais aussi comme la plupart des activités de loisirs dépendante du tourisme, ils concourent à l'emploi et au développement économique dans la restauration, l'hébergement et les commerces des communes. En effet, le comité départemental estime que l'activité touristique participe pour plus de 50 % à l'activité totale des clubs professionnels du site.

Outre le poids économique de cette activité, qui est loin d'être négligeable, cette dernière participe aussi à l'animation et à l'attraction des communes, notamment à travers l'organisation de manifestations tels les Forums de l'environnement, qui sont organisés depuis quatre ans par le comité départemental. Les structures comme les clubs et le comité permettent aussi de créer un lien social fort entre l'ensemble des acteurs de l'activité.

### **Volet sensibilisation :**

L'activité de plongée, véritable sentinelle du milieu marin, est porteuse d'une image respectueuse de l'environnement. Depuis longtemps, le comité départemental et les clubs agissent en synergie pour un développement intelligent et durable de leur activité. Notamment par le biais d'une « charte du plongeur responsable », ainsi que par les enseignements proposés au sein des écoles de plongée, qui incluent une partie environnementale dans leurs formations.

### **Perception de Natura 2000 en mer :**

Le comité départemental n'exprime aucune crainte quant à la mise en place du site Natura 2000 « Posidonies de la côte palavasienne ». Cela représente pour lui une occasion unique de conserver le milieu et de sensibiliser les pratiquants ainsi que le grand public. De plus, le comité voit en Natura 2000 un levier d'action non négligeable pour accompagner les clubs vers une pratique de la plongée plus responsable. Il souhaite à ce titre être associé et s'investir de façon pérenne dans le processus de concertation. En effet, les plongeurs souhaitent avoir l'opportunité de s'investir sur le site comme ils le font par exemple pour l'Agence de l'eau à travers le « Projet sentinelle », par le biais d'un travail de suivi des herbiers de Zosters dans l'étang de Thau ou encore des récifs artificiels dans le Golfe du Lion.



## Annexe 23 : Compte rendu de l'entretien avec l'école de plongée « Blue Dolphin » à La Grande-Motte



### **Compte rendu : entretien de l'école de plongée « Blue Dolphin » à La Grande-Motte**

Contact : Mme Marjorie CAMOIN (future propriétaire de l'école de plongée « Blue Dolphin »)

Date de l'entretien : jeudi 27 mai 2010  
Réalisation et rédaction de l'entretien : Marion CORRE

#### **Présentation de l'école de plongée « Blue Dolphin » :**

Créée en 1996, l'école de plongée « Blue Dolphin » est actuellement rachetée par Mme CAMOIN. Cette école a pour vocation majeure la formation des plongeurs et l'exploration des fonds marins.

#### **Caractérisation de l'activité de l'école « Blue Dolphin » :**

L'école est ouverte de mars à mi-décembre, mais l'activité y est réellement importante durant la période estivale (juillet-août). En termes de fréquentation, l'école a accueilli l'an dernier 2 500 stagiaires, dont un peu plus de 1 600 durant la période de juillet à août. Durant cette période, l'école sort trois fois par jour. En dehors du pic de fréquentation (juillet-août), les sorties en mer se font en fonction des réservations, mais en moyenne il y a une à deux sorties par jour.

Une plongée dure en approximativement 40 minutes et compte un nombre très fluctuant de plongeurs. En effet, il peut y avoir de 1 à 24 plongeurs sur le bateau.

Les activités proposées par l'école sont :

- l'initiation,
- la formation,
- l'exploration,
- la vente de matériel.



## **Spatialisation de l'activité de l'école sur le site Natura 2000 en mer « Posidonies de la côte palavasienne » :**

Une des caractéristiques de l'école « Blue Dolfin » réside dans le fait que la structure ne plonge que sur des fonds rocheux et des épaves. En effet, le rayon d'action de l'école est principalement localisé sur les bancs de roche entre Carnon et La Grande-Motte. Les sites de plongée se situent principalement à l'Ouest de La Grande-Motte et en face de Carnon. À noter que le site de baptême est celui des Arches. Les sites de plongée des Aresquiers sont à une distance trop importante du port de La Grande-Motte pour que l'école y accède régulièrement.

Le choix du site de plongée dépend de plusieurs critères :

- le niveau des plongeurs,
- les conditions météo marines.

## **Poids économique et social :**

L'école de plongée « Blue Dolfin » emploie à l'année une personne à temps plein et recrute durant la saison estivale deux moniteurs ainsi qu'une personne chargée de l'accueil.

La structure dégage un budget annuel brut d'environ 90 000 euros.

L'activité touristique représente une part importante du chiffre d'affaire de l'école, notamment durant la saison estivale. En effet, Mme CAMOIN estime que cela représente entre 80 et 90 % du chiffre d'affaire de l'école.

Voici les tarifs des prestations pour l'année 2010 :

- Niveau1 : 280 euros,
- Niveau2 : 380 euros,
- Niveau3 : 530 euros,
- Open water diver: 415 euros,
- Advanced : 270 euros,
- Rescue : 320 euros,
- EFR Secourisme : 95 euros,
- Divemaster : 685 euros,
- Assistant instructeur : 590 euros.

## **Volet sensibilisation :**

La formation des plongeurs comprend une partie sensibilisation, notamment afin de mieux appréhender l'environnement dans lequel ils évoluent une fois sous l'eau.

Pour la propriétaire de l'école, l'impact de la plongée est négligeable au regard d'autres activités.

### Perception de Natura 2000 en mer :

Aucune crainte n'est à noter de la part de l'école de plongée « Blue Dolphin » au regard de la mise en place du site Natura 2000 « Posidonies de la côte palavasiennne ». Bien au contraire, l'école souhaiterait être impliquée dans le processus de concertation de la démarche et, si besoin était, dans les démarches de suivi des habitats (proposition de surveillance de l'état de santé du site).



## Annexe 24 : Compte rendu de l'entretien avec l'école de plongée « Ecosystem » à Palavas-Les-Flots



### **Compte rendu : entretien de l'école de plongée « Ecosystem » à Palavas-Les-Flots**

Contact : Mme Nathalie ROYO (salariée chez Ecosystem)

Date de l'entretien : lundi 24 mai 2010  
Réalisation et rédaction de l'entretien : Marion CORRE

#### **Présentation de l'école de plongée « Ecosystem » :**

L'école de plongée « Ecosystem » entame sa septième saison de plongée. Créée en 2004, cette école est ouverte de février à décembre.

#### **Caractérisation de l'activité de l'école « Ecosystem » :**

En moyenne le club réalise 500 sorties par an, mais la fréquentation est variable suivant la saison. En effet, de février à avril, les sorties en mer se déroulent principalement durant les week-ends, accueillant des plongeurs provenant des alentours, et notamment de l'agglomération de Montpellier. Avec l'arrivée des beaux jours (début mai), l'école effectue en moyenne deux sorties en mer par jour, sorties qui doublent durant la saison estivale.

En moyenne, une plongée dure entre 30 et 45 minutes et compte entre 16 et 19 plongeurs (capacité maximale du bateau).

Les activités proposées par l'école sont :

- l'initiation,
- la formation,
- l'exploration,
- la photographie sous-marine.

## Spatialisation de l'activité de l'école sur le site Natura 2000 en mer « Posidonies de la côte palavasienne » :

L'école plonge régulièrement sur une vingtaine de sites en mer situés entre Carnon et Villeneuve-Lès-Maguelone. Des plongées sont aussi fréquemment organisées sur les sites des Aresquiers, situés à environ 15 km du port de Palavas-Les-Flots, ainsi que sur les deux épaves (*l'Italien* et *le Suédois*) au large de la pointe de l'Espiguette.

Les observations faites par les deux professionnels du club mettent en évidence une faible fréquentation des sites de plongée en hiver, et une nette augmentation du nombre de plongeurs à partir des beaux jours. À titre d'exemple, en période estivale sur des sites de baptême comme les Trois-Arches (situé entre Carnon et Palavas-les-Flots), il peut y avoir jusqu'à cinq bateaux de plongées ancrés. Un autre site est aussi très fréquenté, celui des Amériques, qui durant la saison touristique peut être plongé en moyenne deux fois par jour par l'école. Cependant, sur des sites moins emblématiques ou plus techniques, la fréquence d'occurrence sur un même site (fréquence de retour sur site) est d'environ de deux à trois fois par semaine en période estivale.

Le choix du site de plongée dépend de plusieurs critères :

- le niveau des plongeurs,
- les conditions météo marines,
- la connaissance du site par les plongeurs (l'école essayant de diversifier les plongées).

## Poids économique et social :

L'école de plongée « Ecosystem » emploie à l'année deux personnes à temps plein et recrute, durant la saison estivale, deux moniteurs. De plus, en fonction de l'activité, l'école fait appel à un ou deux stagiaires, notamment durant le pic de fréquentation (juillet-août).

La structure dégage un budget annuel brut d'environ 90 000 euros. Une fois les charges retirées (entretien navire, matériel de plongée, frais de fonctionnement, salaires...), il reste environ 20 % du chiffre d'affaire total.

À titre d'exemple, voici une partie des tarifs 2010 :

### Les formations :

- stage découverte : 150 euros
- forfait :
  - niveau 1 : 289 euros
  - niveau 2 : 389 euros
  - niveau 3 : 449 euros
- initiation à la photographie sous-marine : 220 euros

#### Les plongées :

- plongée exploration avec guide : 24 euros
  - carte de 10 plongées : 220 euros
- plongée exploration en autonomie : 18 euros
  - carte de 10 plongées : 160 euros
- plongée sur épave ou de nuit : supplément de 10 euros
- baptême de plongée : 40 euros

L'importance du tourisme dans l'activité de l'école est vitale. Durant la période estivale, les plongées dédiées aux touristes représentent 80 % du chiffre d'affaire du club.

#### **Volet sensibilisation :**

La sensibilisation des stagiaires à l'environnement fait partie intégrante de chaque plongée à travers des explications sur la faune et la flore visibles sur le site.

Mme Nathalie ROYO met en évidence une baisse de la diversité sur certains sites comme celui des Trois-Arches, et remarque notamment sur ce site une diminution du nombre de gorgones.

#### **Perception de Natura 2000 en mer :**

Aucune crainte n'est à noter de la part de l'école de plongée « Ecosystem » au regard de la mise en place du site Natura 2000 « Posidonies de la côte palavasienne ». Mme Nathalie ROYO espère que cette démarche permettra de mieux protéger le milieu marin, qui est le support de son activité professionnelle.





## Annexe 25 : Compte rendu de l'entretien avec l'école de plongée « Carnon Plongée » à Carnon



### **Compte rendu : entretien de l'école de plongée « Carnon Plongée » à Carnon**

Contact : M. Frédéric MAXANT (propriétaire de l'école « Carnon Plongée »)

Date de l'entretien : vendredi 28 mai 2010

Réalisation et rédaction de l'entretien : Marion CORRE

#### **Présentation de l'école de plongée « Carnon Plongée » :**

Créée en 1992 par M. Frédéric MAXANT, l'école de plongée de Carnon fut à l'époque la première structure professionnelle de plongée sur la commune.

#### **Caractérisation de l'activité de l'école « Carnon Plongée » :**

L'école est ouverte de mars à octobre, mais la période de forte activité se concentre sur deux mois : juillet et août. En moyenne, durant l'été, 2 à 3 sorties par jour sont organisées, comptant entre 5 et 25 plongeurs par plongée. En dehors du pic de fréquentation (juillet-août), une plongée par jour est organisée, en fonction des conditions météorologiques ainsi que du planning des réservations. De façon globale, environ 300 sorties par an sont réalisées sur le site. En moyenne, une plongée dure entre 30 et 45 minutes.

Les activités proposées par l'école sont :

- l'initiation,
- la formation,
- l'exploration.

#### **Spatialisation de l'activité de l'école sur le site Natura 2000 en mer « Posidonies de la côte palavasienne » :**

L'école de plongée de Carnon possède un rayon d'action allant de Carnon à Palavas-les-Flots, avec notamment une quinzaine de sites régulièrement visités. De plus, l'école organise aussi de temps en temps des sorties en « extérieur », notamment sur la côte Provence-Alpes-Côte-d'Azur.

Le choix du site de plongée dépend de plusieurs critères :

- les conditions météorologiques,

- le niveau des plongeurs,
- la thématique abordée lors de la plongée (techniques, découverte, photographie...).

### **Poids économique et social :**

L'école de plongée de Carnon emploie à l'année une personne à temps plein et recrute durant la saison estivale de un à deux moniteurs, selon la fréquentation du club.

La structure dégage un budget annuel brut d'environ 100 000 euros.

L'activité touristique ne représente selon M. MAXANT que 10 % de l'activité totale de l'école, qui accueille énormément de plongeurs réguliers de la région montpelliéraine.

### **Volet sensibilisation :**

En terme de sensibilisation, l'école propose régulièrement des stages en biologie marine afin « d'éduquer le regard des plongeurs », comme le souligne M. MAXANT.

Nouveauté cette année, l'école propose la visite d'un sentier sous-marin situé au niveau du deuxième banc de roche en face de Carnon. Cette structure légère installée par l'école en début d'année est l'occasion de présenter aux plongeurs les différents habitats de la côte Héraultaise et de les y sensibiliser à travers l'observation d'herbiers de posidonies, de fond rocheux, ou encore sableux... mais aussi d'observer l'ensemble de la faune et de la flore qui s'y développent.

Enfin, selon M. MAXANT, l'impact de l'activité de plongée sur les habitats marins est négligeable, et il ne perçoit que très faiblement les dégradations sur le milieu marin en général, qui selon lui s'apparentent plus à de grands cycles plutôt qu'à de réelles dégradations.

### **Perception de Natura 2000 en mer :**

Pas de crainte ni d'attente majeure ne sont à noter de la part de l'école de plongée de Carnon, au regard de la mise en place du site Natura 2000 « Posidonies de la côte palavasienne ». La démarche semble encore bien abstraite pour le propriétaire de l'école.



## Annexe 26 : Compte rendu de l'entretien avec le club de plongée « Octopus » à Palavas-Les-Flots



### **Compte rendu : entretien président du club de plongée « Octopus » à Palavas-Les-Flots**

---

Contact : M. Thierry ITIER

Date de l'entretien : samedi 29 mai 2010

Réalisation et rédaction de l'entretien : Marion CORRE

#### **Présentation du club « Octopus » :**

Le club-école « Octopus » est un club associatif qui a été créé il y a plus de vingt-cinq ans. Actuellement, il compte 110 adhérents (ce chiffre est relativement stable d'année en année).

#### **Caractérisation de l'activité du club « Octopus » :**

Le club est ouvert toute l'année, cependant, hors période estivale, les sorties en mer se déroulent principalement le week-end, avec en général une sortie en mer organisée tous les week-ends (selon les conditions météorologiques). La fréquentation augmente dès l'arrivée des beaux jours et atteint une fréquence de deux sorties par jour en juillet et en août.

Les activités proposées par le club sont :

- la formation, encadrée par une trentaine de bénévoles diplômés,
- l'exploration,
- la randonnée palmée.

Chaque année le club réalise entre 1 000 et 1 500 plongées ; une plongée dure en moyenne 30 à 45 minutes et compte entre 10 et 20 plongeurs (mais ce chiffre est variable d'une plongée à une autre).

#### **Spatialisation de l'activité du club sur le site Natura 2000 en mer « Posidonies de la côte palavasienne » :**

Le club plonge régulièrement sur une dizaine de sites en mer situés entre Palavas-Les-Flots et les Aresquiers. Parmi ces sites, trois ou quatre sont plus souvent visités, notamment celui des Trois-Arches, situé entre Palavas-Les-Flots et Carnon, à environ 5-7 mètres de profondeur.

D'autres sites sont aussi très appréciés par le club, particulièrement ceux situés sur les bancs de roche entre Palavas-les-Flots et Carnon, ainsi que les sites à l'Ouest des filières conchyliques, au niveau du plateau des Aresquiers. Durant la période estivale, certains sites sont visités tous les jours par le club.

Le choix du site de plongée dépend de plusieurs critères :

- le niveau des plongeurs,
- la beauté du site et sa diversité,
- les conditions météo marines.

### **Poids économique et social :**

Le club « Octopus » fonctionne essentiellement avec un réseau de bénévoles et dispose d'un budget annuel d'environ 75 000 euros. Ce budget provient des cotisations, des subventions et des prestations de plongée du club.

À titre d'exemple, voici les tarifs de 2010 :

#### Les adhésions :

- adhésion au club + licence + assurance : 150 euros
- adhésion seule : 97 euros
- adhésion encadrant : 110 euros

#### Les formations :

- forfait découverte jeune : 220 euros
- forfaits :
  - niveau 1 : 260 euros
  - niveau 2 : 450 euros

#### Les plongées :

- plongée exploration : 12 euros
- plongée technique : 17 euros
- plongée sur épave : 20 euros
- baptême de plongée : 35 euros
- pack découverte (1 baptême + 2 plongées) : 80 euros

L'importance du tourisme dans l'activité du club est relativement faible. En effet, elle est estimée par le président à 10 % de l'activité totale du club.

### **Volet sensibilisation :**

Le club organise régulièrement des formations en biologie, afin de sensibiliser ses adhérents à la fragilité du milieu dans lequel ils plongent. De plus, il est important de noter qu'à chaque fin de plongée 2 plongeurs remontent l'ancre du bateau grâce à un système de parachute de relevage, ce qui permet de ne pas abîmer les fonds.

Selon le président du club, les fonds marins ne se sont pas tant dégradés que l'on pourrait le croire. Comme il le précise, « il est difficile de constater à vision et à échelle humaine des dégradations dans le temps sur les milieux ». Enfin, l'impact de l'activité sur les habitats est considéré comme négligeable par M. ITIER.

### **Perception de Natura 2000 en mer :**

Aucune crainte n'est à noter de la part du club « Octopus » au regard de la mise en place du site Natura 2000 « Posidonies de la côte palavasiennne », « du moment que l'activité de plongée n'est pas interdite ». Il souhaite être impliqué dans le processus de concertation du site.





## Annexe 27 : Compte rendu de l'entretien avec le club de plongée « la Palanquée » à La Grande-Motte



### **Compte rendu : entretien du vice-président du Club de plongée « La Palanquée » de La Grande-Motte**

---

Contact : M. Christian PIERROT

Date de l'entretien : jeudi 20 mai 2010  
Réalisation et rédaction de l'entretien : Marion CORRE

#### **Présentation du club « La Palanquée » :**

Le club associatif « La Palanquée » fut créé par M. PIERROT en 1988. À l'époque il comptait environ 6 adhérents. Ce fut la première structure de plongée sur la commune de la Grande-Motte.

Actuellement, le club compte entre 60 et 70 adhérents. L'équipe encadrant les stagiaires et les adhérents du club est composée de bénévoles.

#### **Caractérisation de l'activité du club « La Palanquée » :**

Le club est ouvert toute l'année mais la fréquentation est variable suivant la saison. Effectivement, durant la période estivale (juillet-août), le club estime réaliser 2 000 plongées ; le reste de l'année le nombre se stabilise entre 300 et 400 plongées. L'activité du club connaît donc un pic important durant la période estivale, durant laquelle il accueille des colonies de vacances, des résidents de centres de vacances et des touristes. En moyenne, le club sort 2 à 3 fois par jour durant l'été, et principalement les week-ends durant la période creuse (hors saison estivale). Globalement, la fréquentation du club tend à augmenter d'année en année.

Concernant les activités proposées par le club, elles se concentrent sur différentes formules en scaphandre autonome (pas d'apnée, ni de pêche sous-marine). La durée d'une plongée varie entre 30 et 45 minutes, en fonction du niveau des plongeurs. Les groupes de plongée se composent en moyenne de 12 à 15 personnes et peuvent atteindre un maximum de 20 plongeurs par bateau (capacité légale du bateau).

## **Spatialisation de l'activité du club sur le site Natura 2000 en mer « Posidonies de la côte palavasienne » :**

Le rayon d'action du club « La Palanquée » se situe globalement entre La Grande-Motte et Palavas-Les-Flots. Des plongées sont également proposées de temps en temps sur le site des Aresquiers, mais le trajet est relativement long pour s'y rendre régulièrement.

Les baptêmes de plongées sont réalisés juste devant le port de la Grande-Motte, à la limite de la bande des 300 mètres afin de garantir la sécurité des plongeurs sur le site.

La fréquence d'occurrence (retour sur un même site) moyenne sur un site de plongée en période estivale est de deux fois par semaine.

## **Poids économique et social :**

Ce club associatif fonctionne essentiellement avec un réseau de bénévoles et un budget annuel d'environ 40 000 euros. Ce budget provenant des cotisations, de subventions et des tarifs des prestations du club de plongée.

À titre d'exemple, voici les tarifs 2010 :

- adhésion au club + licence + assurance : 150 euros,
- adhésion seule : 100 euros,
- forfait de 7 plongées : 260 euros,
- plongée adhérent :
  - plongée simple avec matériel : 15 euros,
  - plongée épave : 26 euros,
  - forfait 10 plongées : 120 euros,
- baptême de plongée : 30 euros,
- groupe (supérieur à 10 personnes) : 25 euros la plongée par personne.

## **Volet sensibilisation :**

L'impact de l'activité est considéré comme négligeable par le vice-président, qui met en avant une réelle prise de conscience des adhérents concernant le respect de leur « terrain de jeu ». Les plongeurs occasionnels ou non initiés doivent être sensibilisés avant chaque plongée. Une surveillance accrue des plongeurs est réalisée par le personnel encadrant du club durant les plongées afin de limiter les dégradations des habitats (coups de palme, chocs avec l'équipement, mains...). Enfin le club essaie au maximum de mouiller sur des fonds sableux, bien conscient des dégâts provoqués par un ancrage répétitif sur les posidonies ou le coralligène.

L'évaluation et la perception des habitats du site par le vice-président du club n'est pas très positive, même si il note une tendance à l'amélioration depuis quelque temps.

### **Perception de Natura 2000 en mer :**

Aucune crainte n'est à noter de la part du club « La Palanquée » au regard de la mise en place du site Natura 2000 « Posidonies de la côte palavasiennne », mais plutôt des attentes, notamment sur une meilleure protection de leur environnement de loisir, et une sensibilisation de l'ensemble des usagers du plan d'eau, et plus particulièrement des pêcheurs professionnels.



## Annexe 28 : Compte rendu de l'entretien avec le président de la ligue FNPSA-LRMP



### **Compte rendu : entretien du président de la Ligue Languedoc-Roussillon Midi-Pyrénées et membre du Comité directeur de la FNPSA (Fédération Nautique de Pêche Sportive en Apnée)**

Contact : M. RAY (président de la Ligue Languedoc-Roussillon Midi-Pyrénées, membre du Comité directeur de la FNPSA et président du Club « La Coulée douce » à Castelnau-Le-Lez)

Date de l'entretien : mercredi 26 mai 2010  
Réalisation et rédaction de l'entretien : Marion CORRE

#### **Historique de la pratique de la pêche sportive en apnée :**

Les premiers pêcheurs sous-marins de loisir de la région Languedoc-Roussillon Midi-Pyrénées (LRMP) ont commencé à pratiquer cette activité dans les années 1960. Par la suite, il y eut une forte augmentation du nombre de pratiquants dans les années 1980. Actuellement, après une diminution sensible de l'attractivité de pêche sous-marine, le nombre de pratiquants semble se stabiliser dans la région LRMP.

Concernant la ligue FNPSA Languedoc-Roussillon Midi-Pyrénées, elle fut créée en 2004, dans la foulée de la création de la FNPSA en 2003, suite à la scission d'une partie des pêcheurs sous-marins, en particulier ceux pratiquant la compétition, d'avec la Fédération Française d'Études et de Sports Sous-Marins (FFESSM). La ligue possède un statut associatif (loi 1901) qui regroupe à l'heure actuelle 12 clubs associatifs de pêche sous-marine avec chaque année environ 250 licenciés. À l'échelle nationale, la Fédération compte environ 60 clubs et 3 000 adhérents. Cette dernière a prévu de déposer une demande d'agrément dans les mois qui viennent auprès du ministère de la Santé et des Sports.

Au niveau départemental, il est important de souligner l'implication de l'Hérault, qui a joué un rôle prépondérant dans le développement et l'évolution de cette activité au sein de la région Languedoc-Roussillon. En effet, l'un des premiers clubs de pêche à ouvrir fut le « Harpon Club Agathois ». Actuellement, le département compte 6 clubs de pêche sous-marine affiliés à la FNPSA et 160 licenciés.

Enfin, il ne faut pas oublier que, comme de nombreux sports de nature, la pêche sous-marine séduit de nombreux pratiquants ne souhaitant pas toujours adhérer à une structure ; la pratique libre est donc relativement importante dans le cadre de cette activité. Chiffre des Affaires maritimes de Sète : il y a 3-4 ans, 700 pratiquants (incluant les pratiquants licenciés FNPSA et les non-licenciés). Obligation jusqu'à l'an dernier de faire une déclaration aux Affaires maritimes.

## **Caractérisation de l'activité sur le site Natura 2000 en mer « Posidonies de la côte palavasienne » :**

L'activité de pêche sportive en apnée au sein de la zone Natura 2000 se pratique tout au long de l'année, avec une augmentation de la fréquentation à partir du mois d'avril et ce, jusqu'au mois d'octobre. Les espèces ciblées sont pour l'essentiel les sars, les loups, les dorades, les rascasses, les chapons, les mostelles, les congres, les labres et les crénilabres...

La durée moyenne d'une plongée est estimée à 4 heures, et peut aller jusqu'à 6 heures en fonction du niveau de l'usager, des conditions météorologiques et météo marine, déterminant la turbidité de l'eau, facteur prépondérant dans l'activité de pêche sous-marine. Concernant l'activité moyenne d'un plongeur pratiquant régulièrement, M. RAY estime à environ 25 le nombre de plongées réalisées par an.

La pratique de la pêche sportive en apnée dans le département de l'Hérault est structurée par 6 clubs pratiquant sur le site Natura 2000 ou dans sa périphérie :

### **Mauguio-Carnon :**

« Harpon Club Mauguio » :

Président : M. WILLEMME

### **Montpellier :**

« MAC » (Montpellier Aquatiques Club) :

Président : M. PEREZ

### **Agde :**

« Harpon Club Agathois »

Président : M. GOUVIAC

### **Castelnau-le-Lez :**

« La Coulée douce »

Président : M. RAY

### **Sète :**

« Le Trident sétois »

Président : M. CANTOU



« Le Pescapoufre Club de Sète » (club nouvellement créé)

Président : M. FRATISSIER

Les activités proposées par les clubs fédérés au sein de la ligue LRMP FNPSA sont : de la compétition, des « sorties club » en mer, des entraînements et formations en piscine etc. En moyenne, un club organise 6 à 8 « sorties club » par an ; les sorties individuelles se déroulent principalement durant les week-ends. Les compétitions organisées sur le site sont au nombre de trois :

- le trophée régional par équipe et le trophée régional en individuel, d'une durée totale de trois jours sur le site, le reste se déroulant sur la côte Vermeille,
- deux rencontres amicales :
  - le marathon de Mauguio-Carnon,
  - le trophée PEREZ.

### **Spatialisation de l'activité sur le site Natura 2000 en mer « Posidonies de la côte palavasienne » :**

Le site Natura 2000 « Posidonies de la côte palavasienne » regroupe un certain nombre de sites intéressants pour la pratique de la pêche sous-marine. En effet, ce site se compose de bancs de roche accessibles entre 5 et 20 m de profondeur. Malgré une certaine facilité d'accès, la pratique de cette activité nécessite dans la plupart des cas une embarcation motorisée afin de se diriger sur les sites les plus intéressants. Parmi les sites de pêche les plus fréquentés et appréciés, on peut citer le plateau des Aresquiers, qui semble être le site où la fréquentation est la plus dense — l'attractivité de ce site vient du fait de sa grande superficie, de sa richesse biologique et globalement d'une bonne visibilité — ; les bancs de roche de Maguelone (face à Villeneuve-lès-Maguelone), et ceux présents en face de Palavas-les-Flots, de Carnon et de la Grande-Motte.

Enfin, il est important de noter que le principal désavantage de cette côte est la forte turbidité de l'eau. En effet, à moins de 3 mètres de visibilité, la plongée est difficile.

### **Poids économique et social de l'activité :**

L'activité de pêche sous-marine à proximité du site est le fait de clubs associatifs, ne dégagant par conséquent aucun chiffre d'affaire et ne contribuant pas de façon directe à l'emploi local. En revanche, comme les autres sports sous-marins, cette activité induit un développement économique, notamment à travers l'achat du matériel nécessaire à sa pratique, de l'armement et de l'entretien du navire, de l'achat de carburant etc. et par conséquent elle permet de contribuer à l'emploi de façon indirecte, particulièrement dans les structures et magasins de vente de matériel, d'accastillage, d'entretien et de maintenance des bateaux. À titre d'exemple, M. RAY estime à environ 500 euros le coût d'achat de l'ensemble du matériel nécessaire à la pratique (combinaison, masque, palmes, tuba, fusils, bouée etc.).

Parallèlement au développement économique qu'induit cette activité, les clubs ont un budget annuel de fonctionnement allant de 7 000 à 10 000 euros, suivant leur taille.

Outre le poids économique généré par cette activité, cette dernière concourt également à l'animation des communes, notamment à travers l'organisation de manifestations tels que les compétitions de pêches sous-marines.

### **Volet sensibilisation :**

Les pratiquants de pêche sous-marine, souvent pointés du doigt, souhaitent contrecarrer l'image négative de leur activité. Récemment, la FNPSA a signée un partenariat avec l'association Surfrider Fondation dans le but de travailler en synergie sur des questions environnementales et des préoccupations communes et de participer aux Initiatives océanes (nettoyage des plages). La FNPSA et la ligue LRMP attachent un grand intérêt à la sensibilisation de leurs adhérents, et souhaitent un développement intelligent et durable de leurs pratiques afin de pérenniser leur activité de loisir. Enfin, il est à noter que la ligue LRMP s'est portée volontaire pour la réalisation d'un guide pédagogique de la pêche sous-marine pour le site Natura 2000 en mer « Posidonies de la Côte des Albères »

### **Perception de Natura 2000 en mer :**

D'une manière générale, les pêcheurs sous-marin observent sur la zone une diminution de la richesse des sites, et notent une tendance à l'envasement des fonds marins. Cependant, les relevés de taille et de poids des prises lors des compétitions entre 2003 et 2009 affichent des résultats relativement constants. Néanmoins, les pratiquants de pêche sous-marine sont conscients de la nécessité de conserver les habitats et souhaitent être impliqués dans le processus de concertation du site.



## Annexe 29 : Compte rendu de l'entretien avec le président du Comité Départemental des Pêcheurs en Mer de l'Hérault



### **Compte rendu : entretien du président du Comité Départemental des pêcheurs en mer de l'Hérault**

Contact : M. GRIMAUD (Président du Comité Départemental des pêcheurs en mer et trésorier de l'Association Carnonaise de Pêche Sportive et Côtière)

Date de l'entretien : samedi 24 avril 2010  
Réalisation et rédaction de l'entretien : Marion CORRE

#### **Historique de l'activité de pêche récréative dans le golfe d'Aigues-Mortes :**

L'activité de pêche de loisir dans le golfe d'Aigues-Mortes existe depuis très longtemps, mais s'est réellement développée il y a de cela une quarantaine d'années.

D'après les « dires d'anciens », les eaux du golfe étaient beaucoup plus poissonneuses qu'actuellement. Malgré le constat d'une diminution des prises de pêche, cette activité attire chaque année de plus en plus d'adeptes.

#### **Caractérisation de l'activité de pêche récréative en mer sur le site Natura 2000 « Posidonies de la côte palavasienne » :**

La pêche de loisir pratiquée au sein du site Natura 2000 « Posidonies de la côte palavasienne » se caractérise par deux types de pêche :

- la pêche du bord,
- la pêche embarquée.

#### La pêche du bord ou « surfcasting » :

Elle se pratique depuis la plage ou depuis les nombreux épis du littoral héraultais. Le matériel, bien que relativement technique, est assez rudimentaire, se composant essentiellement d'une canne à pêche, ainsi que de l'équipement associé (hameçons, leurres...), permettant la technique dite du « lancer ».

Cette activité se pratique généralement de janvier à octobre, avec de nombreuses compétitions organisées par le « Surfcasting Club Grand Mottois » (seul club de pêche du bord présent sur le site Natura 2000), qui compte une trentaine de licenciés.

À noter que selon le comité départemental des pêcheurs en mer, seulement 1 % des pêcheurs de bord seraient licenciés. La pratique libre de cette activité est donc très importante.

Ce type de pêche ne nécessitant pas un matériel lourd (pas de bateau) est particulièrement apprécié des touristes. Ce qui engendre une forte augmentation des pêcheurs de bord durant la saison estivale.

Enfin, d'un point de vue réglementaire, il est important de souligner que la pêche de bord est interdite sur les plages durant la saison estivale du lever du soleil jusqu'à son coucher, et peut donc s'exercer en toute légalité durant la nuit.

#### La pêche embarquée :

Ce type de pêche est très pratiqué dans le golfe d'Aigues-Mortes entre avril et octobre, seuls quelques bateaux sortent en mer durant l'hiver, mais leur nombre reste limité. Suivant le type de pêche, les bateaux à moteur — supports indispensables — ont des tailles très variables, allant de 6 mètres à plus de 11 mètres.

Le comité départemental estime à environ 10 % le nombre de pratiquants possédant une licence dans un club de la fédération.

Concernant le matériel de pêche utilisé pour la pêche côtière, il est très classique. En effet, sur le site, la grande majorité des pêcheurs pêchent à la ligne, quelques-uns utilisent un casier, mais cela reste anecdotique. Rappelons que la pêche aux filets est interdite aux pêcheurs plaisanciers en Méditerranée contrairement aux côtes de la Manche et de l'Atlantique.

Soulignons que la pêche à la « palangrotte » semble très peu pratiquée dans le secteur, elle se localise plus spécifiquement dans la région PACA.

Fait important, la Fédération Française des Pêcheurs en Mer (FFPM) impose une réglementation très stricte en matière de pêche à la canne. En effet, elle fait obligation d'un maximum de trois hameçons par cannes et de quatre cannes maximum par bateau.

#### Les espèces ciblées :

Concernant les espèces ciblées, ce sont principalement les espèces « nobles », les loups (bars), les dorades, les sars, les pageots, ainsi que l'ensemble des poissons de roches.

#### Les différents clubs du site :

##### **La Grande-Motte :**

Le « Pyramide Thon Club » avec une cinquantaine de licenciés.

### **Maugio Carnon :**

« Association Carnonnaise de Pêche Sportive et Côtière » avec une cinquantaine de licenciés.

### **Palavas-les-Flots :**

« Club Palavasien » (hors Fédération), qui compte une quinzaine d'adhérents.

### **Frontignan :**

Le « Cercle Nautique de Frontignan » : environ quatre-vingts licenciés.

Ces clubs sont tous associatifs et dépendent d'un budget privé. D'un point de vue économique, ils ne génèrent pas d'emploi direct dans les communes mais y contribuent de façon indirecte. En effet, l'armement, l'entretien et l'avitaillement des bateaux ainsi que l'ensemble du matériel de pêche nécessaire concourent à l'installation de magasins d'accastillage, de shipchandlers, d'entreprises de réparation et de maintenance marine, qui sont générateurs d'emplois sur les communes.

Une estimation faite par le comité départemental fait état d'un budget de 1 500 euros par an et par bateau pour la pêche côtière de loisir, comprenant l'entretien, l'avitaillement et le matériel de pêche. Ce qui représente un budget plutôt conséquent pour une activité de loisir.

Outre le poids économique de cette activité, son poids social semble prépondérant. Effectivement, cette activité permet de créer un lien social fort entre les pêcheurs, de les fédérer et de participer à l'attraction et l'animation des communes à travers l'organisation de compétitions et de manifestations maritimes.

Concernant les relations entre les différents usagers du plan d'eau, il ne semble exister aucun conflit majeur, si ce n'est de légères tensions avec les plongeurs. Il semblerait que les pêcheurs plaisanciers aient souvent du mal à les localiser du fait qu'ils ne signalent pas toujours leur présence par le système de balisage réglementaire.

### **Spatialisation de l'activité sur le site Natura 2000 « Posidonies de la côte palavasienne » :**

La pêche de loisir sur le site Natura 2000 se répartit globalement sur l'ensemble du site.

Concernant la pêche de bord, il semblerait que l'ensemble des plages de la zone soient utilisées comme « spots » de pêche. Les pêcheurs utilisent les plages, les digues ou encore les épis présents sur l'ensemble du littoral.

En ce qui concerne la pêche embarquée, les bancs de roche sont très appréciés pour la pêche côtière de plaisance. Parmi les bancs de roche les plus courus des pêcheurs plaisanciers, on peut citer celui de Maguelone, le banc de roche situé entre Palavas-les-Flots et la Grande-Motte, sans oublier les Aresquiers.

Enfin, les récifs artificiels immergés sur le site sont aussi de très bonnes zones de pêche.

Au niveau réglementaire, une zone sur le site Natura 2000 leur est interdite, celle du site des filières conchylicoles des Aresquiers.



À propos des techniques de pêche utilisées, on peut noter que :

- dans 70 % des cas, les navires sont ancrés sur le site durant la phase de pêche ;
- dans 15 % des cas, les pêcheurs plaisanciers utilisent la technique de la traîne ;
- et enfin 15 % des usagers pêchent à la dérive.

*(Ces données chiffrées sont approximatives et ne résultent ni de sondage, ni d'étude poussée sur l'activité, il convient donc de les nuancer.)*

La perte ou la casse de matériel est semble-t-il très rare, tout comme les prises accidentelles, sachant que les techniques de pêche utilisées sur le site (lignes et quelques casiers) sont des techniques relativement sélectives.

Concernant le choix du site de pêche, la connaissance du milieu par l'utilisateur reste le principal atout, notamment dans la recherche d'une espèce en particulier (poissons de roche ou poissons de sable). Cependant, la technologie avançant, les pêcheurs plaisanciers s'équipent de sondeurs qui leur permettent de détecter les bancs de poissons. Autre critère important dans la sélection du lieu de pêche : le vent. En effet, les pêcheurs vont tenter de s'abriter du vent au maximum.

En définitive, les lieux de pêche se trouvent en étroite relation avec le substrat (roche, herbiers de posidonies, sable...), la connaissance du site par le pêcheur, ainsi que les conditions météo, et notamment l'orientation du vent.

La fréquentation du plan d'eau est très contrastée entre la saison estivale et le reste de l'année. Le comité départemental estime à une cinquantaine le nombre de bateaux sortis par jour hors saison, passant à plus de trois cents embarcations de pêche plaisance en juillet-août. Aucune estimation n'est donnée pour la pêche du bord.

### **Volet sensibilisation :**

Outre les tailles minimales de capture, qui sont de plus en plus respectées du fait de nombreuses campagnes de sensibilisation, la Fédération encourage les pêcheurs à relâcher au maximum leurs prises.

Dans une démarche de sensibilisation, les pêcheurs plaisanciers, conscients de leur impact sur les habitats liés aux ancrages, utilisent le plus fréquemment possible des systèmes d'ancrage à « grapin ».

### **Perception de Natura 2000 en mer :**

Le comité départemental ne semble pas avoir de craintes majeures vis-à-vis de la mise en place du site « Posidonies de la côte palavasiennne », seule une augmentation du nombre de plongeurs pourrait représenter une « gêne » pour les pêcheurs plaisanciers.

Parallèlement à cela, leurs attentes sont fortes envers le site, avec notamment le souhait que la pêche professionnelle soit mieux réglementée, et particulièrement le chalutage dans la bande des 300 mètres, qui est officiellement interdit. Les pêcheurs plaisanciers sont aussi conscients de la nécessité de proté-

ger les ressources afin de pérenniser leur activité de loisir. De ce fait, ils ne sont pas contre la mise en place de zone d'interdiction de pêche si cela s'avère nécessaire.



## Annexe 30 : Compte rendu de l'entretien avec le président du Comité Départemental de pêche à la mouche et au lancé de l'Hérault



### **Compte rendu : entretien du président du Comité Départemental de pêche à la mouche et au lancer**

---

Contact : M. MORVAN (chef de projet au CG34 dans le service Espace naturel, département de la Direction des eaux)

Date de l'entretien : lundi 17 mai 2010

Réalisation et rédaction de l'entretien : Marion CORRE

La pratique de la pêche récréative dans le département est soutenue par trois comités départementaux dépendant de trois fédérations différentes :

- la Fédération française de pêche sportive au coup (pratiquée exclusivement en eau douce) ;
- la Fédération française des pêcheurs en mer ;
- la Fédération française de pêche à la mouche et au lancer.

L'idée à terme serait que l'ensemble des comités du département soient réunis en une seule structure.

Le comité départemental de la pêche à la mouche et au lancer a été créé il y a trois ans afin de fédérer les pratiquants mais aussi de diversifier les pratiques. En effet, cette activité historiquement associée aux rivières et aux étangs tend à se développer en mer.

Le développement de cette activité en mer est notamment dû à la facilité de pratique et au fait qu'elle ne nécessite pas de permis de pêche en mer.

Ce type de pêche en mer (différent du surfcasting) est principalement localisé sur les épis, les digues, les embouchures de grau...

Le comité départemental réunit quatre clubs dans l'Hérault, avec un total de 100 licenciés. La majorité des pratiquants ont une activité en rivière, seulement 5 % de la pratique se localise en mer.

## Annexe 31 : Compte rendu de l'entretien avec le président du Comité Départemental de Vol Libre de l'Hérault



### **Compte rendu : entretien du président du Comité Départemental de Vol Libre de l'Hérault**

Contact : M. PUJOL

Date de l'entretien : mardi 27 avril 2010  
Réalisation et rédaction de l'entretien : Marion CORRE

#### **Historique de la pratique du kitesurf :**

*(source : référentiel pour la gestion dans les sites Natura 2000 en mer : « Sports et loisirs en mer » Aamp)*

La pratique du kitesurf est relativement récente, elle s'est réellement implantée en France depuis 1997.

Historiquement, le kitesurf naît en Bretagne, dans les années 80 par la volonté de deux frères, Bruno et Dominique LEGAIGNOUX, qui inventent le premier prototype français d'aile de traction à boudins gonflables. Par la suite, la région Languedoc-Roussillon a joué un rôle important dans le développement de cette activité. En effet, la rencontre de Laurent NESS et de Raphaël SALLES (deux grands compétiteurs respectivement de chars à voile et de windsurf) va avoir une influence majeure sur l'évolution de la dynamique de cette activité. De leur rencontre découlent de nouveaux prototypes d'ailes, l'ouverture en 1997 de la première école de kitesurf d'Europe montée par Laurent NESS à Carnon, ainsi que la création par Raphaël SALLES de la marque F-ONE, qui met au point les premières planches de kitesurf en série.

En 2000, l'activité kitesurf rejoint la Fédération Française de Vol Libre (FFVL), qui compte déjà les activités de parapente, cerf-volant et deltaplane. Depuis, le nombre de licenciés en kitesurf auprès de la FFVL ne cesse d'augmenter. Actuellement, le kitesurf compte approximativement 11 000 licenciés (comprenant les pratiquants de kitesurf, snowkite et kite mountain-board, en France métropolitaine et dans les DOMTOM).

La FFVL estime qu'environ un pratiquant sur deux ou un pratiquant sur trois est licencié. Ainsi, il existerait aujourd'hui entre 20 000 et 30 000 pratiquants de kitesurf.

La région Languedoc-Roussillon est celle qui compte le plus de licenciés à la FFVL pour la pratique du kite (pas loin d'un quart des effectifs nationaux).

Plus spécifiquement, le département de l'Hérault compte 600 licenciés en kitesurf, représentant ainsi plus de la moitié du nombre de licenciés affiliés à la FFVL dans le département (comprenant parapente, cerf-volant et deltaplane). Comme le souligne le comité départemental, le nombre de pratiquants réel de l'activité kitesurf incluant la pratique libre pourrait atteindre les 1 800 personnes, voire plus.

Enfin, il est important de prendre conscience que cette activité en pleine explosion ne saurait trouver de limite, si ce n'est celle de l'espace.

Le kitesurf (ou « planche nautique tractée » [PNT] ou « glisse aérotractée nautique » [GAN]) fait partie des sports nautiques tractés, utilisant la force du vent. Le matériel se compose d'une planche, ainsi que d'une aile aérotractrice (ou cerf-volant) reliée à l'utilisateur par des lignes et une barre de pilotage, permettant de diriger l'aile et ainsi de s'orienter sur le plan d'eau. De plus, le kitesurfeur est équipé d'un harnais afin de répercuter les efforts de traction et provoquer le déplacement de sa planche sur l'eau.

Le kitesurf peut se pratiquer sur les sites littoraux, mais également sur les lagunes et étangs intérieurs.

### **Caractérisation de l'activité « kitesurf » sur le site Natura 2000 en mer « Posidonies de la côte palavasioise » :**

Le site Natura 2000 « Posidonies de la côte palavasioise » peut être considéré comme l'un des hauts lieux de la pratique du kitesurf dans le département de l'Hérault. En effet, la configuration du site et l'orientation des vents offrent de nombreuses zones de navigation très intéressantes pour la pratique de cette activité.

D'une manière générale, le kitesurf peut se pratiquer toute l'année sur le site. Effectivement, la zone dispose de conditions météorologiques très favorables, avec des vents fréquents et réguliers, ce qui permet aux pratiquants confirmés de profiter des sites tout au long de l'année. Les vents de Sud ainsi que les brises thermiques de mer offrent des plans d'eau extrêmement propices à la pratique en mer.

La grande majorité des kitesurfeurs pratiquent cette activité entre mars et octobre, période durant laquelle les écoles de kitesurf sont ouvertes.

Comme toutes les activités de pleine nature dépendant fortement du tourisme, le kitesurf ne fait pas exception d'une augmentation de fréquentation des « spots » durant la saison estivale. À noter que durant cette période, la pratique du kitesurf sur les sites dit « sauvages » est interdite jusqu'à 18 heures. De plus, comme pour tout sport nautique, une réglementation datant de janvier 2004 a été édictée par la préfecture maritime : à savoir que la pratique du kitesurf n'est autorisée qu'à partir de 300 mètres du rivage et ce, jusqu'à deux milles nautiques si la zone de pratique n'est pas dédiée spécifiquement à cette activité. Enfin, si la côte n'est pas balisée, le kitesurfeur est tenu de quitter la plage à une vitesse de 5 nœuds afin de rejoindre la bande des 300 mètres, de même la navigation est strictement interdite dans les zones de baignade balisées.

On dénombre environ 14 sites ou « spots » sur l'ensemble du site Natura 2000. Soulignons que sur la totalité des sites celui de l'Abbaye de Villeneuve-Lès-Maguelones seulement est officiellement agréé FFVL incluant un balisage de la zone, les autres sont considérés comme sauvages, mais la pratique du kitesurf y est tolérée.

[Spatialisation de l'activité sur le site Natura 2000 « Posidonies de la côte palavasioise » :](#) (source : étude de la filière kitesurf DRIRE LR décembre 2008)

Frontignan :

- plage des Aresquiers.



Villeneuve-Lès-Maguelone :

- l'Abbaye ;
- plage vierge (sur 8 km) ;
- colonies de vacances.

Palavas-Les-Flots :

- le camping ;
- Saint-Pierre ;
- le port ;
- les Roquilles.

Carnon :

- le Petit Travers ;
- le Désert ;
- le Grand Travers.

La Grande-Motte :

- le port.

L'ensemble de ces sites sont plus ou moins fréquentés ; ceux des communes de Carnon, Villeneuve-Lès-Maguelone ainsi que la Grande-Motte sont plus particulièrement appréciés des usagers.

À noter que des sites de pratique existent sur les étangs, généralement propices à l'apprentissage du kitesurf ou par vent de Nord (Mistral-Tramontane).

**Les écoles :**

On compte 8 écoles sur le site et dans sa proximité, toutes naviguant plus ou moins fréquemment sur la zone Natura 2000 « Posidonies de la côte palavasienne »

Carnon :

- Axel'Air (école et magasin).

Palavas-Les-Flots :

- Pure kite (école et magasin),
- Optimum (école).

Pérols :

- Fluid (école).

Mèze :

- Fil d'aire.

Marseillan :

- Kithau (école et magasin).

Sète :

- Prokite 7 (école).

Saint-Drézéry :

- Kite School.

**Poids économique de l'activité « kitesurf » :**

L'activité kitesurf, qui connaît un engouement exceptionnel depuis environ cinq ans, n'est pas sans influence sur l'économie locale des communes. En effet, cette activité participe à l'emploi direct au travers des écoles, des magasins, ainsi que pour les fabricants de matériel de kitesurf, dont trois sont implantés sur le site ou dans sa périphérie. À titre d'exemple, la société F-ONE, qui est l'une de ces entreprises (*source : étude de la filière kitesurf DRIRE LR décembre 2008*).

- F-ONE : société implantée à Latte, qui fabrique des ailes, des planches et des accessoires de kitesurf. Cette entreprise de 18 salariés a dégagé en 2007 un chiffre d'affaire de 6 millions d'euros et produit environ 5 000 planches ainsi que 10 000 ailes par an.

L'emploi direct sur la zone pourrait représenter, entre les écoles, les magasins, ainsi que les fabricants de matériel, un total de 44 emplois temps plein. (*source : étude de la filière kitesurf DRIRE LR décembre 2008*).

De plus, durant de la saison estivale, bon nombre d'écoles font appel à des moniteurs encadrants saisonniers, qui viennent augmenter leurs effectifs.

N'oublions pas les emplois indirects générés par l'activité, notamment dans les services tels que l'hébergement et la restauration durant la saison estivale. En effet, la région de Montpellier fait partie des 10 meilleurs spots mondiaux de kitesurf, ce qui permet d'attirer un tourisme lié à la pratique de ce sport.

Afin de structurer et de développer cette activité, l'association KLR (Kitesurf Languedoc-Roussillon) regroupant l'ensemble des professionnelles de l'activité a vu le jour en janvier 2010.

Outre le poids économique non négligeable de cette activité, un lien social fort s'instaure entre les pratiquants par le biais des clubs. On compte 6 clubs sur le site et dans sa périphérie :

- Association des Kitesurfeurs du Languedoc-Roussillon (AKLR) à Lattes ;
- Montpellier Agglomération Kite Université Club (MUC Kite) ;
- Kite & Windsurf Maguelone (KWM) à Villeneuve-Lés-Maguelone ;
- INgril Kite and Windsurf (INKIWI) à Frontignan;
- Thau Kiteboard Club (TKC) à Sète ;
- Hawaiian Mafia à Mèze.

Chaque club regroupe entre 20 et 50 adhérents. Ils sont aussi vecteurs d'attractivité pour les communes, notamment par l'organisation de nombreuses manifestations et compétitions. On peut citer les « Festi-kites », manifestation organisée par le KWM tous les ans, et cette année du 7 au 9 mai 2010.

#### Les relations entre les usagers du plan d'eau :

D'un point de vue général, il ne semble pas exister de conflits d'usages majeurs, excepté sur les étangs d'Ingril et de Thau, et notamment avec les pêcheurs professionnels. Cependant ces tensions semblent se dissiper, comme le confirme le comité départemental.

Toutefois une attention particulière doit être apportée à cette activité, notamment au vu de son développement. D'où la nécessité de densifier les zones de pratiques officielles, limitant ainsi les risques de conflits d'usages, et plus particulièrement avec les baigneurs et plagistes.

#### **Volet sensibilisation :**

Le kitesurf est porteur d'une image jeune, dynamique et respectueuse de l'environnement. Effectivement, ce sport de pleine nature tend, par le biais de la formation des Brevets d'État, d'une charte de l'environnement de la Fédération Française de Vol Libre, ainsi que de la sensibilisation du grand public lors des stages à diffuser un message de sensibilisation à l'environnement. Comme tous les sports de nature, les acteurs de cette activité sont en contact direct avec le grand public, ce qui leur permet de toucher un grand nombre de personnes.

### Perception de Natura 2000 :

Le comité départemental ne semble avoir aucune crainte majeure vis-à-vis de la mise en place du site Natura 2000 « Posidonies de la côte palavasiennne ». Il regrette simplement de ne pas en avoir été informé plus tôt et souhaite à l'avenir être intégré au processus de concertation, notamment lors des ateliers thématiques.



## Annexe 32 : Compte rendu de l'entretien avec le club Kite & Windsurf Maguelone



### **Compte rendu : entretien Club de Kitesurf KWM (Kite & Windsurf Maguelone)**

Contact : M. Christophe LOUIS (vice-président du Club KWM).

Date de l'entretien : mercredi 12 mai 2010  
Réalisation et rédaction de l'entretien : Marion CORRE

#### **Présentation du Club KWM :**

Le KWM fut créé en 2006 afin de fédérer les pratiquants de kitesurf de la commune de Villeneuve-Lès-Maguelone et de ses alentours. L'association compte actuellement 68 adhérents, qui s'acquittent d'une cotisation annuelle de 25 euros. Les adhésions tendent à augmenter très sensiblement d'une année sur l'autre du fait de l'expansion de cette activité dans le département de l'Hérault.

Le club a aussi en charge la gestion de la seule zone de pratique de kitesurf du département de l'Hérault officiellement reconnue par la Fédération Française de Vol Libre (FFVL) et par la préfecture maritime. Cette aire d'activité comprend une zone à terre de 300 mètres de large permettant le décollage des ailes en toute sécurité. Elle possède en mer un chenal balisé d'environ 300 mètres, permettant aux usagers de quitter la zone des 300 mètres, où la pratique est interdite, et de naviguer en toute sécurité jusqu'à la limite des 2 milles nautiques. La fréquentation de ce site reste assez faible du fait de son niveau d'accessibilité. Effectivement, le site de pratique étant relativement loin de tout axe de communication, l'accès se fait la plupart du temps à pied, sachant que le parking le plus proche (parking de la plage du Carré-Blanc) est payant à partir de mi-mai. Le site accueille en moyenne une trentaine de pratiquants par jour en saison estivale.

Aujourd'hui les municipalités sont demandeuses de zones de pratique, ce qui n'était pas le cas il y a quelques années. Cette demande des municipalités est plus importante depuis que la responsabilité de celles-ci n'est plus engagée en cas d'accident. En effet, la responsabilité des sites a été transférée à la Fédération Française de Vol Libre. Dans un avenir proche, un site pourrait voir le jour du côté de Carnon.

#### **Description de l'activité du club et de l'activité kitesurf dans le golfe d'Aigues-Mortes:**

En plus de la gestion de la zone de kitesurf de Villeneuve-Lès-Maguelone, le club propose à ces adhérents des sorties kitesurf et organise un des plus gros événements kitesurf du département : le Festikite, qui a lieu chaque année au mois de mai.



L'activité de kitesurf sur le site Natura 2000 se pratique toute l'année, avec un pic de fréquentation à partir du printemps, lorsque la température de l'eau se réchauffe.

La pratique en mer est beaucoup plus importante que sur les étangs. Cependant, des usagers fréquentent assez régulièrement l'étang d'Ingril, notamment par vent de Nord-Ouest (tramontane).

Par vent de Sud-Est, la pratique se localise principalement sur la mer, avec une fréquentation importante sur les Petit et Grand Travers ainsi qu'à La Grande-Motte, où il peut y avoir entre 200 et 300 personnes lorsque les conditions sont optimales.

Un kitesurfeur pratiquant une activité régulière effectuerait en moyenne 200 sorties par an.

L'été, la pratique sur les sites dit « sauvages » est tolérée en fin de journée (après 18 heures).

### **Relations avec les autres usagers du site :**

Globalement, les relations entre les usagers du plan d'eau et les adhérents du club sont bonnes. Quelques problèmes avec des plaisanciers qui mouillent dans le chenal de la zone de kitesurf, mais cela reste anecdotique.

### **Sensibilisation à l'environnement des usagers :**

Le club en collaboration avec la Surfrider Association ont organisé cette année un nettoyage du « spot » de Villeuneuve-Lès-Maguelone.

### **Perception de Natura 2000 en mer :**

Aucune crainte n'est émise par le club concernant la mise en place du site Natura 2000 « Posidonies de la côte palavasienne ». Il souhaite que des compromis soient trouvés entre leurs pratiques et la préservation du site.



## Annexe 33 : Compte rendu de l'entretien avec le président du Comité Départemental d'Aviron de l'Hérault



### **Compte rendu : entretien du président du Comité Départemental d'Aviron de l'Hérault**

Contact : M. DALMON (Président du Comité Départemental d'Aviron de l'Hérault et du Club d'Aviron de Sète)

Date de l'entretien : mardi 20 avril 2010  
Réalisation et rédaction de l'entretien : Marion CORRE

#### **Historique de la pratique de l'aviron :**

*(source : référentiel pour la gestion dans les sites Natura 2000 en mer : « Sports et loisirs en mer » Aamp)*

Le doris, la baleinière, la traînière, la barque, le pointu sont des bateaux traditionnels adaptés à un rivage, à un courant, à un métier. Ils ont traversé les âges et sont encore utilisés aujourd'hui.

Toutefois avec l'avènement de la pratique sportive au XIX<sup>e</sup> siècle, ces embarcations ont connu leur transition de l'usage utilitaire à la pratique de loisir et de compétition. L'élan fédérateur fit naître en 1901 les premiers championnats de France en mer. Les épreuves étaient organisées dans des bateaux identiques à ceux utilisés en rivière : les yoles.

En 1966, ces bateaux n'étant plus construits, supplantés par des outriggers de plus en plus performants et par l'apparition du plastique, les rencontres nationales cessent. Seules subsistent les confrontations locales permettant d'animer certains clubs du littoral.

En 1980, l'exploit de Gérard d'ABOVILLE est le point de départ d'un nouvel élan : l'aviron de mer renaît. Après la création de nombreuses épreuves, notamment en Bretagne, la Fédération Française des Sociétés d'Aviron (FFSA) organise les premiers championnats de France officiels d'aviron de mer en 1997. Des règles sont fixées, des jauges sont établies, et quelques passionnés s'investissent dans la construction d'embarcations adaptées à cette pratique. En 2009, la FFSA a organisé ses 14<sup>ème</sup> championnats de France d'aviron de mer.

La FFSA estime le nombre de pratiquants d'aviron de mer à 9 000 en 2009. Dans l'Hérault, le Comité Départemental a été créé le 1<sup>er</sup> juillet 1974, depuis, l'activité n'a fait que croître. Actuellement, il estime à environ 900 le nombre de licenciés dans le département ; ce chiffre tend à se stabiliser d'année en année.

## Les clubs situés au sein du site Natura 2000 « Posidonies de la côte palavassienne » :

### **La Grande-Motte** : « Aviron Club du Ponant »

Environ 135 licenciés à l'année et 200 licences au total en été (licences A et D) (chiffre 2009)

Contact : Jack RICHARD (président)

Employés : 2 emplois temps plein

### **Carnon** : « Mauguio-Carnon »

Environ 120 licenciés

Contact : Marjorie LOURADOUR (présidente)

### **Palavas-les-Flots** : « MUC Montpellier »

Environ 65 licenciés

### **Hors zone Natura 2000** : 2 clubs sur Sète

« L'aviron Settois »

Contact : Maxime DALMON (président)

Environ 110 licenciés

« L'Aviron Club du Bassin de Thau » (ACBT)

Environ 60 licenciés

## L'évolution de l'activité :

L'activité connaît actuellement un réel développement dans la qualité de ses prestations, notamment par la professionnalisation des encadrants ainsi que par la mise en place d'un label « École française d'aviron ». De plus, on note une évolution importante du matériel, ainsi qu'une meilleure structuration des clubs associatifs qui améliore grandement la qualité des prestations des clubs.

## Caractérisation de la pratique :

### Description de l'activité :

L'aviron se pratique soit en rivière, en étangs (étangs palavasiens, de l'Or et sur le canal du Rhône à Sète) ou en mer. Trois supports différents peuvent être utilisés pour la pratique en mer : les solos, les doubles et les yoles (4 rameurs et un barreur).

### Il existe différentes pratiques :

- la compétition ;
- la randonnée découverte ;
- la randonnée longue distance ;
- les scolaires.

### Plusieurs compétitions se déroulent sur le site ou dans sa proximité :

- compétition interrégionale en rivière organisée par le club de Carnon ;
- championnat régional en mer le 12 septembre 2010 organisée par le club de La Grande-Motte (étape qualificative du championnat de France) ;
- championnat de France accueilli par Sète (cette année) le 1<sup>er</sup> octobre 2010.

### Période de navigation :

L'aviron se pratique sur le site toute l'année, avec une augmentation de la fréquentation au printemps ainsi que durant le mois de septembre.

L'impact du tourisme touche finalement très peu cette activité car elle demande une technicité importante. Cependant, le club de la Grande Motte organise durant la saison estivale des stages d'initiation.

### Fréquence et durée de navigation :

Des sorties « aviron » sont organisées tout au long de l'année. Concernant les sorties en mer, elles sont de l'ordre de 1 à 2 par semaine sur l'ensemble des clubs de la zone. L'activité est pratiquée en moyenne durant 1 à 2 heures et principalement durant les week-ends.

### Spatialisation de l'activité sur le site Natura 2000 « Posidonies de la côte palavasienne » :

Il est important de souligner que la pratique de l'aviron en mer ne représente environ que **10 % de l'activité totale** (qui se pratique principalement sur les étangs et en rivière, ainsi que sur le canal du Rhône à Sète).

Les raisons de cette faible activité en mer sont dues au fait que la pratique de l'aviron en mer impose des contraintes au niveau de la sécurité mais aussi au niveau du matériel à utiliser. En effet, en mer un bateau de sécurité doit suivre le groupe, ce qui demande des moyens importants que les clubs ne peuvent assumer. Il en est de même pour le matériel « de mer », qui est différent de celui de la prati-

que en rivières ou étangs ; ce qui nécessite pour les clubs d'avoir à disposition une large gamme de matériel.

Lorsque l'activité est pratiquée en mer, elle se fait à proximité des côtes (jusqu'à 300-500 mètres de la côte). Les sorties en mer sont principalement de randonnée et de découverte du milieu. Le club pratiquant une activité en mer régulière est le club de la Grande-Motte.

Les zones de mises à l'eau sont situées directement à partir des clubs depuis des pontons flottants :

- Palavas-les-Flots et Carnon : la mise à l'eau se fait directement sur le Rhône à Sète,
- La Grande-Motte : la mise à l'eau se fait au niveau de l'étang du Ponant et de la mer.

### **Données socio-économiques :**

#### Contribution de l'activité à l'emploi local :

En moyenne, il y a un à deux emplois permanents dans les clubs. L'emploi saisonnier ne concerne que le club de la Grande-Motte, ce dernier emploie de une à deux personnes durant la saison estivale.

- La Grande-Motte : 2 emplois permanents ;
- Carnon : 2 emplois permanents ;
- Palavas-les-Flots : 1 emploi permanent ;
- Sète : 2 emplois permanents.

#### Poids économique de l'activité :

Concernant le poids économique de l'activité, chaque club fonctionne avec un budget annuel d'environ 100 000 euros, sauf le club de Palavas-les-Flots, qui dispose d'un plus petit budget (50 000 euros).

### **Volet sensibilisation :**

Concernant la sensibilisation de leurs adhérents, les clubs n'ont malheureusement pas le budget pour offrir des prestations ou mettre en place des dispositifs tels que des chartes ou des guides de bonnes pratiques.

De plus, la perception de l'impact de l'activité sur le site est considérée comme inexistante par le comité départemental.



### Perception de Natura 2000 en mer :

Le comité départemental ne semble avoir aucunes craintes particulières concernant la mise en place de la zone Natura 2000 entre Frontignan et La Grande-Motte, voyant cela plus comme une opportunité de promouvoir cette activité dans le respect de l'environnement.



## Annexe 34 : Compte rendu de l'entretien avec le président du club d'aviron de La Grande-Motte



### **Compte rendu : entretien avec le président de l'Aviron Club du Ponant**

---

Contact : M. RICHARD

Date de l'entretien : jeudi 6 mai 2010

Réalisation et rédaction de l'entretien : Marion CORRE

#### **Historique du club :**

La création de l'Aviron Club du Ponant résulte d'une volonté municipale forte de faire découvrir dans les années 1980 les joies des sports nautiques aux jeunes de la commune. Le club ouvre ses portes en 1983 sur les rives de l'étang du Ponant, en partenariat avec la Ville de la Grande-Motte.

Jusque dans les années 2000, la pratique de l'aviron était essentiellement localisée sur les étangs et les rivières avoisinantes. Ce n'est que depuis 2004 que la pratique s'est réellement développée en mer.

#### **L'activité du club :**

Le club compte actuellement 135 licenciés annuels (licences A), ce nombre monte à 200 licenciés en saison estivale avec les licences découvertes (licences D). De plus, il accueille en moyenne durant l'été 2 000 stagiaires, qui s'initient à la pratique de l'aviron soit par le biais d'un stage de 5 journées et demie, soit lors d'une journée « découverte ». À noter que ces pratiquants occasionnels ne naviguent environ que 10 % de leur temps en mer, car cette pratique demande plus de technicité qu'en rivière ou sur les étangs.

La navigation en mer représente 50 % de l'activité du club, cela dépend bien évidemment des conditions météorologiques ainsi que du niveau de pratique des rameurs. Soulignons que l'Aviron Club du Ponant est le club du site Natura 2000 ayant la plus forte activité en mer.

Au sein de ce dernier, mais aussi de manière générale, l'activité se pratique toute l'année, notamment le week-end, avec une augmentation de la fréquentation du plan d'eau durant le printemps et les mois de septembre et octobre. Durant la saison estivale, ce sont principalement les touristes et les colonies de vacances qui fréquentent le club.

En moyenne, une sortie en mer dure 2 h 30, le rayonnement des pratiquants sur le plan d'eau est donc relativement limité sur le site. En effet, la zone de pratique de l'activité se situe le long des côtes (jusqu'à 1 mille nautique) entre la Grande Motte et le port de Carnon. À noter l'existence de deux autres clubs :

- celui de Carnon, dont l'activité en mer est plus restreinte. Ce club naviguerait jusqu'à Villeneuve-Lés-Maguelone.
- l'autre club du site : MUC Aviron à Palavas-Les-Flots, qui ne pratique que très peu sur le site Natura 2000, n'ayant pas de bateaux adaptés à la navigation en mer.

### **Les données socio-économiques :**

Le club compte deux emplois à temps plein et un à deux saisonniers durant la période estivale. Il fonctionne avec un budget d'environ 90 000 euros par an dont :

- 35 000 euros provenant des activités commerciales ;
- 35 000 euros provenant des cotisations ;
- 20 000 euros d'aides et de subventions diverses.

L'achat de matériel est important, actuellement le club compte 47 bateaux, dont 20 de découverte, et 3 bateaux de sécurité.

Enfin, le prix d'un stage de 5 jours coûte 120 euros et une licence coûte 205 euros à l'année.

### **Perceptions de Natura 2000 en mer :**

Aucune crainte n'est à noter de la part du club d'aviron de la Grande-Motte quant à la mise en place du site « Posidonies de la côte palavasienne », mais plutôt des attentes, notamment sur la gestion du plan d'eau. Le club met en avant une cohabitation difficile entre les divers usagers du site durant la période estivale.



## Annexe 35 : Compte rendu de l'entretien avec le président du Comité Départemental de Canoë Kayak de l'Hérault



### **★ Compte rendu : entretien du président du Comité Départemental de Canoë-Kayak de l'Hérault et directeur du club « Palavas Kayak de Mer », ainsi que le représentant de la Fédération Française de Canoë-Kayak (FFCK)**

Contact :

M. Arnaud PITMAN (président du Comité Départemental de Canoë-Kayak de l'Hérault et Directeur du club « Palavas Kayak de Mer »),

M. Michel PITMAN (ancien président du Comité Départemental de Canoë-Kayak, représentant de la Fédération Française de Canoë-Kayak (FFCK) et président des Comités des Activités Physiques de Pleine Nature (APPN) de l'Hérault)

Date de l'entretien : mardi 27 avril 2010

Réalisation et rédaction de l'entretien : Marion CORRE

#### **Historique de la pratique du canoë-kayak :**

*(source : référentiel pour la gestion dans les sites Natura 2000 en mer : « Sports et loisirs en mer »)*

Le kayak de mer est directement issu du kayak utilisé par les Inuits depuis quatre mille ans. Si aujourd'hui les peaux de phoques ou d'éléphants de mer ont été remplacées par le polyester, le kevlar, le bois collé et le polyéthylène, la forme actuelle est restée très proche de l'embarcation originelle : effilée et rapide, dotée d'un faible tirant d'eau (20 cm), des pointes permettant de fendre les vagues sans enfourner, le tout propulsé par une pagaie double (pagaie à deux pales).

Cette activité a été introduite en Europe par les anglais au début du XX<sup>e</sup> siècle. Depuis la pratique du canoë-kayak n'a cessé de se développer. Selon une enquête réalisée par la Fédération Française de Canoë-Kayak (FFCK), le nombre de pratiquants est estimé à 6 000 usagers réguliers dans les clubs FFCK, 200 000 pratiquants occasionnels venant s'initier dans les clubs, et enfin elle estime que 4 millions de personnes pratiqueraient occasionnellement le canoë-kayak en France chaque année sur les trois milieux de pratique (eau calme, eau vive et mer).

#### **La pratique du canoë-kayak en mer dans le département de l'Hérault :**

Concernant le département de l'Hérault, la pratique du canoë-kayak en mer est relativement récente et se développe réellement depuis une quinzaine d'années. Auparavant, la pratique de cette activité était plutôt associée aux descentes en rivières ou sur les lacs du département.

À propos du développement de la pratique libre du canoë-kayak, il semblerait que le département de l'Hérault ne fasse pas exception. En effet, les ventes de matériel sont relativement importantes. Ce-

pendant, comme le souligne Arnaud PITMAN (directeur du centre « Palavas Kayak de Mer »), la pratique en mer nécessite une certaine technicité, notamment lorsque les conditions de mer deviennent plus difficile (par exemple par vent de Nord), ce qui pourrait limiter l'expansion de la pratique libre en mer.

### **Caractérisation de l'activité sur le site Natura 2000 en mer « Posidonies de la côte palavasienne » :**

La pratique du canoë-kayak au sein de la zone Natura 2000, mais aussi en règle générale, est un très bon support pour la découverte du milieu marin et littoral. De par son très faible tirant d'eau et son mode de propulsion silencieux, il permet de facilement longer les plages et la côte et ainsi de découvrir de façon ludique l'environnement marin et littoral. De plus, les caractéristiques du bateau permettent de s'arrêter facilement quelques instants pour observer, expliquer ou prendre des photos, et repartir aussitôt.

Sur le site, la pratique du canoë-kayak est encadrée par trois structures principales :

#### Les clubs affiliés FFCK :

- le club « Palavas Kayak de Mer », qui compte environ 220 adhérents et assure approximativement 90 % de la pratique sur le site Natura 2000 ;
- le club du Grau-du-Roi, comptant environ 80 adhérents.

#### Un club privé :

- Le club « Échappée verte », dont la pratique en mer est moins importante.

Soulignons qu'un nouveau club privé vient d'ouvrir, le « Kayak Med » à Sète, mais il ne navigue pas sur la zone.

D'autre part, le développement de la pratique du canoë-kayak en mer séduit de plus en plus les écoles et clubs nautiques qui proposent des initiations et stages de découverte tout comme le « service sport » de la mairie de Frontignan. Enfin certains plagistes offrent des services de location de canoës-kayaks en complément de leurs activités. Cependant, le nombre d'embarcations de ces structures reste négligeable.

Au sein de l'activité « canoë-kayak en mer », deux types d'activités peuvent être proposées :

- le kayak de mer traditionnel (mono ou bi-place), qui se prête à des activités relativement variées allant de la balade (journée ou demi-journée) au stage d'initiation et de perfectionnement, en passant par la randonnée sur plusieurs jours ;
- « l'ocean racing », qui est une discipline plus sportive en plein essor, qui associe l'utilisation des pirogues de mer et des kayaks, ceci dans un esprit de recherche de glisse et de vitesse. Cette activité est très pratiquée en compétition.

Concernant la pratique de l'activité, on peut identifier différentes « formules » : la découverte, la balade encadrée, la randonnée et la compétition.

Au sein de cette activité, différents types d'usagers peuvent être distingués :

- les pratiquants sportifs qui participent à des compétitions et s'entraînent très régulièrement et ce, durant une grande partie de l'année ;
- les pratiquants réguliers, adhérant ou non à un club, qui naviguent essentiellement durant les mois de mai-juin et septembre-octobre ;
- les non-initiés, majoritairement des touristes, qui pratiquent l'activité durant leur séjour sur le site ou à proximité (juillet-août).

La pratique du canoë-kayak est essentiellement côtière. En effet, les sorties en mer se localisent à 80 % au sein d'une bande littorale comprise entre 500 et 600 mètres au large de la côte. La durée de l'activité dépend du niveau des usagers mais aussi des conditions météorologiques, qui sont des facteurs importants dans le choix du circuit à emprunter.

À noter que 80 % des sorties en mer se déroulent par « mer belle et peu agitée » avec un maximum de vent de force 2. Par ailleurs, les usagers les plus expérimentés peuvent sortir par des vents allant jusqu'à force 6-7.

En moyenne, la durée d'une session de canoë-kayak dure entre 2 heures et 2 h 30 dans le cadre d'une pratique à la demi-journée. Les sorties sur une journée entière associent en général la découverte du milieu lagunaire et marin.

Il est important de souligner que, pour une personne de niveau moyen, la distance parcourue durant une journée est de 20 kilomètres maximum.

Les clubs comme celui de Palavas-les-Flots sortent en moyenne six fois par semaine, cela évidemment en fonction des réservations, de l'activité du club ainsi que de la météo. Ces derniers sortent tous les jours en saison estivale, en revanche, durant la basse saison, les sorties se font majoritairement le mercredi et le week-end.

### **Spatialisation de l'activité « canoë-kayak » :**

L'activité de canoë-kayak en mer se situe principalement sur une bande littoral comprise entre 500 et 600 mètres au large des côtes entre Villeneuve-lès-Maguelone et Carnon. Le site le plus apprécié des usagers semble être la bande littorale des Aresquiers, car c'est le seul endroit encore sauvage accessible pour un grand nombre de kayakistes.

La mise à l'eau depuis le club de Palavas-les-Flots se fait sur les rives du Lez pour les canoës et sur la plage « rive droite » pour la pratique de « l'ocean racing ».

À noter que, durant la période estivale, du fait de la forte concentration des usagers sur le plan d'eau (jet-skis, plaisanciers, pêcheurs...), les clubs naviguent aussi sur les étangs.

Les relations entre les kayakistes et les différents usagers du plan d'eau sont dans l'ensemble de bonne qualité. Seule la pratique du jet-ski semble gêner les kayakistes, notamment durant la période estivale.



### **Poids économique de l'activité « canoë-kayak » :**

L'activité canoë-kayak contribue au développement économique des communes, notamment par l'emploi direct de 4 temps-plein dans les clubs. De plus, elle induit de nombreux emplois indirects particulièrement dans les magasins de vente de matériel, mais aussi dans le développement touristique. Soulignons tout de même que l'emploi saisonnier dans cette activité est quasi inexistant pour le moment.

Outre le poids économique de cette activité, qui n'est pas négligeable, cette dernière participe aussi à l'animation et à l'attraction des communes, notamment grâce à l'organisation de manifestations et de compétitions. Les structures telles que les clubs et le comité permettent aussi de créer un lien social fort entre l'ensemble des acteurs de l'activité.

### **Volet sensibilisation :**

L'activité canoë-kayak est porteuse d'une image proche de la nature, respectueuse de l'environnement. Depuis longtemps, le comité départemental et les clubs agissent en synergie pour un développement intelligent et durable de leur activité. À titre d'exemple, le club de Palavas-les-Flots propose dans les modules de formation de ses élèves un module intitulé « environnement ». Ce module permet de sensibiliser les élèves, entre autres aux thématiques des macro-déchets, de l'avifaune ainsi que sur l'ensemble de l'environnement dans lequel ils vont évoluer. L'objectif de cette sensibilisation est à terme que l'utilisateur devienne acteur dans son environnement et non pas simple consommateur.

### **Perceptions de Natura 2000 :**

Le comité départemental de même que le gestionnaire du club de Palavas-les-Flots n'expriment aucunes craintes quant à la mise en place du site Natura 2000 « Posidonies de la côte palavassienne ». Cela représente pour eux une occasion unique de conserver le milieu et de sensibiliser les pratiquants ainsi que le grand public. Ils souhaitent à ce titre être associés au processus de concertation, notamment dans le cadre des ateliers thématiques.



## Annexe 36 : Compte rendu de l'entretien avec la présidente de la Ligue de Ski nautique et de Wakeboard



### ★ Compte rendu : entretien de la présidente de la Ligue de Ski nautique et Wakeboard du Languedoc-Roussillon

Contact : Mme SERVOLLE

Date de l'entretien : vendredi 7 mai 2010  
Réalisation et rédaction de l'entretien : Marion CORRE

#### Historique de l'activité :

Historiquement, le ski nautique naît dans les années 1920 en France, mais il s'est véritablement développé au cours des années 1950-1960. Concernant le Comité Départemental de l'Hérault, il fut créé en 1979 et était composé à cette époque de 4 clubs pratiquant sur les étangs du département de l'Hérault. Actuellement, de par la mise en place de nombreux outils de protection et de gestion de ces milieux, la pratique est de plus en plus réglementée, ce qui explique la forte diminution du nombre de clubs dans le département (2 clubs en 2010, affiliés à la Fédération Française de Ski Nautique (FFSN) au sein du Comité Départemental).

#### L'activité de « ski nautique et de wakeboard » :

Le Comité Départemental compte actuellement **817 licenciés**. Cependant il est important de noter que la pratique en mer au sein des clubs du département de l'Hérault est quasiment nulle. En effet, les clubs pratiquent principalement sur l'étang du Ponant, excepté pour le « Club ski nautique de Carnon », qui a une activité marine. Il propose à un public d'enfants et d'adultes des cours et stages d'initiation de ski nautique et de wakeboard. La durée d'une séance est en général de 15 minutes par personne. L'activité du club est directement liée à l'activité touristique de la commune et notamment à la fréquentation des plages.

La pratique du ski nautique et du wakeboard débute fin mai et s'achève en octobre. En mer, l'activité est plus délicate du fait de l'agitation de l'eau, contrairement aux étangs où la pratique plus sportive (compétitions, slalom, ski nu-pieds, vitesse etc.) est régulièrement observée. Le matériel utilisé pour la pratique du ski nautique ou du wakeboard est relativement lourd. Effectivement, cela nécessite un navire à moteur d'une puissance généralement comprise entre 90 et 280 chevaux afin de tracter le skieur ou wakeboardeur.

Soulignons que l'activité de ski nautique et wakeboard connaît un fort engouement chez les particuliers. En effet, la pratique libre a explosé depuis plusieurs années en mer, notamment avec l'arrivée du wakeboard. Cette pratique individuelle est bien plus développée en mer que sur les étangs, et elle connaît une forte augmentation durant la période estivale. Il est important de souligner qu'il n'existe actuellement aucun club associatif dans le département réunissant les usagers de cette activité.

Enfin, un autre type de pratique issue de cette activité a vu le jour dans les années 1980 : les engins tractés. Ce type d'activité très populaire sur le littoral méditerranéen attire de plus en plus de pratiquants chaque été. Il n'existe pas sur la zone d'écoles proposant des stages de pratique de cette activité.

té. Cette dernière est essentiellement le fait de pratiques estivales proposées par certains plagistes du site, attirant des touristes à la recherche de vitesse et de sensation forte.

La pratique du ski nautique, du wakeboard ou de tous engins tractés est strictement interdite dans la bande des 300 m. Un chenal d'accès doit être emprunté par les navires afin de s'éloigner des côtes. De manière générale, les navires tractant des skis nautiques, des wakeboards ou des engins flottants se situent à une distance entre 300 m et 600 m du rivage.



## Annexe 37 : Arrêté préfectoral concernant le lotissement conchylicole des Aresquiers

### REPUBLIQUE FRANCAISE

#### SECRETARIAT D'ETAT A LA MER

Direction Interdépartementale des Affaires  
Maritimes de l'Hérault et du Gard  
16, rue Hoche - B.P. 472  
34207 SETE CEDEX  
Tel. 67.46.33.00.  
Télex 480793  
Télécopie 67.74.30.00

Service des Cultures Marines

### ARRETE N° 91-XXIV-34 P

portant création du lotissement en mer ouverte des "ARESQUIERS"

-----

- VU le decret du 09 janvier 1852 modifié sur l'exercice de la pêche maritime ;
- VU le décret n° 83-228 du 22 MARS 1983 modifié septembre 1987, fixant le régime des autorisations d'exploitation de cultures marines ;
- VU le décret n° 82-635 du 21 juillet 1982 pris en application de l'article 3 du décret n° 82-389 du 10 mai 1982 et de l'article 3 du décret n° 82-390 du 10 mai 1982 relatif au pouvoir des Préfets de Région sur les Services des Affaires Maritimes et notamment son article 4 ;
- VU l'arrêté 90-I-3235 du 20 septembre 1990 donnant délégation de signature au Directeur Départemental des Affaires Maritimes de l'Herault ;
- VU l'assentiment du Préfet Maritime de la 3eme Region Maritime en date du 12 juillet 1990 ;
- VU l'avis favorable de la Commission des Cultures Marines du 10 juillet 1990 ;
- VU l'avis de la Commission Nautique Locale du 5 octobre 1990 ;
- SUR PROPOSITION** du Directeur Départemental de l'HERAULT et du GARD .

.../...

A R R E T E

ARTICLE I -

Il est créé un lotissement conchylicole en mer ouverte, au large des Communes de Frontignan à Palavas, sur le site dit des "ARESQUIERS" ; les conditions particulières d'exploitation de ce lotissement, font l'objet d'un cahier des charges spécifique intégré dans le présent arrêté, en complément des droits et obligations du concessionnaire.

ARTICLE II-

Le lotissement en mer ouverte des "ARESQUIERS" s'implante dans une zone délimitée par les coordonnées suivantes :

|     |             |             |
|-----|-------------|-------------|
| - A | 43° 26' 54" | 03° 51' 03" |
| - B | 43° 26' 26" | 03° 51' 30" |
| - C | 43° 28' 08" | 03° 53' 54" |
| - D | 43° 27' 34" | 03° 54' 21" |

Il se dimensionne par une longueur et une largeur respectivement de 4500 m et 1200 m et se subdivise en 90 parcelles de 3 ha (concession de base 300 m x 100 m) qui permettent une exploitation effective de 270 ha pour une emprise totale de 570 ha

ARTICLE III -

Le balisage du lotissement devra répondre aux normes techniques fixées par le Service des Phares et Balises.

Le bornage, dont la responsabilité incombe aux professionnels sous la forme structurelle de l'A.S.A. (Association Syndicale Autorisée), fait obligation à tout pétitionnaire d'adhérer à ce groupement professionnel et de justifier de la première cotisation en tant que participation aux frais de bornage.

L'A.S.A. pourra confier la réalisation de ces travaux à un maître d'oeuvre de son choix.

ARTICLE IV -

La modification de quelques données techniques précisées dans les articles suivants ainsi que l'évolution de la tenue administrative régissant ce lotissement se voient de fait applicables pour toute nouvelle implantation se situant sur le littoral de l'Hérault et du Gard.

.../...

ARTICLE V -

L'usage de soucoupes balastables rentre dans le cadre normal des techniques d'élevage possibles.

ARTICLE VI -

Afin d'assurer la bonne tenue des structures d'élevage, chaque filière devra être découpée en tronçons de 50 m de longueur au plus dont chaque extrémité sera fixée au fond par des jambes (nombre maximum de tronçons : 5 X 50 m). La filière sera munie d'un tendeur d'une longueur égale à 1,5 fois la hauteur d'eau, d'au moins 30/50 mètres, à chacune de ses extrémités.

Les concessionnaires devront respecter en ce qui concerne les matériels utilisés les normes minima suivantes :

- Filières de subsurface -

\* Aussière principale 0 40 mm minimum pour le polypropilène  
0 25 mm minimum pour les cordages mixtes.

\* Jambe

Aussière de 0 30 mm minimum pour le polypropilène  
0 20 mm minimum pour les cordages mixtes

Flotteur 300 litres

Corps mort 1000 kgs minimum fixé par un pieu métallique d'au moins trois mètres enfoncé dans le sol.

\* Tendeur

Aussière 0 40 mm minimum pour le polypropilène  
0 25 mm minimum pour les cordages mixtes

Flotteur 150 litres minimum  
est égal ou supérieur à 500 litres il devra y avoir obligatoirement 2 corps morts de 1000 kgs.

Remarque : le poids du corps mort devra toujours être deux fois supérieur au poids du flotteur  $\frac{CM}{F} = 2$

Cette mesure est applicable s'il y a un flotteur au niveau d'une jambe.

.../...



**Corps mort** : 1500 kg utile fixé par un pieu métallique d'au moins trois mètres enfoncé dans le sol.

Pour ce qui est de l'implantation du corps mort au niveau du tendeur il est possible d'adopter l'implantation unique d'un corps mort si celui-ci a un poids minimum de 2 T 4 avec 2 pieux.

#### OBSERVATION

\* Pour ce qui est de la longueur de la chaîne reliant le corps mort au pieu, elle devra être au minimum de 6 mètres et de diamètre de 26/30 mm

\* **manille** : diamètre 28/30 mm minimum (il est recommandé de claveter les manilles)

\* **anneau** : diamètre 28/30 mm minimum

#### - Filière de fond et cadre de captage -

\* Ce matériel devra faire l'objet d'une consultation pour avis auprès de l'A.S.A. - I.F.R.E.M.E.R. - Commission des Cultures Marines, ainsi que tout autre matériel nouveau élaboré en structure d'élevage.

\* Dans le cas des cadres de captage, ces structures légères pourront être implantées dans les concessions au milieu des filières pendant la période du 1er juin au 30 Septembre après avis IFREMER.

#### ARTICLE VII -

La concession de base (300 x 100 m) soit 2 filières, fait référence en matière de superficie minimale pour obtenir une autorisation d'exploitation sur le lotissement.

#### Implantation -

- . perpendiculaire à la côte
- . écart de 50 m entre chaque filière
- . bande de 25 m libre en limite de concession.

#### ARTICLE VIII -

. Les concessions sont délivrées à titre individuel, mais aussi à tout pétitionnaire ayant la forme d'un groupement d'exploitation (G.A.E.C. - S.A.R.L. -autres -).

.../...

. Dans le cas du groupement, les concessions ne seront attribuées qu'aux personnes ayant la capacité professionnelle, en tenant compte toutefois de la qualité de "concessionnaire avec expérience" si cela est le cas.

. le nombre de filières attribuées ne pourra dans cette première phase d'exploitation, être supérieur à 6 par demandeur.

-ARTICLE IX

Si l'emplacement concédé est resté inexploité ou insuffisamment exploité pendant une période 3 ans, une procédure de retrait pourra être envisagée à l'encontre du concessionnaire.

Quel que soit le cas de figure, l'abandon de la concession devra donner suite à une remise en l'état primitif de l'emplacement concédé par le détenteur de l'autorisation d'exploitation.

ARTICLE X -

Les concessionnaires devront être titulaires d'une assurance couvrant les dommages causés à des tiers (responsabilité civile et recours).

ARTICLE XI -

Le délai d'enlèvement des filières dites expérimentales est fixé au 31/12/92. Cependant toute gêne notoire à l'implantation d'un concessionnaire dans sa concession, fera l'objet d'une décision d'enlèvement de la filière expérimentale, fixée par la Commission des Cultures Marines qui en déterminera le délai. \_

ARTICLE XII -

Considération faite de la servitude qui frappe l'ensemble du lotissement, les professionnels conchyliculteurs installés sur ce site, ne pourront en aucun cas engager de recours à l'encontre de l'autorité bénéficiaire de cette servitude, pour dommages causés aux installations.

ARTICLE XIII -

Le non respect des données techniques et administratives relatives à l'exploitation sur les lotissements en mer (Hérault et Gard) pourra entraîner, à tout moment, une suspension de l'autorisation d'exploitation ou un retrait de la concession.

.../...

ARTICLE XIV -

Le Directeur Interdépartemental des Affaires Maritimes  
de l'Hérault et du Gard,  
le chef du Service Maritime et de Navigation du  
Languedoc Roussillon  
le Chef de la station IFREMER de Sète,  
les Directeurs des Administrations concernées

sont chargés, chacun dans leurs attributions, de l'exécution du  
présent arrêté qui sera publié au recueil des Actes administra-  
tifs du Département de l'Hérault.

Fait à SETE le 16 JUILLET 1991

**POUR LE PRÉFET ET PAR DÉLÉGATION**



L'Administrateur en Chef de 2<sup>ème</sup> Classe  
des Affaires Maritimes  
Bernard COMSER  
Directeur Départemental des Affaires Maritimes  
de l'Hérault et du Gard

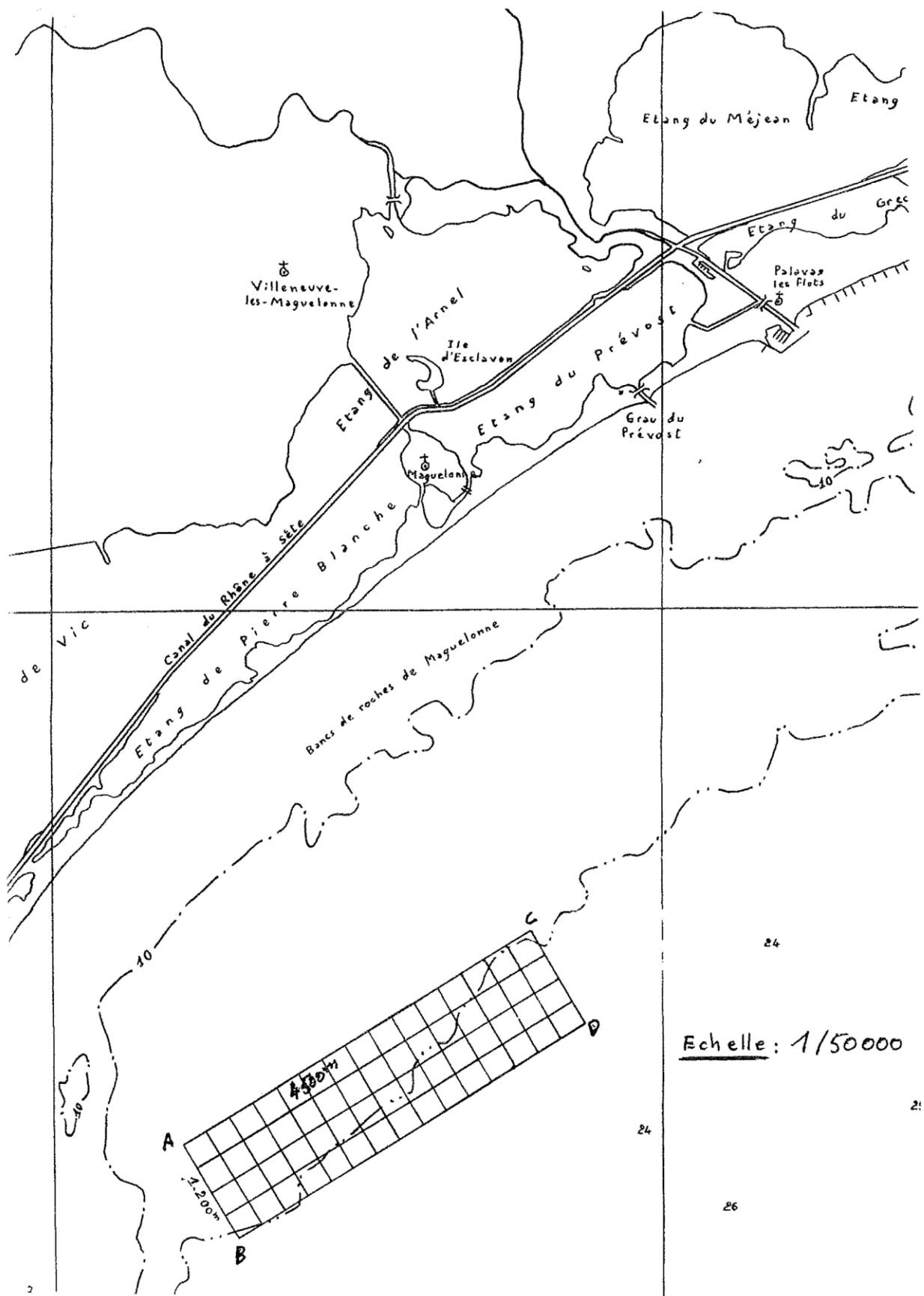
DIFFUSION DE L'ARRETE N° 91-XXIV-34 P du 16 JUILLET 1991

---

portant Création du lotissement en mer ouverte des "ARESQUIERS" -

---

- Direction des Pêches - PARIS
- DIRAM MARSEILLE
- Préfecture Maritime TOULON
- CROSS. Med TOULON
- SHOM - TOULON
- Préfecture Hérault
- Préfecture Gard
- D.D.A.M. MARSEILLE
- Q.A.M. MARTIGUES
- D.D.A.M. PORT VENDRES
- S.M. N.L.R. MONTPELLIER
- IFREMER SETE
- Services Fiscaux de l'Hérault
- Direction des Services Vétérinaires
- Direction des Douanes - Montpellier
- Compagnie de Gendarmerie - Montpellier
- Bureau du Port - SETE
- Station de Pilotage de SETE
- Section Régionale du C.I.C.
- C.L.P.M. SETE
- Prud'homie SETE-MOLE
- Prud'homie SETE-ETANG
- Prud'homie PALAVAS
- Prud'homie d'Agde
- 54ème Division Militaire - Montpellier
- Vedette ANCELLE
- Gendarmerie Maritime
- Centre SECU
- Secrétariat



## Annexe 38 : Diversité des pratiques de pêche au sein du segment des petits métiers (Source : Ifremer)

| Activités             | Espèces ciblées              | Lieu de pêche |
|-----------------------|------------------------------|---------------|
| <b>Capéchéade</b>     |                              |               |
| Capéchéade            | à anguille (Verveux)         | Étangs        |
|                       | à daurade, loup (Verveux)    |               |
| <b>Casier / Nasse</b> |                              |               |
| Casier / Nasse        | à bernards l'hermite (appât) | Mer           |
|                       | à congre                     |               |
|                       | à homard                     |               |
|                       | à rocher fascié              |               |
|                       | pot à poulpe                 |               |
|                       | à seiches                    |               |
| <b>Dragues</b>        |                              |               |
| Dragues               | à coquilles Saint Jacques    | Étangs        |
|                       | à main à telline             | Mer           |
|                       | à main à praires             | Étangs        |
|                       | à huître plate               |               |
|                       | à oursin                     | Mer           |
|                       | à murex                      |               |
| <b>Les filets</b>     |                              |               |
| Filets maillant       | à bonite                     | Mer           |
|                       | à marbré                     |               |
|                       | à merlu                      |               |
|                       | à mulets                     |               |
|                       | à rougets                    | Mer / étangs  |
|                       | à « poissons à écailles »    |               |
|                       | à bar (loup)                 |               |
|                       | à daurade royale             |               |
| Filets trémail        | à thon rouge                 | Large         |
|                       | à cigales                    | Mer           |
|                       | à crabes                     |               |
|                       | à homard                     |               |
|                       | à langouste                  |               |
|                       | à murex                      |               |
|                       | à poulpe                     |               |
|                       | à raies                      |               |
|                       | à rascasses                  |               |
|                       | à seiche                     |               |
| à soles               |                              |               |
| Autres filets         | encerclant à lançons         | Mer           |
|                       | encerclant à sparidés        |               |
|                       | encerclant à sardine         |               |



|                            |  |              |
|----------------------------|--|--------------|
|                            | soulevé à divers poissons (carrelet)               | Étangs       |
|                            | soulevé à divers poissons (globe)                  |              |
|                            | tournant à murex                                   | Mer          |
|                            | Filets combinés à sparidés                         | Mer          |
| <b>Métier de l'hameçon</b> |  |              |
| Palangres                  | à bar (loup)                                       | Mer          |
|                            | à daurade royale                                   |              |
|                            | à pageots  |              |
|                            | de fond à congre                                   |              |
|                            | de fond à merlu                                    |              |
| <b>Plongeurs</b>           |  |              |
| Plongée                    | en apnée et drague à main à palourdes (arseillère) | Étangs       |
|                            | en apnée à clovisses                               |              |
|                            | en apnée à escargots                               |              |
|                            | en apnée à moule                                   | Mer / étangs |
|                            | en bouteille à moules                              |              |
|                            | en bouteille à oursin                              | Mer          |
| en bouteille à biju        |  |              |
| Autres activités           | Sennes de plage                                    | Mer          |
|                            | ramassage manuel d'algues                          | Étangs       |
|                            | Ligne avec canne à bar                             |              |

## Annexe 39 : Méthodologie de hiérarchisation des enjeux écologiques Natura 2000 en Languedoc-Roussillon (CSRPN LR, 2010)

CSRPN LR



### Elaboration d'une méthode de hiérarchisation des enjeux écologiques Natura 2000 en Languedoc-Roussillon

Par X. Rufroy et M. Kluszczewski

Avec la collaboration du Groupe de travail Natura 2000 :

M. Bertrand, J. Fonderflick, J. Lepart, J. Mathez, J. Molina, T. Noblecourt, F. Romane, L. Zeraïa

Les sites Natura 2000 de la Région Languedoc-Roussillon sont particulièrement grands (parfois supérieur à 10 000 ha) et très riches par rapport à d'autres sites Natura 2000 français ou européens. Ainsi, il n'est pas rare, en particulier sur le littoral, de trouver un site présentant des enjeux communautaires très nombreux et correspondant à des groupes taxonomiques bien différents (Oiseaux, Reptiles, Amphibiens, Poissons, Habitats).

Cette méthode a donc été établie par les membres du CSRPN afin de répondre à un besoin évident de hiérarchisation de ces enjeux, dans le but de pouvoir prioriser les actions de conservation à mener sur les sites.

Cette hiérarchisation se fait en deux étapes :

- Une étape de définition d'une note régionale pour chaque enjeu. Les notes sont fournies dans l'annexe I et la méthode d'obtention de ces notes est expliquée dans le chapitre A qui suit.
- Une deuxième étape de hiérarchisation des enjeux sur le site, en croisant la note régionale de l'enjeu et la représentativité de l'enjeu sur le site par rapport à la région. Cette méthode est expliquée dans le chapitre B.



## A. Hiérarchisation des enjeux écologiques au niveau régional

Pour chaque espèce et habitat d'intérêt communautaire, on évalue leur niveau d'importance en Languedoc-Roussillon à partir de la grille ci-dessous :

|                       |               | responsabilité régionale |             |           |                |
|-----------------------|---------------|--------------------------|-------------|-----------|----------------|
|                       |               | faible (1)               | modérée (2) | forte (3) | très forte (4) |
| Niveau de Sensibilité | faible (1)    | 2                        | 3           | 4         | 5              |
|                       | modéré (2)    | 3                        | 4           | 5         | 6              |
|                       | fort (3)      | 4                        | 5           | 6         | 7              |
|                       | très fort (4) | 5                        | 6           | 7         | 8              |

importance régionale très forte  
 importance régionale forte  
 importance régionale modérée  
 importance régionale faible

### 1 - Les critères pour évaluer la "responsabilité régionale"

Pour Mollusques, Insectes, Poissons et Flore

| Responsabilité régionale | Description générale  | Critères   |
|--------------------------|---|--|
| 4 : très forte           | Responsabilité de la région dans la conservation d'une espèce (monde)   | La région abrite plus de 50% de l'aire de distribution dans le monde ou plus de la moitié des effectifs connus dans le monde |
| 3 : forte                | Responsabilité de la région dans la conservation d'une espèce en France   | La région abrite plus de 50% de l'aire de distribution en France ou plus de 50% des effectifs connus en France               |
| 2 : modérée              | Responsabilité dans la conservation d'un noyau de population isolé (limite d'aire...)                                   | Responsabilité dans la conservation d'une espèce dans une région biogéographique en France.                                  |
| 1 : faible               | Peu ou pas de responsabilité de la région dans la conservation d'une espèce ou d'un de ses noyaux de populations isolés |  |

*Pour Mammifères, Oiseaux, Reptiles, Amphibiens*

| Responsabilité régionale | Description générale  | Critères   |
|--------------------------|---|--|
| 4 : très forte           | Responsabilité de la région dans la conservation d'une espèce (monde)   | La région abrite plus de 10% de l'aire de distribution européenne et/ou mondiale et/ou plus de 50% de la population française. |
| 3 : forte                | Responsabilité de la région dans la conservation d'une espèce en France   | La région abrite de 25 à 50% de l'aire de distribution en France ou de 25 à 50% des effectifs connus en France                 |
| 2 : modérée              | Responsabilité dans la conservation d'un noyau de population isolé (limite d'aire...)                                   | Responsabilité dans la conservation d'une espèce dans une région biogéographique en France.                                    |
| 1 : faible               | Peu ou pas de responsabilité de la région dans la conservation d'une espèce ou d'un de ses noyaux de populations isolés |  |

*Pour les Habitats naturels*

| Responsabilité régionale | Description générale  | Critères   |
|--------------------------|---|--|
| 4 : très forte           | Responsabilité de la région dans la conservation d'un habitat (Europe)                                    | La région abrite plus de 10% de l'aire de distribution européenne et/ou plus de 50% de l'aire française. |
| 3 : forte                | Responsabilité de la région dans la conservation d'un habitat en France                                   | La région abrite de 25 à 50% de l'aire de distribution en France   |
| 2 : modérée              | Responsabilité dans la conservation d'une aire isolée (limite d'aire...)                                  | Responsabilité dans la conservation d'un habitat dans une région biogéographique en France.              |
| 1 : faible               | Peu ou pas de responsabilité de la région dans la conservation d'un habitat ou d'une de ses aires isolées |  |

## 2 – Les critères pour évaluer le niveau de sensibilité

La note d'un enjeu (sur 4) est basée sur 4 indices dans l'idéal des cas :

Pour obtenir la note, on fait la moyenne des indices pour lesquels on dispose des informations (ou on prend juste les indices que l'on trouve les plus pertinents pour un enjeu).

**Indice 1 = Aire de répartition** (4 = plus petite aire de répartition possible pour un groupe, 0 = plus grande aire de répartition pour le même groupe) --> note à placer entre 0 et 4.

### Espèces

Pour les mollusques, les poissons, les insectes et la flore :

- 4 : Micro-aire (ex. : Chabot du Lez)
- 3 : France
- 2 : Europe de l'Ouest
- 1 : Paléarctique
- 0 : Monde

Pour les oiseaux, les mammifères, les reptiles et les amphibiens :

- 4 : France
- 3 : Méditerranée ou Europe de l'Ouest uniquement
- 2 : Paléarctique occidental,
- 1 : Paléarctique ou Monde.

### Habitats :

- 4 : Habitat à aire de répartition très restreinte, endémique d'un massif montagneux par exemple (ex. : pelouses silicicoles des Pyrénées)
- 3 : Habitat à aire de répartition restreinte, dans une partie d'une seule région biogéographique (ex. : Méditerranée occidentale)
- 2 : Habitat limité à une seule région biogéographique (ex. : prés salés méditerranéens)
- 1 : Habitat à aire de répartition large, présent dans au moins deux régions biogéographiques, typiquement extrazonal (ex. : végétation des rochers, éboulis, dalles à Sedum)
- 0 : Habitat ubiquiste, typiquement azonal (ex. : couvertures de lemnaées)



## Indice 2 = Amplitude écologique

L'amplitude écologique s'évalue uniquement au niveau des habitats utilisés par les espèces en période de reproduction et en tenant compte de l'amplitude altitudinale. On ne tient pas compte des habitats utilisés pour l'alimentation.

### **Espèces**

#### Pour toutes les espèces :

- 4 : Espèce d'amplitude écologique très étroite, espèce liée à un type d'habitat (ex. : Butor étoilé lié à la roselière)
- 2 : Espèce d'amplitude écologique restreinte, induisant une fragmentation de sa répartition, mais pouvant être liée à plusieurs types d'habitats (ex. : Pipit rousseline lié aux pelouses, mais aussi aux milieux dunaires...)
- 0 : Espèce d'amplitude écologique large, utilisant une large gamme d'habitats pour se reproduire.

### **Habitats :**

- 4 : Habitat à amplitude écologique très étroite, typiquement ponctuel (ex. : sources pétrifiantes, mares temporaires méditerranéennes, steppes à saladelles)
- 3 : Habitat à amplitude écologique restreinte, typiquement linéaires (mégaphorbaies, ripisylves) ou en superficies limitées, au sein d'un seul étage de végétation (prés salés, fourrés halophiles)
- 2 : Habitat à amplitude écologique moyenne, typiquement développés en surface, présent au sein d'au plus deux étages de végétation (pelouses à nard, prairies de fauche)
- 1 : Habitat à amplitude écologique large, présent à plus de deux étages de végétation (ex. : landes sèches)
- 0 : Habitat ubiquiste (pas d'exemple au sein des habitats IC)

## Indice 3 = niveau d'effectifs (4 = très peu d'individus; 0 = nombreux d'individus)

### **Espèces :**

- 4 : Espèce très rare en Europe et en France avec des effectifs très faibles ou très peu de localités connues (ex. : Chabot du Lez, Sterne hansel, Pie-grièche à poitrine rose...)
- 3 : Espèce rare en Europe et en France avec des effectifs faibles ou peu de localités connues (ex. : Outarde canepetière, Gomphe de Graslin...)
- 2 : Espèce encore bien représentée en Europe et/ou en France, sans être toutefois abondantes (ex. Pie-grièche écorcheur, Busard cendré, Agrion de Mercure...)
- 1 : Espèce fréquente en Europe et/ou en France, avec des effectifs importants ne compromettant pas, à moyen terme, l'avenir de l'espèce (ex. : Cordulie à corps fin, Alouette lulu...)
- 0 : Espèce très commune avec des effectifs très importants



**Habitats :**

- 4 : Habitat très rare en Europe, très peu de localités connues (ex. : pelouses métallifères, gazons d'isoètes euro-sibériens, pinèdes de pins noirs endémiques)
- 3 : Habitat rare en Europe, peu de localités connues (ex. : steppes à saladelles, mares temporaires méditerranéennes)
- 2 : Habitat moyennement fréquent en Europe (ex. : pelouses sèches calcicoles, prairies de fauche)
- 1 : Habitat relativement fréquent en Europe (ex. : estuaires, landes sèches, végétation chasmophytique des pentes rocheuses)
- 0 : Habitat très fréquent en Europe (pas d'exemple au sein des habitats IC)

**indice 4 = dynamique des populations / localités** (Ce dernier indice est multiplié par 2)

*Pour la Faune, il s'agit des tendances démographiques connues sur les 20 dernières années à l'échelle nationale. Pour les oiseaux, par exemple, les tendances sont extraites du livre rouge de la LPO/SEOF (1999). Pour les autres taxons...*

*Pour la Flore et les habitats naturels, il s'agit de tendances connues depuis 1950.*

**Espèces et Habitats :**

- 4 : Disparu d'une grande partie de leur aire d'origine.
- 3 : Effectifs, localités ou surfaces sont en forte régression (régression rapide) et/ou dont l'aire d'origine tend à se réduire.
- 2 : Effectifs ou localités ou surfaces sont en régression lente.
- 1 : Effectif ou localités ou surfaces sont stables.
- 0 : Effectifs, localités ou surfaces sont en expansion.

**De manière générale pour tous les indices :**

- Lorsqu'un indice n'est pas connu pour une espèce, la note de l'indice est par défaut la valeur moyenne, à savoir 2. Ces indices sont donc amenés à évoluer en fonction de la connaissance.
- La note moyenne des indices est calculée et est arrondie à l'unité supérieure quand la note est égale ou supérieure à x,5 (2,5 = 3).

**Au final :**

La note régionale de l'espèce est obtenue par l'addition de la note de responsabilité régionale et de la note moyenne des indices de sensibilité de l'espèce (voir exemple de tableaux ci-après).

**3 - Application de la grille avec l'exemple de quelques habitats naturels présents à l'annexe I de la DH et de quelques espèces de faune de l'annexe I de la Directive Oiseaux et de l'annexe II de la Directive Habitats**

| N° | Code EUR15 | Intitulé Natura 2000   | priorité | Responsabilité régionale | indice 1 (rareté géogr.) | indice 2 (amplitude écologique) | indice 3 (effectifs) | indice 4 (x2) (dynamique de population) | moyenne indices arrondie | Note régionale |
|----|------------|--|----------|--------------------------|--------------------------|---------------------------------|----------------------|---|--------------------------|----------------|
| 1  | 9530       | Pinèdes (sub-) méditerranéennes de pins noirs endémiques                         | *        | 4                        | 3                        | 3                               | 4                    | 4                                       | 4                        | 8              |
| 2  | 1510       | Steppes salées méditerranéennes  | *        | 4                        | 3                        | 4                               | 3                    | 3                                       | 3                        | 7              |
| 4  | 3170       | Mares temporaires méditerranéennes   | *        | 4                        | 3                        | 4                               | 3                    | 3                                       | 3                        | 7              |
| 16 | 6220       | Parcours substepmiques de graminées et annuelles des <i>Thero-Brachypodietea</i> | *        | 3                        | 2                        | 2                               | 2                    | 3                                       | 2                        | 5              |
| 17 | 7110       | Tourbières hautes actives  | *        | 2                        | 2                        | 4                               | 3                    | 4                                       | 3                        | 5              |

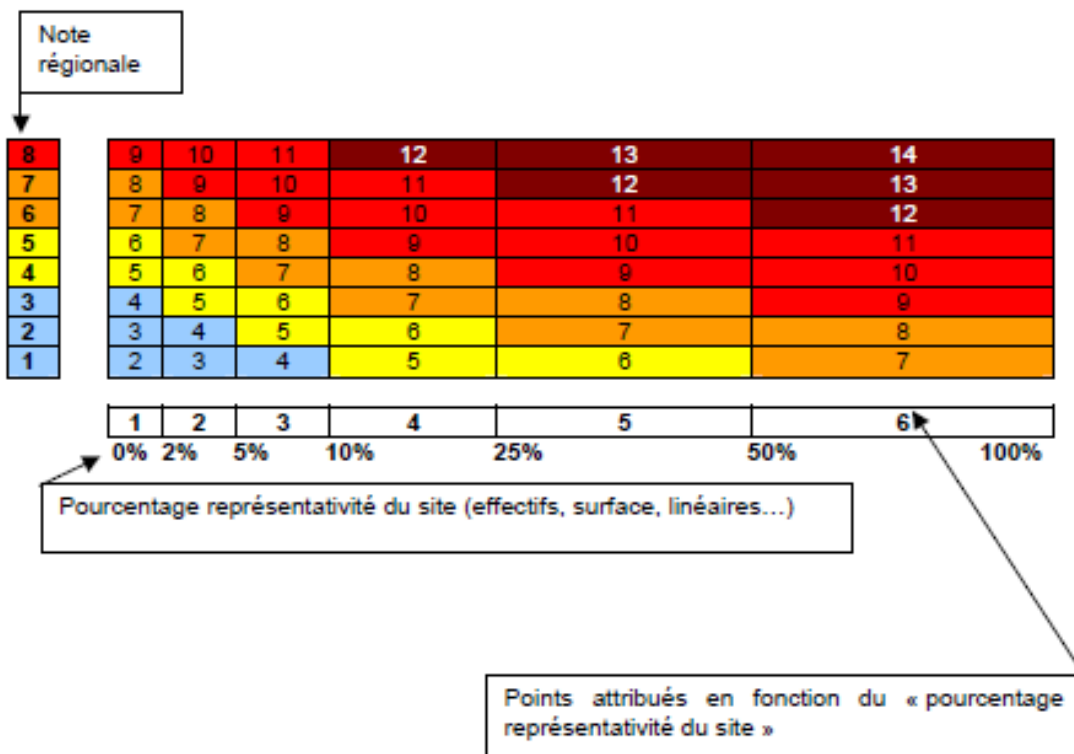
| Espèces   | Responsabilité régionale | indice 1 (rareté géogr.) | indice 2 (amplitude écologique) | indice 3 (effectifs) | indice 4 (x 2) (dynamique de population) | moyenne indices arrondie | Note régionale |
|---|--------------------------|--------------------------|---------------------------------|----------------------|--|--------------------------|----------------|
| Desman des Pyrénées <i>Galemys pyrenaica</i>    | 3                        | 4                        | 4                               | 4                    | 3  | 4                        | 7              |
| Pie-grièche à poitrine rose <i>Lanius minor</i> | 4                        | 1                        | 2                               | 4                    | 3  | 3                        | 7              |
| Cistude d'Europe <i>Emys orbicularis</i>        | 3                        | 2                        | 2                               | 3                    | 4  | 3                        | 6              |
| Echasse blanche <i>Himantopus himantopus</i>    | 3                        | 1                        | 2                               | 3                    | 1  | 2                        | 5              |
| Agrion de Mercure <i>Coenagrion mercuriale</i>  | 2                        | 2                        | 4                               | 3                    | 2  | 3                        | 5              |

## B. Hiérarchisation des enjeux par sites

Pour hiérarchiser, lors de l'élaboration du Document d'objectifs, les espèces et les habitats recensés dans le site, il est proposé que l'opérateur applique la méthode suivante :

- Partir de la **note régionale** par enjeu donnée dans l'**annexe I** (et dont la méthode de calcul est expliquée dans le chapitre précédent)
- Calculer la **responsabilité du site** pour la conservation d'une espèce ou d'un habitat d'intérêt communautaire par rapport à l'effectif, la superficie (pour les habitats) ou le nombre de stations connues en région Languedoc-Roussillon (voir en annexe II pour ces chiffres de référence) : **Diviser l'effectif ou la superficie de l'enjeu du site par le chiffre de référence régional.**  
On attribue des points selon le pourcentage obtenu à partir de l'échelle donnée dans le tableau ci-dessous. *Exemple* : une espèce qui aurait 4% de ces effectifs connus en Languedoc-Roussillon sur un site, obtiendrait 2 points.
- Croiser, dans le tableau ci-dessous, cette « représentativité du site » avec la note régionale des espèces Natura 2000. La somme obtenue représente pour chaque espèce et pour chaque habitat la note finale des enjeux de conservation pour un site donné.  
Les notes finales pour chaque enjeu peuvent être synthétisées dans un tableau afin de faire apparaître la hiérarchie de l'ensemble des enjeux.

Le tableau ci-dessous illustre le procédé et le barème :



Les enjeux sont qualifiés selon les seuils suivants :

|              |  |
|--------------|--|
| 12-14 points | Enjeu exceptionnel   |
| 9-11 points  | Enjeu très fort  |
| 7-8 points   | Enjeu fort   |
| 5-6 points   | Enjeu modéré   |
| < 5 points   | Enjeu faible   |
| Note finale  | Somme des points « note régionale » + « représentativité » |

**EXEMPLE :**

Lieu : ZPS des étangs palavasiens  
 Enjeu : Sterne naine

**Etape 1 :**

Note régionale (voir annexe I) : 7

**Etape 2 :**

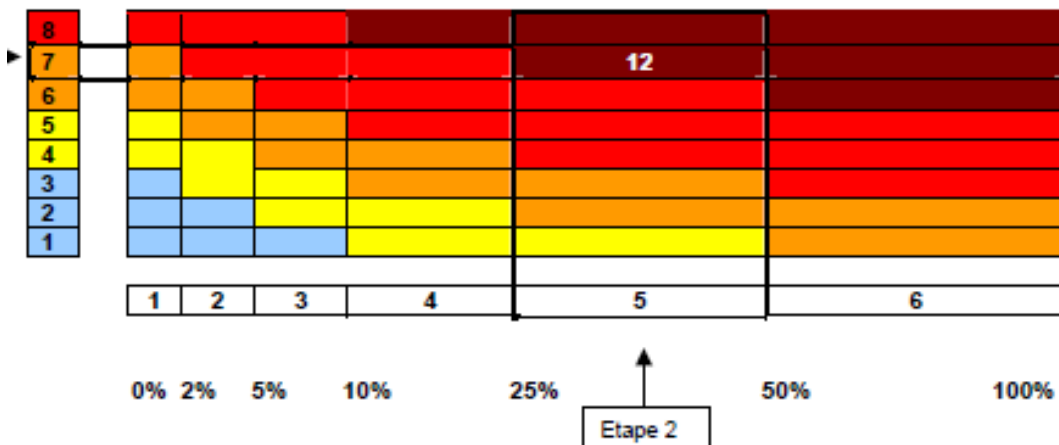
Effectif de référence régional : 750 couples  
 Effectif sur le site : 200-540 couples, soit une moyenne de 370 couples  
 Représentativité du site :  $370/750 = 49,3\%$

**Résultat :**

$7 + 5 = 12$

La Sterne naine représente donc un enjeu exceptionnel sur le site des étangs palavasiens.

Etape 1



Faire de même avec l'ensemble des enjeux (Habitats, Faune et Flore) et les compiler dans un unique tableau afin de visualiser la hiérarchie complète des enjeux sur le site.



## Annexe 40 : Document de séance des 8 groupes de travail thématiques – Volet opérationnel



### Document d'objectifs Natura 2000 FR9101413 Posidonies de la côte palavasienne

*Proposition des orientations de gestion et mesures de gestion  
Éléments de discussion pour les groupes de travail*

Date du document : 14 novembre 2011

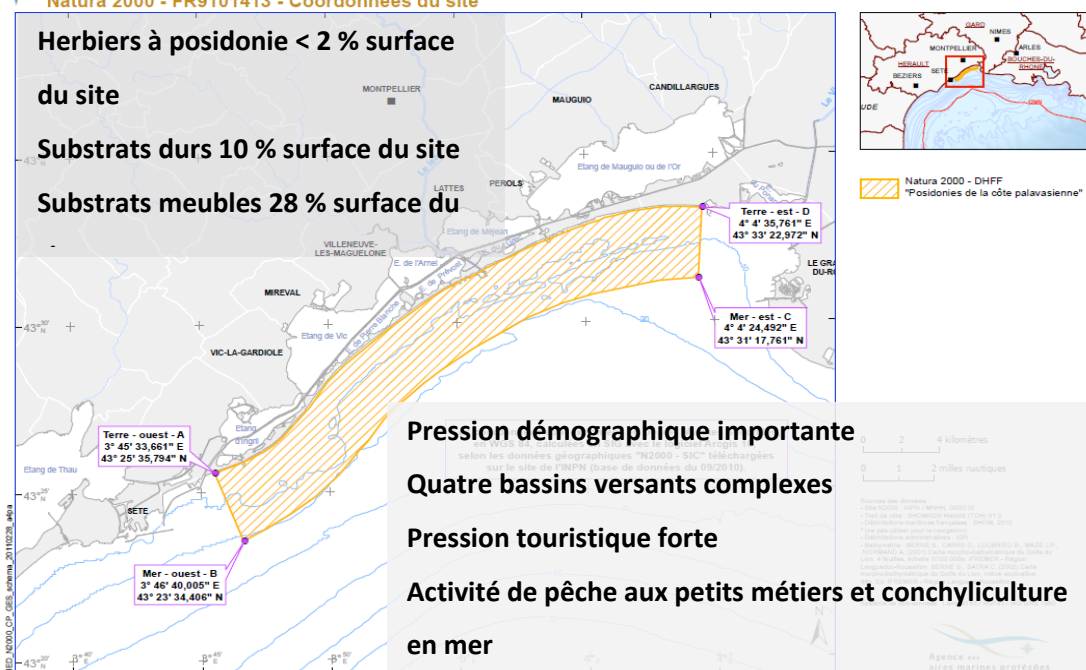
Je vous invite à prendre connaissance de ce document et notamment des tableaux (p. 7). Des espaces libres sont à votre disposition, pour que vous puissiez réagir sur les objectifs de développement durable, les mesures de gestion envisagées, mais également pour que vous puissiez annoter des propositions d'actions à inscrire au DOCOB. Les propositions ci-dessous constitueront les éléments de base lors des discussions en ateliers.

#### \* Le site Natura 2000 Posidonies de la côte palavasienne

En bref c'est : 10 830 hectares, situés entre les communes de Frontignan et de La Grande-Motte, et s'étendant en mer jusqu'à 2 milles marins.

#### \* MÉDITERRANÉE > POSIDONIES DE LA CÔTE PALAVASIENNE Natura 2000 - FR9101413 - Coordonnées du site

EDITEE LE : 02/2011



Carte 1 : localisation du site FR9101413 et des enjeux socio-économiques et écologiques identifiés



## \* Rappel des enjeux de conservation (extrait du tome I du DOCOB)

L'appréciation de l'importance des enjeux de conservation du site Natura 2000 Posidonies de la côte palavasienne a nécessité un travail d'évaluation et de hiérarchisation permettant de dégager une échelle de priorité et ainsi d'orienter et de prioriser les actions à mettre en œuvre. Elle se déroule en deux temps : (i) l'évaluation de la responsabilité du site Natura 2000 dans la conservation des habitats d'intérêt communautaire vis-à-vis de la façade régionale, et (ii) la hiérarchisation des enjeux de conservation à l'échelle du site Natura 2000 Posidonies de la côte palavasienne.

### Evaluation de la responsabilité du site Natura 2000 dans la conservation des habitats d'intérêt communautaire vis-à-vis de la façade régionale :

La responsabilité du site Natura 2000 dans la conservation des habitats d'intérêt communautaire a été identifiée comme :

| Code EUR 27 | Nom de l'habitat     | Responsabilité du site | Illustration   |
|-------------|----------------------|------------------------|--|
| 1120        | Herbiers à Posidonie | Enjeu très fort        |   |
| 1170        | Récifs*              | Enjeu fort             |  |
| 1110        | Bancs de sable       | Enjeu faible           |  |

\*exemples : le « coralligène » et également les « roches infralittorales à algues photophiles ».

### Hiérarchisation des enjeux de conservation à l'échelle du site Natura 2000 Posidonies de la côte palavasienne :

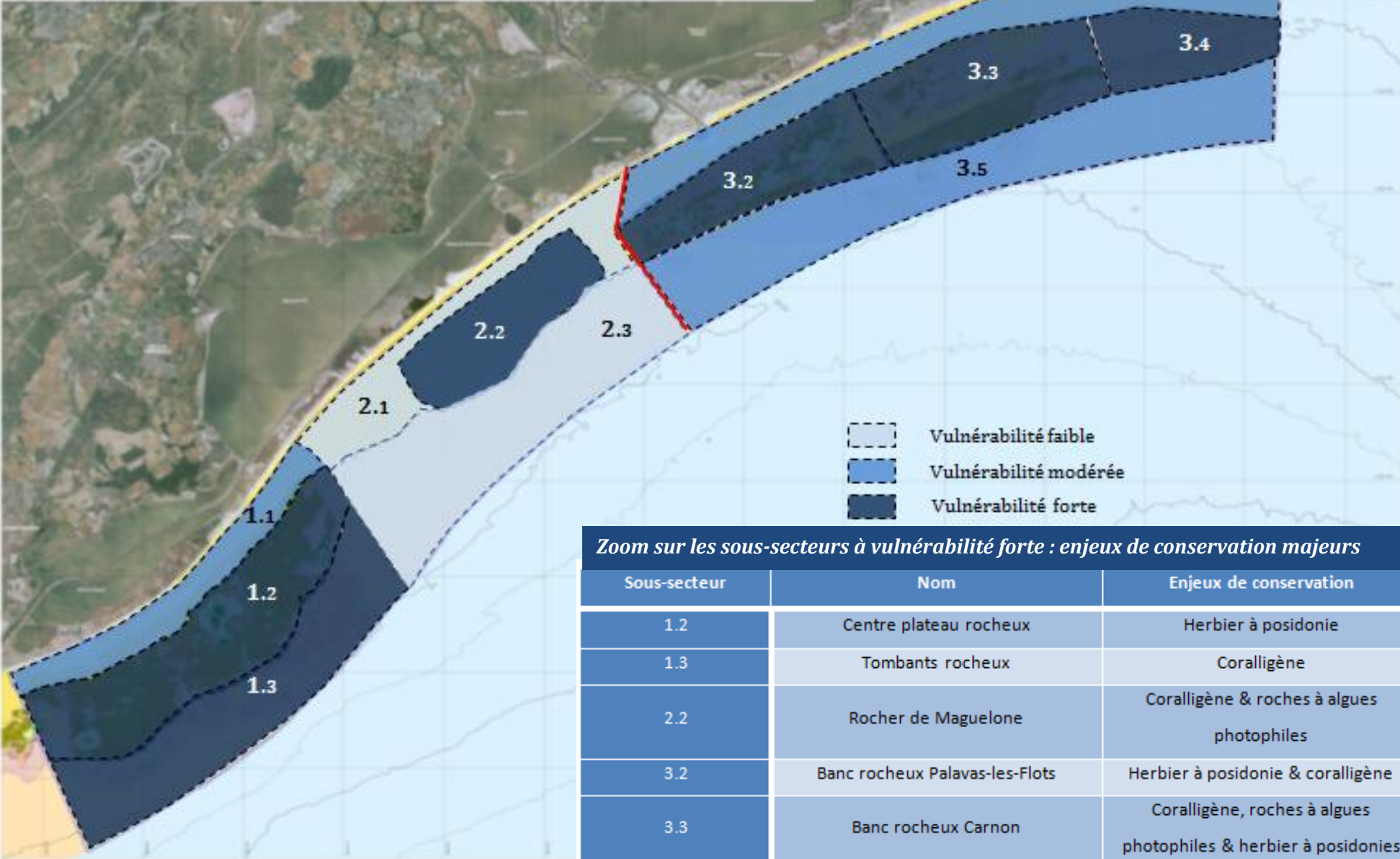
L'analyse écologique du site Natura 2000 fait ressortir par sous-secteurs, des degrés de vulnérabilité différents (fort, modéré, faible) (cf. carte 2). Ces degrés de vulnérabilité sont définis en croisant le facteur de sensibilité des habitats et le facteur risque (= intensité des usages sur le site Natura 2000, et également prise en compte des facteurs d'influences indirects souvent non visibles).

En substance, voici la carte résultant de la hiérarchisation des enjeux de conservation du site Natura

2000, permettant d'identifier les sous-secteurs de vulnérabilité forte, où des actions prioritaires seront à mener (cf. carte 2).

### *Zoom sur les sous-secteurs à vulnérabilité forte : enjeux de conservation majeurs*

Ces six sous-secteurs font l'objet d'une pression anthropique directe et/ou indirecte importante (influence des bassins versants non négligeable). Ils présentent une forte vulnérabilité et doivent par conséquent être considérés comme prioritaire dans le cadre de la mise en place de mesures de gestion et d'actions. L'objectif majeur sera de conserver ou rétablir les habitats d'intérêt communautaire identifiés (cf. tableau carte 2), en diminuant dans la mesure du possible les impacts anthropiques directs et indirects, par la mise en place de mesures opérationnelles.



**Zoom sur les sous-secteurs à vulnérabilité forte : enjeux de conservation majeurs**

| Sous-secteur | Nom                                 | Enjeux de conservation  |
|--------------|-------------------------------------|---|
| 1.2          | Centre plateau rocheux              | Herbier à posidonie   |
| 1.3          | Tombants rocheux                    | Coralligène   |
| 2.2          | Rocher de Maguelone                 | Coralligène & roches à algues photophiles                       |
| 3.2          | Banc rocheux Palavas-les-Flots      | Herbier à posidonie & coralligène                               |
| 3.3          | Banc rocheux Carnon                 | Coralligène, roches à algues photophiles & herbier à posidonies |
| 3.4          | Zone coralligène Ouest Grande-Motte | Coralligène   |

Carte 2 : vulnérabilité des sous-secteurs sur le site Natura 2000 Posidonies de la côte palavasienne

## \* Proposition d'orientations et de mesures de gestion

Pour rappel, le cœur de Natura 2000 est de conserver les habitats naturels et les espèces d'intérêt communautaire tout en contribuant à la gestion durable des activités et à la valorisation du territoire.

Voici les trois propositions d'orientations de gestion (présentées et partagées avec les acteurs lors des 4 réunions thématiques de mai et juin 2011) :

1. **Renforcer la connaissance des habitats et des espèces d'intérêt communautaire et suivre leur évolution ;**
2. **Favoriser le développement durable et la valorisation des activités socio-économiques ;**
3. **Contribuer à l'articulation des différentes démarches de gestion du littoral en intégrant les interactions bassins versants-lagunes-mer, avec les enjeux de conservation du site Natura 2000.**

A ces trois orientations de gestion sont intégrés les volets : communication, sensibilisation et animation du site Natura 2000.

De ces propositions d'orientations de gestion découlent des objectifs de développement durable et des mesures de gestions (cf. tableaux ci-dessous). Ils visent à assurer l'objectif cœur de Natura 2000 (cf. ci-dessus) et doivent, par leurs combinaisons, permettre de répondre aux objectifs du DOCOB. Chacune des orientations dispose d'un « label » :

**HAB** = Orientations, mesures de gestion et actions qui concernent l'acquisition de connaissance et le suivi des habitats et des espèces Natura 2000 ;

**ACT** = Orientations, mesures de gestion et actions qui concernent les activités socio-économiques ;

**ATM** = Orientations, mesures de gestion et actions qui concernent l'articulation des démarches terre-mer pour une meilleure cohérence de la gestion du littoral ;

**COM** = Orientations, mesures de gestion et actions qui concernent les volets communication et sensibilisation des enjeux et de la richesse du site Natura 2000 ;

**ANI** = Orientations, mesures de gestion et actions qui concernent l'animation et la mise en œuvre du DOCOB.

Les objectifs de développement durable proposés ont été définis au regard des enjeux de conservation du site Natura 2000, mais également des enjeux socio-économiques, souvent intimement liés. La désignation des objectifs et des mesures de gestion, permettent d'identifier les objectifs à atteindre et de fixer les résultats escomptés par la mise en œuvre du DOCOB. Il s'agit donc là de définir en concertation avec l'ensemble des acteurs, le volet opérationnel que prendra le DOCOB dans le cadre de son animation.

Concrètement, les objectifs de développement durable se déclinent en plusieurs mesures de gestion, elles-mêmes déclinées en une ou plusieurs actions (non identifiées pour le moment dans les tableaux ci-dessous). Ces actions seront à définir et à travailler lors des ateliers thématiques, elles pourront faire l'objet d'une contractualisation – en mobilisant des contrats rémunérés Natura 2000 –, ou en

valorisant les démarches déjà existantes et les bonnes pratiques réalisées sur le site Natura 2000. Enfin, certaines actions pourront faire appel à des dispositifs déjà existants ou en cours d'élaboration, elles seront alors inscrites hors dispositif Natura 2000. Les actions devront être priorisées en fonction des enjeux (colonne « priorité » non renseignée pour le moment).

Le programme d'actions relève pour une partie du dispositif Natura 2000, avec des outils financiers spécifiques, mais d'autres actions peuvent s'inscrire et relever de politiques publiques déjà identifiées, faisant intervenir d'autres partenaires comme la Région, le Département, les Communes, l'Agence de l'eau Rhône Méditerranée Corse, *etc.* (colonne « partenaire pré-identifié » non renseignée pour le moment).



Proposition d'orientations de gestion, objectifs de développement durable et mesures de gestion pour le DOCOB du site Natura 2000 Posidonies de la côte palavasienne :

| Acquisition de connaissance et suivis des habitats et espèces d'intérêt communautaire (HAB) |   |   |         |   |    |        |                           |          |
|---|---|---|---------|---|----|--------|---------------------------|----------|
| N°  | Objectif de développement durable   | Bilan actuel  | N°      | Mesure de gestion   | N° | Action | Partenaire pré- identifié | Priorité |
| HAB.1   | HAB.1 Améliorer la connaissances des habitats et des espèces d'intérêt communautaire          | Etat des lieux écologique et cartographie des biocénoses marines en 2008 (Andromède Océanologie) : manque de connaissance sur les habitats 1110 "bancs de sable à faible couverture permanente d'eau marine" et les "récifs" 1170 ainsi que sur les espèces tels que le grand dauphin ( <i>Tursiops truncatus</i> ) et la tortue caouanne ( <i>Caretta caretta</i> ) / point zéro avec l'état des lieux | HAB.1.1 | Tenter d'identifier les causes de régression des Herbiers à Posidonie   |    |        |                           |          |
|   |   |   | HAB.1.2 | Réaliser un état des lieux et une analyse écologique des substrats meubles (habitats 1110-5-6-7) et biocénose "détritique côtier"   |    |        |                           |          |
|   |   |   | HAB.1.3 | Prévoir des inventaires complémentaires sur le coralligène (1170-14) afin de redéfinir la surface occupée par cet habitat et caractériser son état de conservation de cet habitat   |    |        |                           |          |
|   |   |   | HAB.1.4 | Réaliser un état des lieux et un analyse écologique des substrats rocheux non traités   |    |        |                           |          |
|   |   |   | HAB.1.5 | Développer les connaissances sur les espèces d'intérêt communautaire (cétacés, tortues, oiseaux de mer) : campagnes d'observation spécifiques et d'opportunités /participer à des programmes ou réseaux au niveau régional, de façade ou national |    |        |                           |          |
|   |   |   | HAB.1.6 | Prévoir une cartographie générale des biocénoses marines en 2017  |    |        |                           |          |
| HAB.2   | Amélioration des connaissances sur les espèces associées aux habitats d'intérêt communautaire | Peu d'inventaire de ce type (ZNIEFF mer)  | HAB.2.1 | Prévoir la mise en place de suivi et inventaires des espèces associées aux habitats d'intérêt communautaire   |    |        |                           |          |
| HAB.3   | Poursuivre les suivis sur les habitats d'intérêt communautaire                                | Tâche réalisée sur le suivi des herbiers en 2011  | HAB.3.1 | Péreniser les suivis des herbiers à posidonie   |    |        |                           |          |
|   |   |   | HAB.3.2 | Péreniser les suivis sur le coralligène   |    |        |                           |          |
|   |   |   | HAB.3.3 | Péreniser les suivi des autres habitats une fois l'état des lieux effectué  |    |        |                           |          |



|        |   |   |         |  |  |  |  |  |
|--------|---|---|---------|--|--|--|--|--|
| HAB.4  | Assurer un veille écologique pour les espèces potentiellement envahissantes et suivre l'évolution des habitats et des espèces liée aux changements globaux    |   | HAB.4.1 | Surveillance - veille active et sensibilisation (COM) / mise en place d'un programme ou réseau de façade ou régional avec les autres sites N2000 + PNM   |  |  |  |  |
| HAB.5  | Suivre l'évolution des activités socio-professionnelles   | Point zéro avec le diagnostic socio-économique / manque de connaissance des zones de mouillage (plaisance, pêche loisir)                          | HAB.5.1 | Mise en place des mesures de gestion (ACT)   |  |  |  |  |
| HAB.6  | Mise en cohérence des suivis et études menées sur les habitats du site et dans sa proximité direct ainsi que des protocoles de suivis des différents habitats |   | HAB.6.1 | Harmonisation des suivi et études sur le site (ex. créocéan : maera, Sète, point DCE) pour une meilleure lisibilité et éviter les doublons   |  |  |  |  |
|        |   |   | HAB.6.2 | Assurer une cohérence dans les protocoles de suivis des différentes études menées sur le site  |  |  |  |  |
| ANI. 1 | Animer la mise en œuvre du DOCOB, mettre à jour, évaluer et réviser le DOCOB  |   |         |  |  |  |  |  |
| COM.1  | Communiquer sur le site et les actions menées   | Aucunes excepté pour l'activité de kitesurf : soutien technique à la réalisation d'un panneau de zone de pratique avec message Natura 2000 en mer | COM.1.1 | Diffusion régulière d'informations sur le site internet  |  |  |  |  |
|        |   |   | COM.1.2 | Mise en place d'une Newsletter inter-site N2000  |  |  |  |  |
|        |   |   | COM.1.3 | Valoriser les résultats des études et suivis auprès des usagers, du grand public à la fois permanent et estivants  |  |  |  |  |
| COM.2  | Sensibiliser les différents types de public à l'environnement marin (grand public, scolaires, socio-professionnelles, décideurs locaux etc.)                  |   | COM2.1  | Communiquer auprès du grand public et des usagers du site (grand public + acteurs territoriaux que sont les élus et les professionnels) / <i>Sensibiliser et former les populations locales aux enjeux écologiques et aux bonnes pratiques</i> |  |  |  |  |
|        |   |   | COM2.2  | Diffuser l'information auprès de points relais et les valoriser (mettre sur le site internet) : Offices de tourisme, Mairies, Clubs, écoles d'activités récréatives, ports, plagistes, promende en mer, aquarium etc.                          |  |  |  |  |

**Proposition d'ajout ou suppression d'objectifs de développement durable et/ou mesures de gestion :**

- 
- 
- 
-

## Articulation terre-mer (ATM)

| N°      | Objectif de développement durable   | Bilan actuel  | N°      | Mesure de gestion  | N° | Action | Partenaire pré-identifié | Priorité |
|---------|---|---|---------|--|----|--------|--------------------------|----------|
| ATM.1   | limiter les impacts des aménagements littoraux et travaux réalisés sur le littoral du site et dans sa proximité directe sur les habitats et espèces d'intérêt communautaire |   | ATM.1.1 | Prendre en compte dans l'évaluation des incidences au titre de Natura 2000, le risque de dégradation des habitats sensibles dans le cadre de rechargement en sable, d'extension portuaire, de construction de digue, épis, brise lame etc.   |    |        |                          |          |
|         |   |   | ATM.1.2 | Apporter un appui technique au montage des projets   |    |        |                          |          |
|         |   |   | ATM.1.3 | Veille active et retour d'expérience des études en cours (ex.REPBAM)   |    |        |                          |          |
|         |   |   |         | Arbitrage face à de projets portant atteinte au objectif de conservation du site???  |    |        |                          |          |
|         |   |   | ATM.1.4 | Soutenir les autorités compétentes en charge de la réglementation sur les rejets des aménagements estivaux des plages (paillottes) (veiller au respect des cahiers des charges = Obligation pour les grandes buvettes de mettre en place soit des cuves de récupération (WC et Vaisselle) ou de se raccorder au réseau tout à l'égout) |    |        |                          |          |
| ATM.1.5 | Réduire l'impact des nettoyages estivaux des plages dites "urbanisées"  |   |         |  |    |        |                          |          |
| ATM.2   | Améliorer et suivre la qualité des eaux littorales  | Données réseaux de surveillances nationaux (REMI, ROCCH, REPHY etc.),DCE, surveillance qualité de l'eau de baignade DDASS, suivi des rejets des deux émissaires en mer (Sète/Maera) DCSMM | ATM.2.1 | Suivre l'impact des deux rejets en mer (émissaires Sète et Montpellier)  |    |        |                          |          |
|         |   |   | ATM.2.2 | Etudier les apports des fleuves côtiers directs (Lez, Vidourle) et du Rhône  |    |        |                          |          |
|         |   |   | ATM.2.3 | Suivre les apports des quatres BV  |    |        |                          |          |
|         |   |   | ATM.2.4 | Soutenir et participer à la lutte contre la pollution des masses d'eau   |    |        |                          |          |
|         |   |   | ATM.2.5 | Suivre les paramètres physico-chimiques et bactériologiques des masses d'eau   |    |        |                          |          |
|         |   |   | ATM.2.6 | Mettre en place une étude de synthèse sur la qualité de la masse d'eau du site Natura 2000 (évaluation point 0+)   |    |        |                          |          |
| ATM.3   | Favoriser le transfert d'expérience   |   | ATM.3.1 | A l'échelle de la façade favoriser l'intégration du site aux autres AMP  |    |        |                          |          |
|         |   |   | ATM.3.2 | S'impliquer dans des actions de façade (idée de mutualisation ex. Tmed)  |    |        |                          |          |

|       |  |  |         |  |  |  |  |  |
|-------|--|--|---------|--|--|--|--|--|
| COM.5 | Développer les échanges avec les autres gestionnaire et les scientifiques  |  | COM.5.1 | Contact et rencontre des scientifiques et des gestionnaires / favoriser le partage et le retour d'expérience                     |  |  |  |  |
| COM.2 | Sensibiliser les différents types de public à l'environnement marin (grand public, scolaires, socio-professionnelles, décideurs locaux etc.) |  | COM.2.3 | COM.1.6 Intégrer la démarche N2000 au paysage locale à travers l'information régulière des différents médias locaux et régionaux |  |  |  |  |
|       |  |  | COM.2.4 | Mutualise les outils de communication entre sites Natura 2000 en mer et terre  |  |  |  |  |

**Proposition d'ajout ou suppression d'objectifs de développement durable et/ou mesures de gestion :**

- 
- 
- 
- 
- 
- 



## Favoriser le développement durable et la valorisation des activités socio-économiques (ACT)

| Activité concernée   | N°  | Objectif de développement durable   | N°  | Mesure de gestion  | N°                                 | Action | Partenaire pré-identifié | Priorité |
|--|---|---|---|--|------------------------------------|--------|--------------------------|----------|
| Pêche professionnelle  | ACT.1   | Valoriser l'activité de pêche aux petits métiers  | ACT.1.1   | Communication sur les métiers pratiqués sur le site  |                                    |        |                          |          |
|  | ACT.2   | Limiter l'impact des engins de pêche sur les habitats sensibles   | ACT.2.1   | Connaître et identifier l'impact des petits métiers sur les habitats et espèces d'intérêt communautaire  |                                    |        |                          |          |
|  |   |   | ACT.2.2   | Limiter la pression de pêche sur les zones sensibles (coralligène et herbiers)   |                                    |        |                          |          |
| Activité de loisir : plongée sous-marine, pêche de loisir, nautisme plaisance (y compris motonautisme) | ACT.3   | Limiter les impacts sur les habitats sensibles, liés aux ancrages, engins de pêche  | ACT.3.1   | Aménager les sites les plus fréquentés avec des dispositifs de mouillage écologiques ( <b>destinataire : activité plongée sous-marine</b> )  |                                    |        |                          |          |
|  |   |   | ACT.3.2   | Information et sensibilisation ( <b>destinataires : pêche loisir, plongée sous-marine, plaisance et motonautisme</b> )   |                                    |        |                          |          |
| Toute activité professionnelle et loisir   | ACT.4   | Impliquer les acteurs dans le suivi et les actions du site  | ACT.4.1   | Favoriser le rôle sentinelle des petits métiers  |                                    |        |                          |          |
|  |   |   | ACT.4.2   | Favoriser le rôle sentinelle des plongeurs (écoles et clubs)   |                                    |        |                          |          |
|  |   |   | ACT.4.3   | Favoriser le rôle sentinelle des autres usagers  |                                    |        |                          |          |
| ACT.5  | Lutter contre le chalutage illégal dans la bande des 3 milles | ACT.5.1   | Soutenir les autorités compétentes pour lutter contre le chalutage dans la bande des 3 milles |  |                                    |        |                          |          |
|  |   | ACT.6   | Lutter contre la pêche faussement plaisancière et le braconnage                               | ACT.6.1  | Soutenir les autorités compétentes |        |                          |          |
| Activité de loisir : plongée sous-marine, pêche de loisir  | ACT.7   | Suivre l'évolution de l'activité en tenant compte de chaque catégorie : structure professionnelles, structures associatives et pratique libre | ACT.7.1   | Suivre l'évolution de la pratique sur les sites les plus fréquentés et sensibles et proposer pour certain un délestage vers d'autres sites si nécessaire   |                                    |        |                          |          |
|  |   |   | ACT.7.2   | Suivre l'évolution de la pratique et l'effort de pêche sur les sites les plus fréquentés et sensibles et proposer pour certain un délestage vers d'autres sites si nécessaire (mise en place volontaire dans les clubs d'un questionnaire à remplir) |                                    |        |                          |          |

|  |                         |   |  |  |   |  |  |
|--|-------------------------|---|--|--|---|--|--|
| Toute activité professionnelle et loisir | ACT.8                   | Informers et sensibiliser les structures et les usagers   | ACT.8.1  | Définir un plan de communication et de sensibilisation à destination des clubs et écoles et pratiquants libre (guide ou livret bonnes pratiques) ( <b>destinataire : plongée sous-marine</b> )                                       |   |  |  |
|  |                         |   |  | Edition d'un guide des bonnes pratiques mutualiser entre les site N2000 mer du LR ( <b>destinataire : pêche de loisir et plaisance</b> )   |   |  |  |
|  |                         |   | ACT.8.2  | sensibilisation des professionnels   |   |  |  |
|  |                         |   | ACT.8.3  | Campagne éco-gestes  |   |  |  |
| Toute activité professionnelle et loisir | COM.3                   | Accompagner les professionnels des activités marines récréatives dans leur rôle d'éducateur à l'environnement                                       | COM.3.1  | Mise / soutien en place d'outil pédagogique et de communication pour les professionnels et clubs activités nautiques visant l'éducation à l'environnement marin (préservation des habitats, impacts des pollutions, éco-citoyenneté) |   |  |  |
|  |                         |   | COM.3.2  | Mise en œuvre d'une stratégie de communication et de sensibilisation autour de la Charte afin de faciliter l'adhésion d'un maximum d'acteurs   |   |  |  |
|  |                         |   | COM.3.3  | Journée de formation des professionnels (éco-geste)  |   |  |  |
|  | COM.4                   | Informers et sensibiliser les professionnels de la mer et les usagers des différentes activités de loisir, ainsi que les point de vente de matériel | COM.4.1  | Définir un plan de communication spécifique à la plaisance, la pêche de loisir, la plongée sous-marine   |   |  |  |
|  | COM.6                   | Faciliter la communication entre les acteurs du site  | COM.6.1  | Utiliser le cadre Natura 2000 comme une plate forme de concertation (espace de dialogue et d'échanges entre les acteurs)   |   |  |  |
|  | COM.7                   | Suivre l'évolution des usages professionnels et de loisir   | COM.7.1  | Evaluer l'application de la charte Natura 2000   |   |  |  |
|  | COM.8                   | Impliquer les usagers du site dans la vie et l'animation du site / établir un dispositif de veille écologique alimenté par les usagers              | COM.8.1  | Associer les usagers autant que possible aux suivis et à la veille écologique du site notamment plongeurs, pêcheur sous-marin, pêcheurs pro (Science participative)  |   |  |  |
|  | Enseignement / Scolaire | COM.2   | COM.1 Sensibiliser les différents types de public à l'environnement marin (grand public, scolaires, socio-professionnelles, décideurs locaux etc.) | COM.2.1  | COM.1.1 Soutenir et développer des programmes et projets d'éducation à l'environnement marin avec les scolaires (malette de jeux, support visuels, papier etc.) |  |  |

**Proposition d'ajout ou suppression d'objectifs de développement durable et/ou mesures de gestion :**

- 
- 
- 
- 
- 
-

Annexe 41 : Tableau récapitulatif des actions non prioritaires

Volet N°1 – Renforcer la connaissance des habitats et des espèces d'intérêt communautaire et suivre leur évolution (HAB)

| N°    | Objectif de développement durable  | N°       | Mesure de gestion  | N°        | Action   | Priorité | Financement |   |   | Commentaire action  |
|-------|--|----------|--|-----------|--|----------|-------------|---|---|---|
|       |  |          |  |           |  |          | 1           | 2 | 3 |   |
| HAB.1 | Améliorer la connaissance et la conservation des habitats et des espèces d'intérêt communautaire | HAB.1.2  | Améliorer la connaissance des substrats meubles  | HAB.1.2.A | Engager une réflexion et une définition collective à l'ensemble des Aires Marines Protégées (AMP) sur l'élaboration de protocoles de suivi des substrats meubles   | 2        | X           |   |   | A l'image des fiches actions N°2, 3 et 4 ces actions prévoient : (i) une partie réflexion inter-sites sur l'élaboration de protocoles de suivi des substrats meubles (= nécessité d'être reproductibles et transposables entre Aires Marines Protégées (AMP) en tenant compte des indicateurs du Museum National d'Histoire Naturel (MNHN. 2011)) ; (ii) une partie opérationnelle avec la mise en œuvre des protocoles de suivi afin de caractériser l'état de conservation des trois habitats élémentaires "Bancs de sable à faible couverture permanente d'eau marine" (1110) ; (iii) enfin préciser la nature de la biocénose "Détritique côtier" et prévoir une intégration dans l'habitat 1110 si cette biocénose est identifiée comme tel.<br><br>Malgré que cette biocénose ne fasse pas partie de l'habitat d'intérêt communautaire "Récif" (1170), cette action vise à préciser la nature de la biocénose "Galets et petits blocs" et prévoir une intégration de cette dernière dans l'habitat 1170 si identifiée comme tel.<br><br>A l'image des fiches actions N°2, 3 et 4 ces actions prévoient : (i) une partie réflexion et harmonisation inter-sites Natura 2000 marins et lagunaires des protocoles de suivi des Laises de mer ; (ii) une partie opérationnelle avec la mise en œuvre des protocoles de suivi afin de préciser la présence de cet habitat et son état de conservation sur le site Natura 2000. En fonction de l'état des lieux écologique de cet habitat, prévoir un réajustement de la cartographie générale des habitats et biocénoses marines.<br><br>A l'image de la fiche action N°5 sur la tortue caouanne, cette action vise à : (i) favoriser et assurer une veille et un soutien sur les campagnes d'observation (spécifiques et d'opportunités) ainsi que les programmes et réseaux d'acquisition de connaissance sur le grand dauphin (ex. PACOMM (AAMP), Programme Cybelle Méditerranée , Eco-océan, Réseau National Echouage avec le GECEM, GIS3M etc.) ; (ii) impulser une dynamique de travail collaborative avec les associations locales, régionales, et de façade travaillant sur cette espèce (ex. Cybelle Planète, Eco-océan, GECEM etc.) ; (iii) investir le site Natura 2000 dans un rôle de relais terrain des outils et informations existantes sur cette espèce auprès des acteurs locaux (ex. document d'observation etc.) ; |
|       |  |          |  |           | Réaliser un état des lieux et une analyse écologique des substrats meubles (habitats 1110-5-6-7)   | 2        |             |   | X |   |
|       |  |          |  | HAB.1.2.B | Réaliser un état des lieux et une analyse écologique de la biocénose "Détritique côtier"   | 2        |             | X |   |   |
|       |  | HAB.1.3  | Améliorer et renforcer la connaissance de l'habitat Récif  | HAB.1.3.B | Réaliser un état des lieux et une analyse écologique de la biocénose "Galets et petits blocs"  | 2        |             | X |   |   |
|       |  | HAB. 1.4 | Développer la connaissance de l'habitat Laises de mer des côtes méditerranéennes (1210-3)  | HAB.1.4.A | Engager une réflexion et une définition collective en relation avec les sites Natura 2000 lagunaires adjacents et les AMP sur l'élaboration de protocoles de suivi des laises de mer   | 3        | X           |   |   |   |
|       |  |          |  |           | Réaliser un état des lieux et une analyse écologique de l'habitat laises de mer des côtes méditerranéennes (1210-3) afin de préciser la présence de cet habitat  | 3        |             |   | X |   |
|       |  | HAB.1.5  | Développer les connaissances et améliorer l'état de conservation des espèces d'intérêt communautaire identifiées sur le site Natura 2000 | HAB.1.5.A | <b>Grand dauphin</b> : soutenir les réseaux de suivi, développer les programmes d'amélioration des connaissances du grand dauphin et accompagner les structures et associations locales, régionales, et de façade œuvrant pour la conservation de cette espèce d'intérêt communautaire | 2        | X           |   | X |   |



| N° | Objectif de développement durable | N°       | Mesure de gestion  | N°         | Action  | Priorité  | Financement   |   |   | Commentaire action  |  |  |
|----|-----------------------------------|----------|--|------------|---|-----------|---|---|---|---|--|--|
|    |                                   |          |  |            |   |           | 1   | 2 | 3 |   |  |  |
|    |                                   |          |  |            | <b>Grand dauphin</b> : veiller aux observations et échouages de l'espèce sur le site Natura 2000  | 2         | X   |   |   | Cette action doit permettre à la structure animatrice d'assurer une veille attentive aux échouages de l'espèce et de favoriser une remontée de l'information auprès du Réseau National Echouage coordonné en Méditerranée par le GECCEM.  |  |  |
|    |                                   |          |  | HAB.1.5.B  | <b>Tortue caouanne</b> : contribuer au travail de sensibilisation des usagers et des pêcheurs professionnels du site Natura 2000 mené par le CESTMED / RTMMF / GTMF   | 2         | X   |   | X | A travers cette action, le rôle de la structure animatrice sera d'appuyer la diffusion et la valorisation des outils développés par ces structures et réseaux, auprès des différents acteurs du site Natura 2000 ; Réflexions : appuyer l'organisation d'une journée de sensibilisation sur les techniques et gestes à adopter en cas de capture accidentelle et observation de cette espèce, notamment auprès des pêcheurs professionnels. |  |  |
|    |                                   |          |  | HAB.1.5.C  | <b>Oiseaux marins</b> : contribuer en collaboration avec la ZPS FR 9112035 Côte Languedocienne à l'acquisition et au développement des connaissances des oiseaux marins d'intérêt communautaire                     | 3         |   | X |   | La ZPS Côte Languedocienne chevauche le site Natura 2000 Posidonies de la côte palavasienne. Afin d'assurer une bonne articulation entre les deux sites Natura 2000, la structure animatrice veillera à favoriser l'acquisition de connaissance et sur les oiseaux marins d'intérêt communautaire.  |  |  |
|    |                                   | HAB.1.9  | Actualiser la cartographie générale des habitats et des biocénoses marines   | HAB.1.9.A  | Réviser la cartographie des habitats et des biocénoses marines  | 2         |   |   | X | Cette action prévoit une mise à jour régulière de la cartographie générale des habitats et des biocénoses marines de 2007, en fonction des informations d'actualisation apportées via les suivis mises en œuvre. Prévoir également dans le temps une réactualisation complète de la cartographie.   |  |  |
|    |                                   | HAB.1.10 | Suivre et encourager la mise en place de programme d'étude et de recherche relatifs au patrimoine naturel marin et favoriser le transfert de connaissance entre les différents acteurs | HAB.1.10.A | Initier une réflexion collective sur l'approche fonctionnelle et l'interconnexion des habitats et des biocénoses marines  | 3         | X   |   | X | Cette action vise à développer la connaissance sur la connectivité des différents habitats et biocénoses marines, en collaboration avec différentes AMP.  |  |  |
|    |                                   |          |  | HAB.1.10.B | Veille sur les études et programmes internationaux, européens, nationaux et régionaux abordant ces thématiques  | 2         | X   |   |   | Cette action doit permettre à la structure animatrice d'assurer une veille active sur l'ensemble des programmes et études permettant l'acquisition de connaissances sur le milieu marin.  |  |  |
|    |                                   | HAB.1.11 | Renforcer la conservation de certaines zones du site Natura 2000   | HAB.1.11.A | Engager si nécessaire en concertation avec les acteurs une réflexion sur le devenir des zones à fort enjeux de conservation   | 3         | X   | X |   | Cette action offre la possibilité à la structure animatrice et aux acteurs de réfléchir ensemble à la vocation de certaines zones à fort enjeux écologiques (ex. proposer la création d'une réserve naturelle, d'un arrêté de protection de biotope, d'une affectation du domaine public maritime au Conservatoire du Littoral, ou de tous autres statuts de protection du milieu marin).   |  |  |
|    |                                   | HAB.2    | Améliorer les connaissances sur les espèces associées et les espèces indicatrices de l'état de conservation des habitats d'intérêt communautaire                                       | HAB.2.1    | Amorcer et soutenir la mise en place de suivis et inventaires des espèces associées et des espèces indicatrices de l'état de conservation des habitats d'intérêt communautaire (notamment identifiés à l'annexe IV) | HAB.2.1.A | Initier la mise en œuvre d'une étude sur les populations de datte de mer ( <i>Lithophaga lithophaga</i> ) présentes sur le site Natura 2000 | 2 |   | X   |  | Cette action prévoit la mise en œuvre d'une étude sur les populations de datte de mer ( <i>Lithophaga lithophaga</i> ) avec notamment une quantification et une caractérisation du gisement, considéré comme important à l'échelle de la région. |
|    |                                   |          |  |            |   | HAB.2.1.B | Engager et contribuer à la mise en place de protocole et de suivi sur certaines espèces associées aux habitats d'intérêt communautaire      | 3 |   | X   |  | Ces deux actions prévoient un appui à la mise en œuvre de suivis complémentaires à ceux effectués sur les habitats d'intérêt communautaire et biocénoses marines. Elles visent à la mise en œuvre de protocoles et                               |

| N°    | Objectif de développement durable  | N°      | Mesure de gestion   | N°         | Action  | Priorité | Financement |   |   | Commentaire action   |
|-------|--|---------|---|------------|---|----------|-------------|---|---|--|
|       |  |         |   |            |   |          | 1           | 2 | 3   |  |
|       |  |         |   | HAB.2.1.C  | Engager et contribuer à la mise en place de protocole et de suivi sur certaines espèces indicatrices de l'état de conservation des habitats d'intérêt communautaire                               | 3        |             |   | X   | de suivis sur certaines espèces associées et indicatrices de l'état de conservation des habitats (ex. suivi poissons, espèces commerciales, espèces patrimoniales comme les mérous, corbs, grande nacre etc.) ; le suivi des bryozoaires ou encore des larvaires et du recrutement en juvéniles etc. Ces suivis ont une double finalité : (i) permettre d'impliquer sur certains suivis les acteurs dans l'animation du site Natura 2000 à travers la science participative (ii) apporter des indicateurs supplémentaires de caractérisation des habitats d'intérêt communautaire. |
| HAB.3 | Pérenniser les suivis sur les habitats d'intérêt communautaire   | HAB.3.2 | Poursuivre les suivis menés sur le coralligène  | HAB.3.2 .B | Mettre en œuvre un suivi du coralligène   | 2        |             |   | X   | A l'image de la fiche action N°6, cette action prévoit la mise en œuvre de suivis de l'état de conservation réguliers sur les habitats élémentaires Récifs (1170-13-14) ainsi que sur les Bancs de sable à faible couverture permanent d'eau marine (1110-5-6-7) (= notion de mise en routine des suivis ; pas de temps à définir).  |
|       |  | HAB.3.3 | Engager les suivis sur les autres habitats d'intérêt communautaire une fois les états des lieux écologiques réalisés  | HAB.3.3.C  | Mettre en œuvre des suivis réguliers de la roche infralittorale à algues photophiles (1170-13) et des bancs de sable à faible couverture permanent d'eau marine (1110-5-6-7)                      | 2        |             |   | X   |  |
| HAB.4 | Assurer une veille écologique sur les espèces potentiellement envahissantes et suivre l'évolution des habitats et des espèces liées aux changements globaux                        | HAB.4.1 | Surveiller et informer les usagers sur les espèces animales et végétales potentiellement invasives et sur l'évolution des habitats et des espèces liées aux changements globaux | HAB.4.1.A  | Engager une réflexion collective à l'ensemble des AMP sur la mise en place d'un programme ou réseau de surveillance des espèces invasives   | 2        |             | X |   | Cette action vise à impulser un travail collaboratif avec l'ensemble des AMP (régionales ou de façade) afin de mettre en œuvre une veille et une information régulière sur les espèces végétales et animales potentiellement invasives.  |
|       |  |         |   | HAB.4.1.B  | Poursuivre et assurer lors des suivis menés sur les habitats d'intérêt communautaire une veille active sur l'apparition d'espèces envahissantes et d'espèces indicatrices des changements globaux | 3        |             |   | X   | Cette action prévoit une veille active sur les espèces envahissantes et indicatrices des changements globaux lors des suivis écologiques menés sur les habitats et les biocénoses marines.   |
|       |  |         |   | HAB.4.1.C  | Veille sur les études et programmes de recherche internationaux, européens, nationaux et régionaux abordant ces thématiques   | 3        |             | X |   | Cette action vise à assurer une veille sur les études et programmes internationaux, européens, nationaux et régionaux abordant ces problématiques.   |
| HAB.5 | Articuler et veiller à la mise en cohérence des protocoles de suivi et des études menées sur les habitats d'intérêt communautaire du site Natura 2000 et dans sa proximité directe | HAB.5.1 | Harmoniser les protocoles de suivi et mutualiser les études qui se déroulent sur le site Natura 2000 et dans sa proximité directe   | HAB.5.1    | Contribuer à la définition des protocoles de suivi qui se déroulent sur le site Natura 2000 et dans sa proximité directe  | 2        |             | X | Cette action doit permettre d'harmoniser et de mettre en cohérence les suivis et études menées sur les habitats du site Natura 2000 - et dans sa proximité directe - ainsi que des protocoles de suivis mises en œuvre. |  |

## Volet N°2 – Favoriser le développement durable et la valorisation des usages et des activités socio-économiques compatibles avec les enjeux de conservation du site Natura 2000 (ACT)

| Activité concernée  | N°    | Objectif de développement durable  | N°      | Mesure de gestion  | N°        | Action   | Priorité   | Financement |   |   | Commentaire action  |
|---|-------|--|---------|--|-----------|--|------------|-------------|---|---|---|
|   |       |  |         |  |           |  |            | 1           | 2 | 3 |   |
| Pêche professionnelle   | ACT.1 | Valoriser les bonnes pratiques de pêche aux petits métiers   | ACT.1.1 | Communiquer sur les bonnes pratiques des métiers pratiqués au sein du site Natura 2000   | ACT.1.1.A | Participer et soutenir la conception et l'édition d'un outil de communication sur les bonnes pratiques de pêche des petits métiers   | 2          |             | X |   | Cette action vise à appuyer la communication et la valorisation des métiers et pratiques de pêche responsables présentes au sein du site Natura 2000.   |
|   | ACT.2 | Limitier l'impact des engins de pêche professionnelle sur les habitats sensibles et les espèces d'intérêt communautaire    | ACT.2.3 | Limitier la pression de pêche sur les habitats sensibles   | ACT.2.3.C | Veiller aux innovations technologiques et contribuer à l'adaptation des techniques de pêche aux contacts des habitats sensibles et des espèces d'intérêt communautaire<br><br>Participer et engager le développement et la mise en œuvre de nouvelles techniques limitant les impacts des activités de pêche sur les habitats et espèces d'intérêt communautaire | 2<br><br>2 | X           |   | X | Ces deux actions doivent permettre (i) d'assurer une veille active sur les innovations technologiques permettant de limiter l'impact des engins de pêche sur les habitats et espèces d'intérêt communautaire ; (ii) contribuer au développement et à l'adaptation de ces nouvelles techniques de pêche sur le site Natura 2000 (= Contrat Natura 2000 possible).  |
| Activités de loisir : Plongée sous-marine, pêche de loisir, nautisme plaisance (y compris motonautisme) | ACT.3 | Limitier les impacts des activités nautiques récréatives sur les habitats sensibles et les espèces d'intérêt communautaire | ACT.3.1 | <b>Plongée sous-marine</b> : Aménager les sites les plus fréquentés à l'aide de dispositifs limitant les dégradations des habitats liées à l'ancrage | ACT.3.1.A | Engager une réflexion globale et concertée sur l'aménagement de certains sites de plongée  | 3          | X           |   | X | Cette action prévoit dans le cadre d'une réflexion globale et concertée avec les acteurs du site Natura 2000 et notamment de la plongée, d'envisager l'aménagement de certains sites de plongée sous-marine à l'aide de dispositifs d'ancrage limitant les dégradations sur les habitats d'intérêt communautaire (nécessité de mettre en place : une étude de faisabilité, l'élaboration d'un protocole de suivi de l'efficacité du dispositif sur la non-dégradation des habitats ; Questions en suspens : qu'elle gestion, entretien etc.).   |
| Toutes activités professionnelles et loisir   | ACT.4 | Impliquer et associer les acteurs dans la vie et l'animation du site Natura 2000   | ACT.4.1 | Favoriser le rôle sentinelle des pêcheurs petits métiers et des conchyliculteurs en mer  | ACT.4.1.A | Accompagner la mise en place d'un réseau « Hommes de mer »   | 2          | X           |   |   | A l'image de la fiche action N°13, cette action vise à valoriser le rôle d'alerte et de connaissance du milieu marin par les professionnels de la mer, en soutenant la création d'un réseau de pêcheurs et conchyliculteurs bénévoles. L'objectif de ce réseau sera d'assurer une veille écologique régulière du site Natura 2000 et permettra également d'associer autant que possible les professionnels de la mer à certains suivis écologiques afin de collecter des données sur les espèces et les habitats naturels marins, et ainsi alimenter les données existantes (réseau "Hommes de mer"). |



| Activité concernée                          | N°    | Objectif de développement durable  | N°      | Mesure de gestion   | N°        | Action   | Priorité | Financement |   |   | Commentaire action   |
|---|-------|--|---------|---|-----------|--|----------|-------------|---|---|--|
|   |       |  |         |   |           |  |          | 1           | 2 | 3 |  |
|   |       |  | ACT.4.3 | Favoriser le rôle sentinelle des autres usagers du site Natura 2000   | ACT.4.1.C | Accompagner la mise en place d'un réseau d'observateurs ponctuels  | 2        | X           |   |   | Egalement dans la lignée de la fiche action N°13, cette action veillera à développer un réseau d'observateurs ponctuels du site Natura 2000 (ex. plaisanciers, pêcheurs loisir, kitesurfeurs, kayakistes etc.), dont le rôle d'alerte et de vigilance sera moins soutenu que les réseaux « Plongeurs » et « Hommes de mer ». Réflexion à mener sur la façon dont les acteurs pourront faire remonter leurs observations et alertes (ex. par le biais du site internet ou par contact de la structure animatrice).  |
|   | ACT.6 | Améliorer les connaissances des usages et des activités socio-économiques présentes sur le site Natura 2000 et identifier les pressions exercées sur les habitats et les espèces d'intérêt communautaire | ACT.6.1 | Suivre la fréquentation et l'évolution des usages et des activités marines et identifier les pressions exercées sur les habitats et les espèces d'intérêt communautaire | ACT.6.1.A | Engager une réflexion et une définition collective à l'ensemble des AMP sur la mise en place d'un protocole de suivi de la fréquentation quantitatif et qualitatif des usages et des activités nautiques | 3        | X           |   |   | Ces actions relatives à la fréquentation du site Natura 2000 visent à assurer un suivi de l'évolution des usages (professionnels et récréatifs) et des comportements ainsi que leurs interactions et impacts potentiels sur les habitats et les espèces d'intérêt communautaire. Différentes étapes sont nécessaires : (i) une phase préparatoire de réflexion collective avec l'ensemble des AMP (à l'échelle régionale ou de la façade maritime), afin de définir une stratégie et un protocole de suivi quantitatif et qualitatif de la fréquentation, reproductible et transférable entre AMP ; (ii) une phase opérationnelle, dont l'objectif est de mettre en œuvre un suivi de la fréquentation quantitatif et qualitatif des usages et des activités nautiques sur le site Natura 2000. Dans un second temps, l'ensemble des données collectées devra être valorisée pour permettre si nécessaire la proposition de mesures de gestion adaptées en concertation avec les acteurs locaux ; (iii) enfin des suivis spécifiques par usages pourront également être mises en œuvre, afin d'évaluer l'intensité des pratiques et leurs impacts sur différentes zones du site Natura 2000 et si nécessaire proposer en concertation avec les acteurs un délestage vers d'autres sites (objectif : mieux répartir la fréquentation = idée de repos-jachère ou de turn-over sur certains sites de pratique très fréquentés). Quelques exemples : pour la plongée sous-marine ou pêche de loisir etc. - de concert avec les fédérations, les écoles et clubs, suivre l'évolution de la pratique sur les sites les plus fréquentés et sensibles. |
|   |       |  |         |   | ACT.6.1.B | Mettre en œuvre un suivi de la fréquentation quantitatif et qualitatif des usages et des activités nautiques présentes sur le site Natura 2000   | 3        |             |   | X |  |
|   |       |  |         |   | ACT.6.1.C | Suivre l'évolution des pratiques, des usages et des activités nautiques notamment sur les zones sensibles  | 3        | X           | X |   |  |
| Toutes activités professionnelles et loisir | COM.1 | Sensibiliser et informer les différents types de public à l'environnement marin et aux enjeux et objectifs de conservation du site Natura 2000   | COM.1.1 | Sensibiliser et communiquer auprès du grand public et des usagers du site Natura 2000   | COM.1.1.A | Appuyer la mise en place d'une "patrouille de sensibilisation terrain" durant la période estivale  | 2        |             |   | X | Cette action vise à soutenir et développer la communication et la sensibilisation de proximité des usagers du site Natura 2000. Elle prévoit en période estivale l'appui à la mise en œuvre d'une équipe de sensibilisation (= patrouille de sensibilisation et d'information sur les bonnes pratiques, les enjeux et les objectifs du site Natura 2000, allant à la rencontre des usagers). L'objectif de cette action est d'informer et de sensibiliser les usagers du site Natura 2000, afin de prévenir d'éventuels comportements pouvant engendrer un impact sur le milieu marin.   |





| Activité concernée | N° | Objectif de développement durable | N°      | Mesure de gestion   | N°        | Action  | Priorité | Financement |   |   | Commentaire action   |
|--------------------|----|-----------------------------------|---------|---|-----------|---|----------|-------------|---|---|--|
|                    |    |                                   |         |   |           |   |          | 1           | 2 | 3 |  |
|                    |    |                                   |         |   | COM.1.1.C | Intégrer et adapter les outils et animations pédagogiques existantes sur le site Natura 2000  | 2        |             | X |   | Cette action d'articulation et de mutualisation des outils de communication et de sensibilisation entre sites Natura 2000, vise à (i) intégrer et adapter les outils existants au site Natura 2000 Posidonies de la côte palavassienne ; (ii) diffuser en l'état les documents existants répondant d'ores et déjà aux enjeux du site Natura 2000.  |
|                    |    |                                   |         |   | COM.1.1.E | Mettre en place une signalétique d'information et de communication homogène sur l'ensemble du site Natura 2000  | 2        |             |   | X | Cette action prévoit l'installation d'une signalétique homogène et cohérente sur l'ensemble du site Natura 2000, composée de panneaux d'information et de sensibilisation sur les richesses écologiques du site, les bons gestes et comportements à adopter etc. Ces panneaux devront être installés aux endroits stratégiques d'afflux des usagers (ex. cales de mise à l'eau, digues, parkings des plages et des ports etc.). Nécessité de tenir compte (i) de l'intégration paysagère de ces outils de communication (ii) des démarches existantes (panneautage des autres sites Natura 2000 lagunaires, du Conseil Général de l'Hérault avec les PDESI - Plan Départementale des Espaces Sites et Itinéraires relatifs aux Sports de Nature - etc.). |
|                    |    |                                   |         |   | COM.1.1.G | Elaborer un outil de communication et de sensibilisation (livret, guide, carnet de bord) valorisant les bonnes pratiques des usages et des activités nautiques                          | 3        |             |   | X | Cette action vise à (i) élaborer un outil « général » de sensibilisation des usagers, type "guide ou livret des bonnes pratiques" (livret global pour toutes les activités nautiques ou individuel en fonction des opportunités) ; (ii) diffuser largement cet outil via des « structures et acteurs relais » : offices de tourisme, capitaineries, magasins spécialisés, shipchangers, clubs et écoles d'activités récréatives, associations, etc. A noter : possibilité de mutualiser cet outil avec les autres AMP du Languedoc-Roussillon ou de la façade maritime.  |
|                    |    |                                   | COM.1.2 | Accompagner et sensibiliser les professionnels et associatifs en lien avec le site Natura 2000 dans leur rôle d'éducation à l'environnement marin | COM.1.2.A | Appuyer et soutenir la création d'outils pédagogiques et de sensibilisation à l'environnement marin à destination des professionnels et des structures associatives                     | 2        |             | X |   | Cette action vise à soutenir la création d'outils pédagogiques et de communication à destination des professionnels et structures associatives (ex. bateaux écoles, bateaux de promenade en mer, bases nautiques, clubs et écoles de kitesurf, plongée, voile etc.), leur offrant un appui pour l'éducation à l'environnement marin de leurs clients, adhérents, usagers.  |
|                    |    |                                   |         |   | COM.1.2.B | Soutenir les opérations de formation des professionnels et des associatifs proposant ou encadrant des activités marines de loisir et également des autres acteurs professionnels locaux | 2        |             |   | X | Cette action vise à appuyer la mise en œuvre de journées de formation « milieu marin » (ponctuelles ou renouvelables) aux professionnels et associatifs proposant ou encadrant des activités de loisir marines (ex. bases nautiques, ports, écoles de voile, clubs et écoles de plongée, écoles de kitesurf etc. = rôle de sensibilisation auprès de leurs clients / adhérents) et également auprès des décideurs locaux, acteurs du tourisme, professionnels etc. A noter : la campagne Echo-gestes inclut d'ores et déjà un volet formation notamment des agents portuaire. Possibilité de soutenir et étendre cette campagne en intégrant les   |

| Activité concernée | N° | Objectif de développement durable  | N°      | Mesure de gestion   | N°        | Action   | Priorité | Financement |   |   | Commentaire action  |
|--------------------|----|--|---------|---|-----------|--|----------|-------------|---|---|---|
|                    |    |  |         |   |           |  |          | 1           | 2 | 3 |   |
|                    |    |  |         |   |           |  |          |             |   |   | aspects relatifs à la démarche et au site Natura 2000.  |
| COM.2              |    | Permettre l'évolution des comportements par la généralisation des bonnes pratiques | COM.2.1 | Soutenir et appuyer les acteurs à l'élaboration des Chartes Natura 2000 par usage   | COM.2.1.A | Contribuer au travail de concertation, diffuser des documents et des outils d'aide à la construction des Chartes Natura 2000 par usage | 2        | X           |   |   | Cette action prévoit la participation et l'appui de la structure animatrice à l'élaboration des Chartes spécifiques par usages (cf. Partie IV Charte Natura 2000), à travers notamment la mise en œuvre d'un travail de concertation avec les acteurs locaux, la diffusion de documents et d'outils d'aide à la construction de ces Chartes spécifiques.  |
|                    |    |  | COM.2.2 | Apporter un appui technique aux acteurs et porteurs de projet dans l'élaboration de l'évaluation des incidences au titre de Natura 2000 | COM.2.1.B | Disponibilité de l'animateur, diffusion de documents et d'informations   | 2        | X           |   |   | Cette action vise à favoriser les liens entre les porteurs de projets et la structure animatrice du site Natura 2000. Elle doit permettre d'appuyer ces derniers dans la réalisation de leur évaluation des incidences au titre de Natura 2000, en leur diffusant toutes informations nécessaires à la constitution du dossier (ex. cartographies des habitats et biocénoses marines, divers éléments écologiques, les enjeux de conservation, etc.). |





## Volet N°3 – Contribuer à l’articulation des différentes démarches de gestion du littoral en intégrant les interactions bassins versants–lagunes–mer, avec les enjeux de conservation du site Natura 2000 (ATM)

| N°    | Objectif de développement durable   | N°      | Mesure de gestion  | N°        | Action   | Priorité | Financement |   |   | Commentaire action   |
|-------|---|---------|--|-----------|--|----------|-------------|---|---|--|
|       |   |         |  |           |  |          | 1           | 2 | 3 |  |
| ATM.1 | limiter les impacts sur les habitats et les espèces d'intérêt communautaire des aménagements littoraux et travaux réalisés sur le littoral où se situe le site Natura 2000 et dans sa proximité directe | ATM.1.1 | Aider les porteurs de projet à prendre en compte dans le montage des projets et l'évaluation des incidences au titre de Natura 2000, le risque de dégradation des habitats sensibles dans le cadre des aménagements littoraux et travaux d'entretien réalisés sur le littoral du site Natura 2000 et dans sa proximité directe | ATM.1.1.A | Diffuser les données nécessaires aux montages des projets et à l'évaluation des incidences                                     | 2        | X           |   |   | Cette action prévoit lors d'opérations d'aménagement et travaux d'entretien du littoral (ex. rechargement en sable des plages, extension portuaire, construction de digue, épis, brise lame, dragages et travaux d'entretien des ports, etc.) l'appui technique de l'animateur, par la diffusion d'informations nécessaires au montage des projets (ex. évaluation des incidences au titre de Natura 2000) et l'identification en amont avec les porteurs du projet des impacts potentiels sur les habitats et les espèces d'intérêt communautaire.<br>L'objectif de cette action est de réduire l'impact des nettoyages estivaux des plages en (i) initiant et accompagnant une réflexion collective à l'échelle du site Natura 2000 et des sites Natura 2000 lagunaires adjacents, sur l'élaboration d'une stratégie de nettoyage raisonnée ou différenciée des plages (ii) mettre en œuvre le protocole de nettoyage en collaboration avec les diverses collectivités en charge de la propreté des plages. Associer à cette mise en œuvre, un travail de communication et de sensibilisation de la population locale et estivale. A noter : le protocole développé devra permettre d'adapter la fréquence et les modes de nettoyage des plages au regard de leurs enjeux écologiques (spécificité du milieu dunaire et des laisses de mer) et socio-économiques (plages « urbanisées » et plages « naturelles »). |
|       |   | ATM.1.4 | limiter l'impact des nettoyages estivaux des plages du site Natura 2000  | ATM.1.4.A | Développer et contribuer à la mise en place d'une stratégie et d'un protocole de nettoyage raisonnée                           | 2        | X           |   | X |  |
| ATM.2 | Améliorer et suivre la qualité des eaux littorales  | ATM.2.3 | Poursuivre la lutte contre la pollution des masses d'eau   | ATM.2.3.A | Encourager l'amélioration des capacités de traitement et de gestion des eaux des communes littorales liées au site Natura 2000 | 3        |             | X |   | Cette action vise à (i) soutenir l'amélioration des capacités de traitement et de gestion des eaux des communes littorales du site Natura 2000 ; (ii) inciter et encourager les collectivités à mettre en œuvre des schémas directeurs d'assainissement pluvial ; (iii) favoriser la rénovation et la mise en conformité des stations d'épuration.   |
|       |   |         |  | ATM.2.3.B | Encourager la mise aux normes des installations portuaires liées au site Natura 2000   | 3        |             | X |   | Cette action vise à (i) soutenir la mise aux normes des installations portuaires (ex. aires de carénage publics ou privées, mini déchetteries etc.) ; (ii) favoriser et encourager l'établissement de nouvelles certifications des ports (ex. AFNOR « gestion environnementale portuaire » ; ISO 14001) ; (iii) appuyer les alternatives techniques les moins polluantes dans les ports et suivre les évolutions de la législation.  |
|       |   |         |  | ATM.2.3.C | Encourager l'installation raisonnée sur le littoral d'aménagements d'élimination et de stockage des déchets                    | 3        |             | X |   | Cette action doit permettre de soutenir l'installation raisonnée d'aménagements pour éliminer les déchets (ex. toilettes publics sur les plages en été, poubelles de tri sélectif etc.), sans pour autant multiplier les lieux de collecte.  |

| N°    | Objectif de développement durable  | N°      | Mesure de gestion  | N°        | Action   | Priorité | Financement |   |   | Commentaire action   |
|-------|--|---------|--|-----------|--|----------|-------------|---|---|--|
|       |  |         |  |           |  |          | 1           | 2 | 3 |  |
|       |  |         |  | ATM.2.3.D | Contribuer à la mise en œuvre d'un dispositif de veille et de gestion des pollutions marines   | 2        | X           |   | X | Cette action vise à (i) développer les plans infra-polmar (déclinaison du plan polmar au niveau de la commune ou de l'intercommunalité) au sein des communes du site Natura 2000 (ii) alerter les autorités compétentes en cas de pollution observée (iii) soutenir la mise en place d'une formation sur cette thématique à destination des professionnels (communes, agents portuaires, pêcheurs professionnels, etc.) en partenariat avec le CEDRE (A noter : possibilité d'un mutualisation inter-sites Natura 2000 de cette action). |
|       |  | ATM.2.4 | Suivre les paramètres physico-chimiques et bactériologiques des eaux littorales                    | ATM.2.4.A | Mettre en place un outil de suivi des paramètres environnementaux                              | 2        |             |   | X | Action opérationnelle de la fiche action N°24.   |
| ATM.3 | Favoriser le transfert d'expérience entre les différents acteurs de gestion                                  | ATM.3.1 | Favoriser l'intégration du site Natura 2000 aux autres démarches de gestion du territoire          | ATM.3.1.A | Favoriser les échanges entre AMP   | 2        | X           |   |   | A l'échelle locale, intégrer le site Natura 2000 aux différents organes de concertation et de gestion du territoire (marin et terrestre), afin de favoriser une dynamique d'échange locale. Plus largement, adhérer et participer aux différents réseaux de gestionnaires notamment d'aires marines protégées (ex : Forum des AMP, MEDPAN, etc.).  |
|       |  |         |  | ATM.3.1.B | S'impliquer dans des actions de façade   | 2        | X           |   | X | Cette action vise à impulser et participer à des temps d'échange entre AMP ou toutes autres aires protégées terrestres et lagunaires en lien avec le site Natura 2000, afin de mutualiser et engager des projets communs.  |
|       |  |         |  | ATM.3.1.C | Harmoniser les démarches de mise en œuvre des différents DOCOBs                                | 2        | X           |   |   | Cette action vise à promouvoir une gestion cohérente et harmoniser des différents sites Natura 2000 marins, en favorisant par exemple les réunions inter-sites, les COPIL communs, etc.  |
| COM.4 | Sensibiliser les différents types de public à l'environnement marin en tant qu'entité avec le bassin versant | COM.4.1 | Mutualiser les outils de communication entre les sites Natura 2000 marins et lagunaires-terrestres | COM.4.1.A | Harmoniser les outils de découverte et de sensibilisation avec les sites Natura 2000 adjacents | 2        | X           |   | X | Cette action vise à mutualiser et porter des outils de sensibilisation avec le concours d'autres sites Natura 2000 lagunaires-terrestres-marins. Exemples : engager une réflexion collective avec les sites Natura 2000 lagunaires situés en amont du site Natura 2000, sur la conception d'une plaquette d'information et de sensibilisation commune Natura 2000 mer-lagunes, ou encore l'intégration du site Natura 2000 à l'outil de communication et sensibilisation itinérant Aucèl (issu du Projet LIFE LAG'NATURE).               |

